

<b>MÉTÉOROLOGIE</b> Ensoleillé — Plus chaud Maximum : 80 Gracieuseté de <b>SHEARER LUMBER CO. LTD.</b> MONTRÉAL	<b>FÊTE DU JOUR</b> Sainte Claire d'Assise Les librairies <b>F. PILON INC.</b> Papeteries — Dactylographes Accessoires de bureau
--	---

## Balcer au cabinet?

### Lesage: Je ne commente jamais les rumeurs de remaniement

QUEBEC. — Le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, n'a pas voulu confirmer ou nier la rumeur selon laquelle le député indépendant du comté de Trois-Rivières aux Communes, M. Léon Balcer, entrerait au sein de son cabinet.

M. Lesage qui était alors interrogé, hier après-midi, à l'issue d'une séance de son cabinet, dans la capitale provinciale, a toutefois précisé qu'il n'avait pas rencontré l'ancien chef conservateur du Québec à ce sujet.

On sait que le quotidien "Le Nouvelliste" de Trois-Rivières publiait, il y a quelques jours, une nouvelle en ce sens.

Le premier ministre a mis fin aux questions des journalistes, en disant qu'il ne répond jamais aux questions traitant des remaniements ministériels qui pourraient être effectués au sein de son cabinet.

Pour sa part, questionné à ce sujet, M. Balcer a déclaré qu'il ne s'agissait d'une rumeur, refusant tout autre commentaire.

M. Lesage a d'autre part apporté un démenti formel à la déclaration du député de Trois-Rivières, Me Yves Gabis, selon laquelle l'Assemblée législative aurait décidé de lui permettre de réintégrer son siège à la prochaine session provinciale.

Le premier ministre qui commentait la déclaration de Me Gabis rendue publique ces jours derniers dans un quotidien de Trois-Rivières, a dit que le député, exclu de l'Assemblée législative en juillet 1964 pour une période de trois ans, s'est mépris sur le geste du gouvernement qui lui a accordé pleine indemnité de salaire pour la session qui vient de finir.

"Comme d'habitude, M. Gabis n'a rien compris. Il n'est capable de d'insultes. L'Assemblée législative n'a pas rescindé sa décision de nier à M. Gabis le droit de siéger avant que trois ans ne se soient écoulés depuis son expulsion, a précisé M. Lesage. Si l'Assemblée législative décide de recourir la suspension de M. Gabis, elle devra en décider au début de la prochaine session", a expliqué le chef du gouvernement, ajoutant que si la Chambre a accepté de verser au député de Trois-Rivières son salaire, elle n'a pas accepté qu'il reprenne son siège.

Faisant allusion à la teneur de la déclaration de Me Gabis où il était la cible principale, le premier ministre a fait remarquer que "tout ce que le député de Trois-Rivières a fait ou dit après son expulsion sera dans le plateau de la balance "quand l'Assemblée étudiera son cas lors de la prochaine session.

Me Gabis a été expulsé de l'Assemblée législative l'an dernier pour n'avoir pas pu prouver des accusations de trafic d'influence portées contre le procureur général du temps M. René Hamel.

## LE BILL LAVAL

### Les conseillers législatifs UN "ont ignoré les rumeurs de menace"

Les conseillers législatifs de l'Union nationale "ont ignoré les rumeurs de menace présumées proférées par le premier ministre et ont considéré à son mérite le projet de loi créant la ville de Laval".

C'est ce qu'a déclaré le leader de l'opposition à la Chambre haute, M. Edouard Asselin, dans un communiqué qu'il a fait parvenir aux journaux.

"On se tromperait, dit M. Asselin, si l'on croyait qu'un souci d'intérêt personnel ou de sécurité a inspiré cette décision."

Voici le texte intégral de sa déclaration:

"Maintenant que la fièvre des dernières heures de la session s'est apaisée, je crois qu'il convient de donner quelques explications sur l'attitude du groupe unioniste du Conseil législatif à l'égard des contre-amendements de l'Assemblée législative sur le bill de la ville de Laval.

"On se rappelle les faits. La Chambre basse, en fusionnant les municipalités de l'île Jésus, avait fixé au premier novembre 1966 la première élection de la nouvelle ville. Pendant ce long intervalle de 15 mois, elle devait être administrée par un conseil nommé d'autorité par le bill, sans possibilité pour les contribuables de se prononcer



Au cours d'une opération de nettoyage dans le secteur de Da Nang, les forces américaines, appuyées par l'aviation et les blindés, ont mis 120 Vietcong hors de combat, la semaine dernière. (Photo UPI)

## La colonne de secours pour Duc Co toujours bloquée par le Vietcong

SAIGON. — La forte colonne blindée vietnamienne qui depuis lundi tente de venir dégager le poste du Duc Co assiégé par le Vietcong se trouvait encore à six kilomètres environ de son objectif hier soir. Elle ne semble pas avoir progressé au cours de la journée malgré l'absence de contact avec le Vietcong. On a signalé seulement dans le courant de l'après-midi des tirs isolés contre les éléments gouvernementaux qui essayèrent leur plus lourde perte lundi. Il semble que l'état-major vietnamien procède à un remaniement de ses plans en tenant compte d'éléments tactiques nouveaux.

De nombreuses positions occupées par le Vietcong ont été signalées au nord de la route où se trouve la colonne. L'aviation intervient avec force.

Le poste de Duc Co lui-même est sans contact avec l'ennemi. Les derniers engagements ont eu lieu lundi lorsque la colonne empruntant la route 19 avait quitté Pleiku.

L'attention reste centrée sur cette région des hauts plateaux à 380 kilomètres au nord-est de Saigon où, tout au moins lors des premiers jours, les deux camps en présence semblaient décidés à engager toutes les forces nécessaires pour s'assurer, avec la possession du Duc Co, le contrôle de la route 19 qui mène au Cambodge. Soudain le calme est revenu dans ce secteur de la plus grande bataille de la saison.

Presque à l'autre extrémité du pays, l'activité vietcong retient aussi l'attention. Dans la province de Chuong Thien, à 180 kilomètres au sud de Saigon, dix-neuf postes gouverne-

## L'enquête de Roch Deslauriers, accusé de parjure, a débuté hier

ST-JEAN. — L'enquête préliminaire de M. Roch Deslauriers, chiropraticien de St-Jean, accusé de fabrication de faux documents a débuté hier devant le juge Honorius Michaud. Lundi prochain, M. Deslauriers reviendra devant la Cour pour répondre à 11 accusations de parjure. Toutes ces accusations ont été portées par M. Réal Rousseau, maire de Pointe-du-Moulin.

Le principal témoin entendu hier a été M. Raoul Gobeil, de Brossard, qui a reconnu avoir signé un document où il déclare "avoir vu M. Roch Deslauriers remettre en argent comptant la somme de \$10,000 à M. Yvon Dupuis, m.p., à Ottawa."

Après avoir obtenu la protection de la Cour, M. Gobeil a déclaré qu'il avait signé ce document le sachant faux et à la demande de M. Deslauriers, après que celui-ci lui eut dit qu'il pourrait ainsi "faire pression sur des hauts personnages" et me remettre peu après "les \$27,000 que je lui avais prêtés sur hypothèque".

Le tribunal a aussi entendu le témoignage de l'inspecteur Jean-Maurice Nadon, de la Gendarmerie royale, et de M. Israël Léfrancois, l'avocat. Mme Raoul Gobeil et Mme Réal Poissant doivent venir témoigner lundi pour corroborer une partie du témoignage de M. Gobeil.

## La saisie par la police des dossiers d'André La Rivière provoque l'émoi du Collège des médecins qui souhaite que Québec précise les règles concernant le secret professionnel

A la suite d'une réunion d'urgence convoquée à ses bureaux hier après-midi, le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, a mandaté un avocat, Me Jules Deschênes, de Montréal, pour le représenter à l'enquête préliminaire sur M. André La Rivière.

Dans un communiqué officiel publié hier soir, le collège signale que la saisie des dossiers confidentiels des patients du prétendu psychanalyste a provoqué l'émoi de la profession médicale. Le collège, en conséquence, a décidé d'être représenté pour veiller sur les procédures de l'enquête.

Le texte intégral du communiqué: "Le collège des médecins tient à rappeler au public que M. André La Rivière n'est pas et n'a jamais été un médecin; il n'est donc pas soumis à la juridiction de cette corporation. "S'il est vrai toutefois que la psychanalyse est pratiquée surtout par des médecins, cette technique est parfois employée par des personnes qui ne le sont pas. "Les actes criminels que l'on impute à l'accusé ne tombent pas sous la juridiction du Collège qui, de toutes façons, n'en avait pas eu connaissance.

"Il demeure que le Collège des médecins s'inquiète de la situation dans laquelle se trouvent placés les clients de M. La Rivière. Le fait que les autorités se soient emparées de certains dossiers confidentiels contenant l'histoire personnelle des gens qui s'étaient confiés de bonne foi, provoque l'émoi de la profession médicale.

"Etant donné que les lois protègent les confidences données sous le sceau du secret professionnel aux ministres du culte, aux hommes de loi et aux médecins, ceux-ci forment le souhait que le législateur précise les règles qui concernent la protection du secret professionnel.

"Dans le cas précis qui nous occupe, le collège souhaite ardemment que le ministère de la justice utilise avec la plus grande discrétion possible ses connaissances des dossiers qu'il a saisis.

"Pour veiller sur cet aspect important des procédures intentées contre M. La Rivière, le collège a demandé à un juriste éminent, Me Jules Deschênes, c.r., de le représenter à l'enquête préliminaire qui débute ce matin."

## Quinze patients d'André La Rivière s'opposent à ce que leurs déclarations soient admises en preuve

par Jean-V. DUFRESNE

Une quinzaine de patients du prétendu psychanalyste André La Rivière, âgé de 47 ans, de la rue Groveson, à Westmount, vont s'opposer, ce matin, en cour, par la voix de leurs avocats, Mes Pierre Thomas et Jacques Déom, de Montréal, à ce que les déclarations qu'ils ont faites à la police, samedi et dimanche, soient accueillies par le tribunal.

"Nous allons nous opposer à ce que même les noms des témoins soient rendus publics. Nous comparaissons ce matin pour certains d'entre eux et nous nous opposerons à ce qu'ils témoignent, et nous réclamerons que leurs dossiers saisis par la police dans le cabinet de M. La Rivière lui soient retournés, et que leurs déclarations, prises samedi et dimanche par la police, ne soient en aucune façon reçues par la cour," nous a déclaré hier soir l'un des deux avocats, Me Pierre Thomas.

L'enquête préliminaire sur M. La Rivière s'instruit ce matin à 10 h 15 dans la chambre 39 du nouveau palais de justice de Montréal, devant le juge en chef intermédiaire Armand Cloutier, qui devra déterminer s'il y a matière à citer le prévenu à son procès, dans les douze accusations pour attentat à la pudeur qui ont été portées contre lui par la couronne samedi avant-midi.

Deux nouvelles accusations distinctes, pour conspiration dans un avortement, et pour avortement, sur la personne d'une jeune femme de 21 ans, ont été également portées contre M. La Rivière, moins de 24 heures après qu'il eut été admis à caution sous les douze premiers chefs. Vu la gravité des deux derniers chefs le juge Cloutier a accueilli cette fois la requête du procureur de la couronne, Me Jean-Guy Boilard, mardi, et refusé tout cautionnement au prévenu, qui fut alors incarcéré.

La jeune femme, a expliqué Me Boilard, faillit mourir des suites de l'intervention. On ne sait toutefois si l'enquête sur ces deux accusations distinctes aura lieu aujourd'hui.

M. La Rivière est accusé, entre les 9 et 15 juin dernier, d'avoir conspiré avec un prétendu chiropraticien, M. E. B. Williams, pour "procéder à l'avortement de Mlle X (le chef d'accusation mentionne les initiales) et d'avoir, vers le 10 juin, "procéder à l'avortement" de la jeune femme, dont les initiales figurent également sur la liste des présumées victimes d'attentat à la pudeur. M. Williams lui-même devait comparaître en cour hier après-midi.

Voir page 8: Quinze patients

## Vente de blé à la Russie: \$450 millions

OTTAWA. — La dernière vente de blé de \$450 millions du Canada à la Russie aura plus de répercussions sur l'économie canadienne et le climat des affaires que les contrats précédents passés entre le Canada, la Russie et la Chine communiste. C'est ce qu'a révélé à Ottawa une source bien informée.

La nouvelle vente, qui a été rendue publique mercredi à Winnipeg par la Commission canadienne du blé et le ministre du Commerce M. Sharp, a pour termes l'exportation en Russie d'ici le 31 juillet de l'année prochaine de 187,000,000 de boisseaux de blé, en plus des 27,000,000 de boisseaux vendus la semaine dernière.

Cette quantité est plus importante que la quantité comprise dans l'entente à longue échéance passée entre la Chine communiste et le Canada en 1963, et n'est dépassée que par le contrat de 239,000,000 de boisseaux signé avec la Russie en 1962. Ce dernier contrat a été évalué à environ \$500,000,000.

Ces deux contrats précédents couvraient cependant une période de trois ans, même si la plus grande partie du blé devait être expédiée durant une période de 12 mois.

Le nouveau contrat de vente de blé couvre une période d'un peu moins d'un an. D'après le contrat précédent, le Canada devait livrer à la Russie 212,200,000 boisseaux dans l'année commençant le 1er août 1963 et se terminant le 31 juillet 1964.

## ENVOI A CUBA

Pour l'année 1964-65, les statistiques, établies jusqu'à la fin de juin, indiquent des envois de blé de 6,915,162 boisseaux. Cuba a reçu 7,318,299 boisseaux, qui faisaient partie d'une entente supplémentaire signée en octobre 1964, qui devient ensuite partie du contrat russe.

On a fait remarquer que le contrat signé avec la Russie arrive à un moment où les producteurs des Prairies s'affairent à une récolte exceptionnelle, mais non pas à une récolte record.

Elle coïncide de plus avec le moment où le Canada semble s'être enfin sorti de l'impasse dans laquelle le poussaient les immenses réserves de blé accumulées d'année en année, impasse très nuisible à l'économie. Dans les quatre années qui précèdent la signature du premier contrat d'exportation à la Russie, les surplus annuels de blé canadien se chiffraient par 588,000,000 de boisseaux, et sont même allés jusqu'à 648,000,000 de boisseaux.

Des la signature du contrat, ce chiffre est devenu 391,000,000 de boisseaux et depuis varie entre 460,000,000 et 490,000,000 de boisseaux.

On estime que le surplus de blé cette année sera de 500,000,000 de boisseaux.

## Renouveau de l'économie

Le renouveau de l'économie qui ne manquera pas de résulter de cette vente se fera sentir dans tous les secteurs. Les sociétés de transport et les manutentionnaires de blé de l'est du pays profiteront de ce nouveau contrat, puisque tout ce blé sera envoyé le long du St-Laurent et en partance de ports de la côte Atlantique.

Dans l'ouest du pays, les contrats précédents ont eu un effet salutaire sur la vente de machinerie agricole et de matériaux de construction, ainsi que sur la vente au détail en général.

Certains milieux d'Ottawa laissent entendre que ce nouveau contrat est un présage particulièrement heureux pour l'avenir. Les premiers contrats, parce qu'ils s'éche-

## LES EMPLOYES DES RAFFINERIES TEXACO ET BRITISH PETROLEUM MENACENT DE FAIRE LA GREVE

La menace d'une grève plane sur les raffineries de pétrole des compagnies British Petroleum et Texaco à Montréal. Les négociations sont même complètement rompues entre la Texaco et le syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique (CTC), a fait savoir hier le représentant syndical, M. Fernand Daoust, qui a précisé que légalement, les 400 travailleurs impliqués ont le droit de se mettre en grève à compter du 15 août.

Cette année, le syndicat international fait front commun à l'échelle du Canada contre les raffineries où il est présent, en vue d'amener les compagnies à accorder les mêmes avantages que ceux qui sont présentement offerts aux travailleurs dans les raffineries américaines.

M. Daoust a expliqué que toute recommandation de grève de la part des dirigeants syndicaux fera l'objet d'études détaillées en comité national de stratégie, en marge du congrès nord-américain des travailleurs du pétrole qui se tiendra à Miami, du 16 au 20 août prochain.

Mais il est possible, a-t-il précisé, que les ouvriers de Texaco — employés de la raffinerie ou distributeurs — décident eux-mêmes d'un arrêt de travail devant "des gestes de provocation" dont ils sont victimes depuis quelque temps à la raffinerie. M. Daoust estime que les travailleurs sont fort mécontents du fait que la compagnie a commencé à former, à même ses employés de bureau et autres, des éventuels briseurs de grève.

M. Daoust estime personnellement que si la compagnie Texaco réalisait son dessein de continuer à faire fonctionner la raffinerie advenant un arrêt de travail, ce geste pourrait avoir de graves conséquences quant à l'exploitation même de la raffinerie et aussi en ce qui concerne la sécurité générale du public et la qualité du produit.

Au niveau des salaires, il réclame une augmentation horaire de \$0.40 pour les 300 employés de la raffinerie et camionneurs de Texaco et les 100 employés de la raffinerie de BP.

Au chapitre des vacances, le syndicat réclame deux semaines après un an, trois après cinq, quatre après 10 et cinq après 20 ans. Mais surtout, les employés veulent obtenir des vacances prolongées de trois mois à tous les cinq ans, après 15 ans de service et plus. Cette clause favoriserait le maintien de l'emploi des travailleurs âgés menacés par l'automatisation, en plus évidemment, d'assurer des périodes de repos plus conviviales à ces mêmes travailleurs.

Ensuite — troisième point majeur des négociations — la sécurité d'emploi: sous ce titre, les travailleurs du pétrole réclament la garantie absolue qu'ils ne seront pas renvoyés en raison des progrès technologiques et aussi l'assurance que la compagnie prendra à sa charge la formation supplémentaire des travailleurs destinés, en raison de l'automatisation, à occuper de nouvelles fonctions.



M. Cabot-Lodge au centre d'une controverse.

## Les Américains patiraient-ils, si Saigon le leur demandait?

WASHINGTON. — La Maison-Blanche a voulu mettre un point final hier, par un démenti formel, à la tempête soulevée le matin même à Washington par une information qui attribuait au nouvel ambassadeur des Etats-Unis, à Saigon, M. Henry Cabot-Lodge, une déclaration selon laquelle les Etats-Unis maintiendraient leurs effectifs militaires au Vietnam même si le gouvernement sud-vietnamien en demandait le retrait.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré à cet égard que la politique américaine demeure basée sur le principe énoncé par le président Johnson dans une allocution prononcée par le chef de l'exécutif le 20 avril 1964. M. Johnson avait déclaré en substance à l'époque que les Etats-Unis maintiendraient leur présence au Vietnam aussi longtemps que le gouvernement sud-vietnamien ferait appel à leur soutien et aurait besoin de leur assistance.

Voir page 8: Les Américains

Voir page 8: Vente de blé

# Québec intervient pour mettre fin à la grève des camions à bascule

QUÉBEC — Le premier ministre Jean Lesage a annoncé hier après-midi que le gouvernement du Québec a décidé d'intervenir directement en vue de faire cesser la grève des propriétaires de camions à bascule de la région de Montréal qui a débuté il y a trois semaines.

Le premier ministre, qui parlait à l'issue d'une séance de

son cabinet, a dit que le gouvernement a pris "des mesures énergiques pour faire respecter intégralement l'échelle des justes salaires aussi bien pour les taux de transport par camion que pour les salaires proprement dits".

Suivant le principe établi pour les décrets de convention collective et le salaire minimum, a noté M. Lesage, l'entre-

preneur sera tenu responsable du juste salaire, y compris le taux de transport par camion, non seulement pour le travail qu'il exécute lui-même mais aussi pour le travail exécuté par un sous-entrepreneur, un sous-traitant ou un fournisseur de matériaux.

En conséquence, a ajouté le premier ministre, l'entrepreneur sera obligé de voir à ce

que le taux de transport prévu à la cédule soit payé, non seulement par ses sous-entrepreneurs, mais aussi par les propriétaires de carrières ou d'usines d'asphalte qui lui livrent des matériaux.

Une "liste noire"

M. Lesage a précisé que le gouvernement mettra sur une "liste noire" les entrepreneurs qui ne respectent pas la cé-

dule ou ne la feront pas respecter par leurs sous-entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs de matériaux. Il a dit que la "liste noire" est le moyen le plus efficace pour faire respecter les lois et que le Conseil de la trésorerie et le contrôleur de la trésorerie verront à ce qu'aucun contrat ne soit accordé à un entrepreneur pris en défaut.

Le premier ministre a également annoncé que des instructions spéciales ont été données à la Sûreté provinciale pour faire cesser les actes de violence et d'intimidation qui ont marqué cet arrêt de travail, ajoutant qu'une protection efficace sera accordée à ceux qui se conforment à la loi et aux règlements qui régissent ce genre de transport.

Selon M. Lesage, si l'arrêt de travail s'était poursuivi encore une semaine, des projets tels que la construction du pont-tunnel Louis-Hypolite-LaFontaine auraient été retardés d'un an.

D'autre part, douze personnes avaient comparu mardi à Montréal devant le juge Marc-André Blain, des Sessions de la paix, à la suite d'incidents

qui se sont produits pendant la grève des propriétaires de camions à bascule. Elles ont protesté de leur innocence. Dans 11 des 12 cas, le juge fixa le cautionnement à \$500 pour chaque accusation d'intimidation et à \$950 pour méfait public et dommage. Dans un cas, il refusa d'accorder tout cautionnement. L'enquête préliminaire aura lieu le 25 août.

## CARRIÈRES et PROFESSIONS

**DEMANDE D'EMPLOI**

Professeur français et histoire possédant B.A., 2 ans d'expérience, cherche travail pour 1965-66.

Tél.: 739-6541

**ON DEMANDE DES PROFESSEURS**

pour enseigner le français au secondaire à Meadow Lake High School.

Salaires: \$3,000. à \$8,600.

Ecrire à: M. E.W. Groshong, Secrétaire-trésorier, Meadow Lake Unit No 66, Meadow Lake, Saskatchewan

**COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES LAURENTIDES ASSISTANTE-DIRECTRICE DEMANDEE**

Nous recherchons les services d'une assistante-directrice, pour une école secondaire (Re-11e années). Traitement selon les qualifications et les années d'expérience.

ADRESSER SA DEMANDE A:

**DIRECTION GENERALE DES ECOLES,**  
33 rue St-Vincent, C.P. 1780,  
Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.

Nous acceptons les frais de téléphone. Code 819, 326-0333

**TRADUCTEUR AUX DÉBATS**

Chambre des communes et Sénat

Jusqu'à \$8,400

Bureau des Traducteurs, Secrétariat d'Etat, OTTAWA

On demande des traducteurs pour traduire, principalement de l'anglais au français, les débats du Parlement. Les traducteurs peuvent travailler de nuit et pendant des heures irrégulières, mais des congés supplémentaires sont accordés entre les sessions.

On invite les hommes et les femmes, expérimentés en traduction ou dans un domaine connexe, à faire leur demande.

On peut obtenir tout renseignement supplémentaire et des formules de demande d'emploi aux bureaux de poste, du Service national de placement ou à ceux de la Commission du service civil.

Prière de rappeler le numéro de concours 65-712.

**DIRECTEUR de PRODUCTION**

La situation: Une importante entreprise manufacturière de produits alimentaires (pâtisserie) de la région de Montréal recherche les services d'un directeur de la production. Il aura sous sa juridiction une équipe de responsables de la fabrication dont il doit assurer la coordination. Il sera responsable de la planification, du contrôle de la production et de la qualité des produits.

La rémunération: Le salaire sera selon les qualifications et l'expérience du candidat. Les bénéfices marginaux incluant une forme d'intéressement sont nombreux et excellents.

Le candidat: Il doit être bilingue et âgé de 35 à 45 ans, diplômé en génie et spécialisé en génie industriel ou chimique. Il possède un minimum de 10 ans d'expérience industrielle dont au moins 5 ans dans la direction d'une production industrielle et si possible alimentaire. Son dynamisme, son initiative, son esprit de travail et son désir d'améliorer sa situation seront des facteurs déterminants qui lui permettront d'assumer des responsabilités importantes au sein d'une organisation très progressive.

Votre demande incluant votre curriculum vitae devra indiquer: Directeur de production, et être adressée à Case 1328, Le Devoir, d'ici 10 jours.

**ECOLE STURGEON, DIVISION No 24**  
(Adjacent à la cité d'Edmonton)

Immédiatement au nord d'Edmonton et facilement accessible via les routes Nos 2, 28 et 15. **DEMANDE DES PROFESSEURS** pour le 1er septembre 1965:

Ecole Alcomdale: 4 professeurs pour école de (1ère à 9e). Classes 1-2, 3-4, 5 et 6.

Ecole Légale: 23 professeurs pour école de (1ère à 12e). Professeur pour classe primaire spéciale et professeurs pour 1ère, 5e et 6e; un professeur pour école supérieure (préférence accordée au candidat possédant qualifications pour enseignement commercial).

Ecole St-Charles: 4 professeurs pour école de 1ère à 9e. Classes 5-6.

**ECHELLE DE TRAITEMENT 1965 - 66**

3150	3750	4500	5350	5650	5950
5040	5850	6950	8750	9050	9350
9x210	10x210	10x245	10x340	10x340	10x340

Veillez adresser demandes d'emploi à:

**J.M. Black,**  
Surintendant des écoles,  
Morinville, Alberta,  
ou téléphonez à Morinville 272.

Les candidats doivent détenir un certificat d'enseignement valide. Les postulants de langue française doivent faire leur demande en anglais.

**TRADUCTEURS**

**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, GENEVE**

TRAITEMENT: \$6,136 — \$9,870, sans dégrèvement d'impôt sur le revenu, plus une allocation substantielle.

QUALIFICATIONS: 23 à 45 ans, diplôme universitaire ou expérience équivalente, pour le concours 894, une connaissance approfondie de l'anglais et une très bonne connaissance du français, de l'espagnol ou de l'allemand ou du russe. Pour les postes de langue française (concours No 895), une connaissance profonde du français et une bonne connaissance de l'anglais, de l'espagnol ou de l'allemand ou du russe. Pour de plus amples renseignements, téléphoner ou écrire au Service national de placement, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal **868-1581** — Mme J. Potvin, local 237.

**CHEF DE LA DIVISION DU MATERIEL ET DES APPROVISIONNEMENTS**

Traitement jusqu'à \$11,600

Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales OTTAWA

Le titulaire sera chargé de contrôler les achats du Ministère, coordonner les opérations d'approvisionnement du Nord canadien, conseiller les bureaux régionaux des achats, contrôler et vérifier les achats locaux en général, développer et faire appliquer des politiques, des méthodes et des pratiques relatives aux achats et à l'entreposage.

Les candidats doivent avoir complété les études secondaires ou posséder un grade universitaire, plus une longue expérience dans le domaine des achats du matériel et des approvisionnements.

Faites parvenir IMMEDIATEMENT une brève description de votre instruction et de votre expérience à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4. Veuillez rappeler le numéro de concours 65-2282.

**INGENIEUR**  
(Télécommunications)

**VILLE DE MONTRÉAL**

Salaires initiaux: \$8,000 à \$10,925, selon l'expérience du candidat.

Devoirs de la fonction: Préparation de plans et cahier des charges dans les domaines suivants:

- 1 — Radio mobile
- 2 — Systèmes d'amplification
- 3 — Télémesure
- 4 — Télévision en circuits fermés
- 5 — Electronique
- 6 — Systèmes de contrôle et télécommande
- 7 — Installation de câbles téléphoniques.

Qualités requises: Etre membre en règle de la Corporation des ingénieurs du Québec. Posséder une expérience d'environ quatre années dans un ou plusieurs des domaines mentionnés. Parler et écrire le français et l'anglais.

Les candidats doivent présenter leur certificat de naissance ainsi que trois photos récentes (format passeport) avec leur formule de demande d'emploi. Cette formule s'obtient au Service du Personnel, bureau 403, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame. Téléphone: 872-3236.

**TRADUCTEUR**  
POUR INGENIEURS-CONSEILS

Possédant 3 ans d'expérience en traduction technique

Cet emploi est permanent.

Le salaire est à discuter et sera en conformité avec les qualifications de l'intéressé.

Veillez communiquer avec

**M. Jean-Pierre Lessard**  
Gérant du Personnel

**Asselin, Benoit, Boucher, Ducharme, Lapointe**  
Ingénieurs-conseils  
4,200 ouest, boul. Dorchester  
Tél.: 931-1731

**ECOLE STURGEON, DIVISION No 24**  
(Adjacent à la cité d'Edmonton)

Immédiatement au nord d'Edmonton et facilement accessible via les routes Nos 2, 28 et 15. **DEMANDE DES PROFESSEURS** pour le 1er septembre 1965:

Ecole Alcomdale: 4 professeurs pour école de (1ère à 9e). Classes 1-2, 3-4, 5 et 6.

Ecole Légale: 23 professeurs pour école de (1ère à 12e). Professeur pour classe primaire spéciale et professeurs pour 1ère, 5e et 6e; un professeur pour école supérieure (préférence accordée au candidat possédant qualifications pour enseignement commercial).

Ecole St-Charles: 4 professeurs pour école de 1ère à 9e. Classes 5-6.

**ECHELLE DE TRAITEMENT 1965 - 66**

3150	3750	4500	5350	5650	5950
5040	5850	6950	8750	9050	9350
9x210	10x210	10x245	10x340	10x340	10x340

Veillez adresser demandes d'emploi à:

**A.E. Kunst,**  
Surintendant des écoles,  
Morinville, Alberta,  
ou téléphonez à Morinville 272.

Les candidats doivent détenir un certificat d'enseignement valide. Les postulants intéressés doivent répondre en anglais.

**SECRÉTAIRE DEMANDÉE**

Secrétaire sténo-dactylo bilingue, pour poste permanent à Brock University, St. Catharines, Ontario.

Expérience: initiative et perfection linguistique indispensables.

S'adresser d'urgence en français à:

Département de Langues Vivantes  
Brock University, St. Catharines, Ontario

**INGENIEUR**  
(Epurateur des eaux)

**VILLE DE MONTRÉAL**

Salaires initiaux: \$8,000 à \$10,925, selon l'expérience du candidat.

Qualités requises: Etre membre en règle de la Corporation des ingénieurs du Québec. Posséder des connaissances suffisantes dans le domaine du génie sanitaire et/ou dans la technique de l'épuration des eaux. Parler et écrire le français et l'anglais.

Les candidats doivent présenter leur certificat de naissance ainsi que trois photos récentes (format passeport) avec leur formule de demande d'emploi. Cette formule s'obtient au Service du Personnel, bureau 403, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame. Téléphone: 872-3236.

**LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY**

demande

Les candidats (es) devront posséder:

- un directeur (trice) pour une institution d'enseignement spécial.
- Brevet d'enseignement
- Brevet d'enseignement spécialisé
- Une bonne expérience dans ce domaine.

Les postulants devront être adressés à:

**M. Bernard JASMIN,**  
Directeur général des études,  
**LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY,**  
1330 ouest, boulevard Curé-Poirier,  
Cité de Jacques-Cartier

**HISTORIENS — ARCHEOLOGUES**

ministère du Nord canadien et des Ressources nationales OTTAWA

**HISTORIENS —** \$6,480 - \$7,140 — Diplômés avec spécialisation en histoire.

**POSTE 1 —** Effectuer des études historiques pour le compte de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et préparer des rapports écrits sur les personnages, les événements, les lieux historiques et les édifices que le public a porté à l'attention de la Commission.

**POSTE 2 —** Effectuer des études historiques qui serviront à l'agencement et au développement des parcs et lieux historiques nationaux.

**ARCHEOLOGUES —** \$7,560 - \$8,640 — Diplômés en anthropologie.

**POSTES 3 & 4 —** Organiser et effectuer, sur une grande échelle, des fouilles archéologiques destinées à identifier et à restaurer les lieux historiques au Canada.

Vous pouvez vous procurer des précisions et les formules de demande SANS DELAI à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4.

Prière de rappeler le numéro 65-1402

**B.F. Goodrich**

**VERIFICATEUR INTERNE**

C'est une intéressante situation qui présente un véritable défi pour un jeune homme bilingue et agressif, diplômé du secondaire (ou possédant de l'expérience équivalente) au poste de vérificateur. Le traitement est excellent et la compagnie B.F. Goodrich offre l'un des meilleurs programmes de bénéfices dans le domaine industriel.

L'homme que nous recherchons doit posséder son bachelier en commerce, être âgé de 30 ans au maximum et désireux d'améliorer sa situation. Il aura l'occasion de voyager aux frais de la compagnie B.F. Goodrich. Cet emploi comprendra les vérifications indépendantes de magasins, bureaux de ventes des succursales, entrepôts et usines manufacturières de l'un des ensembles industriels polyvalents les plus progressistes du Canada. Le candidat choisi aura son bureau à Montréal.

Si vous croyez être qualifié pour cet emploi, veuillez soumettre confidentiellement votre curriculum vitae à:

**Administrateur,**  
**B.F. GOODRICH CANADA LIMITED**  
Bureaux de l'Exécutif,  
Kitchener, Ontario.

Les entretiens seront fixés à Montréal

**L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

demande

**des secrétaires et des dactylos**

Les candidates pour les postes de secrétaires doivent être bilingues, maîtriser la sténographie anglaise et française et posséder plusieurs années d'expérience comme secrétaire.

Les candidates pour les postes de dactylos doivent être compétentes en dactylographie et posséder au moins deux ans d'expérience.

La connaissance du français et de l'anglais est nécessaire pour un de ces postes.

Pour renseignements, téléphoner à:

**RI. 7-5511, poste 243**

**ANALYSTE en ASSURANCE-VIE**

**FONCTIONS:**

Préparer des programmes avancés; analyser des problèmes de succession; entraîner et diriger des représentants en programmation avancée.

**EXPERIENCE:**

Le candidat que nous recherchons pourrait être de préférence un avocat, ou une personne actuellement au service d'une fiducie, ou un assureur-vie professionnel, possédant une connaissance particulière de la législation sur les droits successoraux et l'impôt sur le revenu, une bonne expérience dans l'analyse des successions et de la programmation avancée.

**AVANTAGES:**

Salaires variant selon les qualifications et l'expérience. Bénéfices sociaux.

Les candidats doivent soumettre leur demande par écrit avec les détails suivants: emploi actuel, qualifications, expérience.

**ECRIRE A:**

**Le Directeur des Agences,**  
Case 1330, Le Devoir, Montréal.

**EMPLOIS aux ETATS-UNIS**

Un manufacturier de pièces d'avion du Connecticut recherche les services

**D'OUTILLEURS**  
EXPERIMENTES

Les candidats doivent être capables de lire des "bleus" et d'organiser leur propre travail.

Nous demandons également un

**CONTREMAITRE**  
DE LANGUE FRANÇAISE

Aucun cachet

Transport gratuit. — Excellentes occasions.

Les postulants qualifiés et possédant de l'expérience doivent écrire à:

**CASE 1331, LE DEVOIR, Montréal.**

**CARRIERES ATTRAYANTES**

Dessinateurs de projets — Dessinateurs d'exposition  
Jusqu'à \$13,800 — Jusqu'à \$12,300

au service de

**LA COMMISSION DES EXPOSITIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN**  
ministère du Commerce  
OTTAWA

Ces postes offrent aux dessinateurs d'exposition expérimentés dans toutes les phases du dessin — constructions, maquettes, plans et spécifications — une occasion unique d'appliquer leur talent et leur expérience, en travaillant au dessin des principales pièces d'exhibition et d'étalage aux expositions et aux foires commerciales internationales, et aussi en surveillant l'exécution de ces travaux.

On demande aussi des dessinateurs qui possèdent des qualités semblables pour créer des dessins originaux tridimensionnels, mobiles et animés, pour étalage aux comptoirs ou en vitrines.

Les candidats doivent avoir complété les études secondaires et être gradués d'une école d'art ou de dessin reconnue, ou posséder un diplôme sanctionnant des cours techniques apparentés, et huit années d'expérience connexe, dont cinq en travaux appropriés de dessin.

On demande aussi des dessinateurs d'exposition et d'étalage pour travailler à contrat.

On pourra offrir aux DESSINATEURS D'EXPOSITION qui sont doués d'un talent exceptionnel et qui ont de l'aptitude à la surveillance, des postes permanents, ou à contrat, en qualité de DESSINATEURS DE PROJETS.

Présentez IMMEDIATEMENT votre demande en donnant tous les détails relatifs à votre instruction et à votre expérience, et faite parvenir à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4.

Veillez mentionner le numéro de concours 65-457.

## "MAINTENANT"

# Les démissionnaires reprennent le dialogue avec les Dominicains

Le comité de rédaction de la revue "Maintenant" qui avait donné sa démission récemment en guise de protestation contre le renvoi du directeur de la revue, le Père Henri Bradet, a renoué contact avec les Pères Dominicains ces jours derniers.

Dans un communiqué conjoint publié à l'issue de cette rencontre, il est confirmé que la revue ne paraîtra pas en septembre, mais on laisse entendre que le comité de rédaction pourrait revenir sur sa décision, à la suite d'autres entretiens avec le Conseil provincial des Pères Dominicains, prévu pour bientôt.

Voici le texte intégral de ce communiqué:

"Désireux de dissiper les équivoques et la confusion engendrées par les débats autour de "l'affaire Maintenant", avec l'espoir de dénouer la crise, le Conseil provincial de l'ordre dominicain a pris une initiative importante dans le sens du dialogue. Le lundi soir 9 août, le Père Thomas-M. Rondeau, prieur provincial, invitait les membres de l'exécutif de rédaction, Hélène Pelletier-Baillargeon et Pierre Saucier ainsi que le Père Paul Doucet, à une première rencontre avec le

Conseil provincial. Le Père Henri Bradet, retenu par la maladie, n'assistait pas à la réunion.

"Le Conseil comprenait: les Pères Louis-Marie Regis, Joseph-M. Parent, Adrien Brunet, Albert Ethier, Dominique Mailhot, Raymond Hébert, Louis-Philippe Fiset. En outre, les Pères Mannes Leduc, Benoît Lacroix, Yves Côté et Réginald Damas assistaient aux échanges de vues.

"La réunion qui a duré plus de quatre heures a permis un examen franc, lucide et ouvert de la situation. La confrontation, la première du genre depuis la fondation de la revue il y a trois ans et demi, a certainement favorisé une meilleure compréhension réciproque des problèmes complexes posés par la publication d'une revue publiée sous la responsabilité d'un ordre religieux, mais faisant appel à la collaboration de nombreux laïcs (77% des articles).

"La rencontre a permis un débriefement fructueux du terrain, car elle avait été préparée avec le plus grand soin. Le Père Rondeau avait demandé aux deux rédacteurs laïcs de lui présenter un mémoire dont tous les membres du conseil

avaient déjà pris connaissance au moment de la réunion.

"Cette première, d'une série probable de plusieurs rencontres, avait pour but d'établir un dialogue susceptible: 1) d'éclaircir, de part et d'autre, certains points jugés encore obscurs et insatisfaisants dans "l'affaire Bradet"; 2) de voir si le bilan futur qui en sera tiré pourrait servir de base à la reprise prochaine de l'expérience MAINTENANT par ses anciens collaborateurs.

"Des points d'interrogation subsistent auxquels il semble difficile d'apporter une réponse immédiate. On étudie actuellement les structures qui pourra prendre dans l'avenir la revue MAINTENANT.

"De leur côté, les deux rédacteurs laïcs ont annoncé qu'ils convoqueraient après la fête du Travail une réunion de collaborateurs laïcs afin d'étudier "l'affaire" et surtout de connaître leurs sentiments quant aux décisions qui engageront l'avenir.

"Vu le temps requis pour l'aboutissement de tous les pourparlers engagés, la revue ne paraîtra pas en septembre."

# LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI 12 AOÛT 1965

PAGE 3

# La grève des plombiers et électriciens du Québec continue Les négociations ne reprendront que lundi

QUEBEC — Les négociations visant à mettre un terme à la grève de quelque 1.200 plombiers et électriciens de la région de Québec sont à nouveau interrompues et ne doivent reprendre que lundi prochain.

Les deux parties en cause étudieront d'ici la quatre nouvelles formules de compromis qui leur ont été soumises mardi par le conciliateur provincial, M. Noël Bérubé.

Cependant, le négociateur de la Fraternité des plombiers et électriciens (CSN), M. Réal Labelle, a déclaré qu'il n'entrevoit pas de règlement dans un avenir rapproché parce que les offres patronales demeurent inadmissibles, à son avis.

Quant au négociateur de la Corporation des plombiers et de celle des électriciens, M. Marcel Gervais, il a dit que les employeurs étudieront les formules de compromis tout en rappelant que les propositions antérieures demeurent en vigueur.

Les employeurs offrent une augmentation horaire de \$0.40 pour un contrat de 32 mois tandis que les grévistes réclament \$0.70 pour une durée de 22 mois. La grève dure depuis 23 jours.

Pendant ce temps, un groupe de 40 grévistes font quoti-

diennement la tournée de 250 chantiers de construction pour être sûrs que l'ordre de grève est respecté partout. Le conseiller technique de la grève, M. Jacques Tardif, a expliqué que cette patrouille était rendue nécessaire par le fait que plusieurs chantiers étaient trop petits et trop dispersés géographiquement pour y installer des piquets.

D'autre part, le directeur du conseil provincial des métiers

de la construction (FTQ-CTC), M. Roger Perreault a annoncé que les syndicats internationaux des plombiers et électriciens présenteront incessamment une requête en Cour supérieure pour forcer la commission des relations du travail à suspendre les négociations entre les deux parties.

L'organisme gouvernemental a décidé récemment qu'il ne pouvait pas interrompre les négociations entre les patrons et le syndicat affilié à la CSN parce qu'elles ont lieu sous l'empire de la loi de la convention collective et non pas sous l'empire du code du travail et aussi parce qu'elles s'achèveront sur l'émission d'un décret. M. Perreault conteste particulièrement ce dernier point.

Les syndicats internationaux prétendent qu'ils devraient représenter les travailleurs. Ils ont déjà présenté des requêtes en accréditation à la CRT.

## Montréal accorde une subvention de \$50,000 aux Grands ballets

Le comité exécutif de la ville de Montréal a approuvé hier une recommandation du Conseil des arts de la région métropolitaine d'accorder une subvention de \$50,000 à la troupe des Grands ballets canadiens.

Au cours d'une séance régulière, le comité a également accordé un crédit de \$2,000 au service des achats et magasins pour couvrir les frais de temps supplémentaire nécessités par la grève des postiers.

Un montant de \$1,400 a également été octroyé à la Compagnie Française de la marine qui participera à l'inauguration du nouvel hôtel de ville de Toronto, du 12 au 14 septembre. Cet argent défrayera le salaire et le voyage des membres de la troupe. Les accommodements sont payés par la ville de Toronto.

Enfin, le comité exécutif a ratifié la promotion provisoire pour un an, de quinze détectives à la fonction de sergents-détectives. Il s'agit de Claude Bourbonnière, Charles Rossi, Denis Roy, Paul Couture, Gilles Jean, Charles Degrosbois, Jean-G. Lévesque, Yvon Beau-lieu, André Charette, Guy Renaud, Raymond Bergeron, Delphis Blondin, Réginald Des-carreaux, Emile Larivière et Marcel Mousseau.

C'était également hier jour de dépeillement d'offres pour les travaux publics, à l'hôtel de ville. Six sociétés ont présenté des offres pour la construction des accès et la finition de la station de métro Atwater.

Il s'agit de Rodighiero Construction (\$940,719); Vermont Construction (\$822,132); Seacant Construction (\$685,933); Construction Oмега Ltée (\$949,500); Robert McAlpine (\$1,038,483); et Montclair Construction (\$1,083,200).

Des offres ont également été dépouillées pour la galerie de filtres no 7 et les travaux corrélatifs au réservoir Beltingham. Atlas Construction offre de faire les travaux pour \$3,722,075 et Construction Oméga Ltée pour \$4,008,775.

## Radio-Canada projette sept nouveaux émetteurs

OTTAWA — Poursuivant sa politique d'extension du service aux régions non encore desservies, la Société Radio-Canada a demandé au ministre fédéral des Transports l'autorisation d'établir sept nouveaux émetteurs-réséau de faible puissance pour le radio.

Trois de ces émetteurs-réséau, qui retransmettraient les émissions du réseau français de Radio-Canada, seraient établis à Chapais et Chibougamau, au Québec, et à Espanola, en Ontario.

Les quatre autres, pour le réseau anglais, seraient établis à La Tuque Québec, Sheet Harbor N.-E., Mindemoya Ontario, et Chetwynd C.B.

Radio-Canada demande également l'autorisation d'établir un réémetteur du réseau français de télévision à Boisdeau, Nouvelle-Ecosse.

Ces demandes de Radio-Canada seront étudiées à une prochaine séance publique du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

## Du blé pour \$1 million au Ceylan

HALIFAX — Le gouvernement canadien a promis de donner du blé pour une valeur de \$1 million à Ceylan, à titre de contribution à un programme d'assistance, a annoncé le haut commissaire canadien au Canada, M. R. Balasubramaniam.

Par ailleurs, le diplomate a fait savoir que le Canada aide présentement à la construction, au coût de \$5 millions, d'un aéroport international à Ceylan, le premier du pays.

M. Balasubramaniam a souligné au cours d'une interview que les programmes d'aide directe dans les domaines matériel, technique et éducatif sont d'égal importance pour son pays.

Selon lui, Ceylan se tourne vers le Canada pour qu'il l'aide à régler ses problèmes d'échanges à l'étranger. A cette fin, les Cingalais aimeront accroître leurs ventes de thé au Canada.

Ceylan est un Etat un peu grand que la Nouvelle-Ecosse et possède une population de 12 millions d'âmes.



## Un comité consultatif permanent au ministère provincial du revenu

QUEBEC — Le ministre du revenu du Québec, M. Eric Kierans, a annoncé hier midi, à l'issue d'une réunion du cabinet, la formation d'un comité consultatif permanent au sein de son ministère.

Il a précisé que cet organisme travaillera notamment à l'examen constructif des pratiques administratives du ministère, proposera des suggestions d'améliorations destinées à faciliter l'application de la législation fiscale, et étudiera les conséquences qui peuvent résulter de l'adoption de nouvelles mesures.

Le comité comprend huit membres, soit MM. Lucien Bé-lair, C.A., président; Me Charles Gavisie, CR, vice-président, tous deux de Montréal; Me René Amyot, CR, de Québec; Jean-E. Cousineau, Me Raymond G. Décar, CR, Charles McLaughlin, C.A., Albert Poissant, C.A., de Montréal et Charles Pelletier, C.A., de Québec.

M. Kierans a dit que les membres de cet organisme ont été choisis sur la recommandation du Barreau de la province de Québec, de l'Institut des comptables agréés de Québec et du Tax Executives Institute, Inc.

Le ministre a ajouté que le comité sera appelé à se réunir à intervalles réguliers.

## Les hôteliers de la Gaspésie sont furieux

RIVIERE-DU-LOUP — "C'est la politique de deux poids, deux mesures est incompréhensible, inconcevable et irréaliste de la part d'un gouvernement qui se veut progressif."

C'est ainsi que l'administrateur de l'Association des hôteliers de la Gaspésie juge le bill 85 adopté le 5 août dernier par l'Assemblée législative de Québec pour modifier la loi de la Régie des alcools.

M. Rodolphe Lafrenaye, de Rivière-du-Loup, à 120 milles au nord-est de Québec, a déclaré mardi qu'en ce qui concerne l'association dont il est l'administrateur, "il ne fait aucun doute que le sujet sera l'un des principaux figurants à l'agenda lors de l'Assemblée générale prévue pour septembre."

On sait que la nouvelle loi supprime l'obligation du repas du dimanche dans les cabarets des régions de Montréal y compris l'île Jésus et de Québec, ainsi que dans les villes dont la population dépasse 50,000 habitants.

S'élevant contre ce critère de classification, M. Lafrenaye a dit: "C'est à croire que des adultes raisonnables, ça ne se trouve que dans les villes de 50,000 habitants ou plus, et que de véritables hôteliers, nous n'en avons point."

## Au congrès de Stockholm contre la délinquance

# Informez le public sur le rôle de la société dans la lutte contre la délinquance

STOCKHOLM — Les délégués au 3ème congrès de l'ONU sur la lutte contre la délinquance ont surtout insisté, mercredi, sur la nécessité d'informer et d'éduquer le public sur le rôle que la société peut jouer dans la prévention de la criminalité.

M. Milutinovic (Yougoslavie) a estimé que l'information du grand public devrait être confiée aux organismes spécialisés de l'ONU. Mme Zuleika Susupira (Kenworthy (Bresil)) a rappelé le rôle éducatif des moyens audiovisuels.

M. Dramatica (Italie), s'est fait applaudir en proposant que les partis politiques inscrivent à leurs programmes des propositions concrètes en vue de combattre la délinquance. M. Toothman (Etats-Unis) a dit que la police devrait obtenir une plus large participation du public à ses activités.

M. Kong Heng (Cambodge) a assuré qu'il faut rechercher dans la religion bouddhiste la réponse à ce "mal du siècle", la criminalité juvénile n'existant pas dans son pays. Le délégué soviétique a souligné de son côté l'excellence des "tribunaux de camarades".

M. Thurgood Marshall (Etats-Unis) a indiqué que dans son pays plus d'un tiers des délits en 1964 avaient été commis par des moins de 18 ans et que plus de 70 pour cent des personnes arrêtées avaient moins de 25 ans, pourcentages qu'il a qualifiés de "tragiques" mais qui, a-t-il dit, se retrouvent dans les autres pays.

Le représentant soviétique a insisté sur le fait que "l'accroissement de la criminalité est propre aux régimes bourgeois". Dans les pays socialistes, selon lui, des mesures sont prises pour extirper le mal en s'atta-

quant à ses causes économiques et sociales.

Le représentant soviétique imité par la plupart des délégués des pays de l'est, a par ailleurs réaffirmé l'opposition de son gouvernement à la prescription des crimes nazis.

M. Paul Albert Pageaud, directeur des affaires criminelles en France, a déclaré, à propos de la lutte contre la récidive, que "l'inégalité dans la décision de justice était plus qu'un scandale, une faute". M. Pageaud a affirmé que les délais apportés à juger un délinquant augmentaient les risques de récidive,

le coupable ne faisant plus à la longue de lien entre le délit et la punition.

M. Rodriguez Dias Devesa, délégué espagnol, a demandé que l'on apprenne aux jeunes "à attendre de rencontrer une âme sœur avant de procéder à leurs expériences sexuelles". La sexualité, a-t-il dit, doit être une source d'allégresse dans l'harmonie du corps et du cœur, tandis que "la théorie du verre d'eau" qu'importe le flacon... a rendu folle une partie de la jeunesse. M. Devesa a conclu en exhortant la jeunesse à ne pas gaspiller ses forces.

## L'Ecole de Conduite LAUZON

Lundi le 16 août, commence à L'ECOLE DE CONDUITE LAUZON une session de cours aux adolescents.

Les jeunes de seize ans et plus pourront suivre ce cours complet approuvé par le MINISTRE DES TRANSPORTS.

Les titulaires de ce cours sont des professeurs spécialisés dans ce genre d'enseignement.

Pour tout renseignement appelez: 381-2504

## YOLANDA LISI

Ses chansons — Son trio

## ANDRE PERRY

Son Trio dansant

## BASIL CODOLBAN

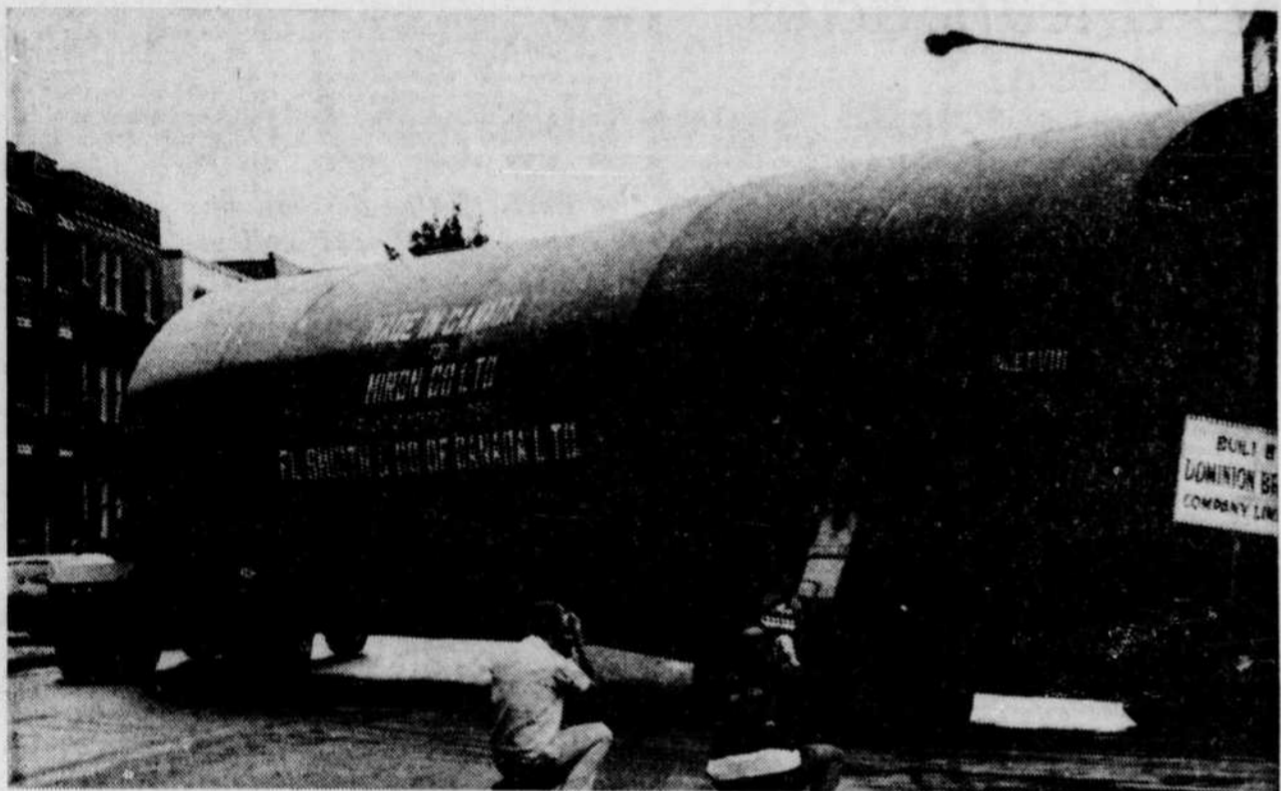
Virtuose au Piano

LEURS NOMS VOUS SONT FAMILIERS VOUS LES AVEZ VUS A LA TELEVISION OU SONT-ILS MAINTENANT!



Pas de minimum — Pas de frais de couvert PRIX MODERES

630 ouest, Boulevard Dorchester Stationnement gratuit à l'intérieur Téléphone 866-9506 Montréal



Lentement mais sûrement, cette section de four rotatif mesurant 50 pieds de longueur et pesant 50 tonnes entreprend le virage à l'angle des rues Elmhurst et Sherbrooke à Montréal. C'est à cinq heures hier matin — afin d'éviter le gros de la circulation — que cette lourde pièce de machinerie, sortant des usines de la compagnie Dominion Bridge de Lachine, s'acheminait à travers la ville vers l'usine de la compagnie Miron, Limitée, située dans le secteur nord-est de Montréal. Le diamètre de cette section est de 14 pieds 6 pouces. Dix sections formeront la paroi de ce four rotatif, dont la longueur totale est de 450 pieds et le poids, 500 tonnes. Ce four sera l'un des plus volumineux de type rotatif du monde.

## Des comités de révision étudieront le cas des étudiants défavorisés dans les examens

### Peter Millar remplace Rowat à la présidence du PSBGM

M. Peter Millar, ancien directeur général de la société Dominion Bridge, a été élu hier à l'unanimité président de la Commission des Ecoles protestantes de Montréal.

M. Millar a quitté la Dominion Bridge, il y a deux ans, après 40 ans de services. Il s'est intéressé au domaine de l'enseignement depuis environ 20 ans.

M. Millar succède à M. John P. Rowat qui a décidé de ne pas chercher à se faire réélire à ce poste par suite de la controverse soulevée par des transactions concernant des terrains, effectuées contre la commission et le député fédéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Edmund T. Asselin. Une commission d'enquête du Québec a qualifié les profits du député libéral "d'exorbitants" relativement à cette affaire.

M. Rowat, dont le mandat expirait le 30 juin, a déclaré en annonçant sa décision de se retirer que "bien que les critiques dont j'ai fait l'objet sont loin d'être justifiées, il est préférable que le poste de président soit occupé par une personne contre laquelle on ne peut diriger de critiques". M. Rowat a été président de la CEPM durant 9 ans et demi.

Pour sa part, le nouveau président de l'organisme siège à la Commission depuis 1962. Il commença sa carrière dans le domaine de l'enseignement en 1946 lorsqu'il fut élu à la commission scolaire protestante de Coteau-St-Pierre dans les banlieues de Montréal-Ouest et de Ville St-Pierre. Il devint président de cette commission en 1948.

En 1951, il était délégué à la Commission des Ecoles protestantes de Montréal. Il y fut tour à tour président du comité de planification et de construction, puis du comité d'éducation, puis du comité d'éducation, avant d'être nommé vice-président.

QUEBEC — Des comités de révision seront formés dans chacune des écoles secondaires de la ville de Québec afin d'étudier le cas d'un certain nombre d'étudiants non favorisés lors des derniers examens officiels de fin d'année.

Cette décision a été prise, mardi soir, par un groupe de 30 directeurs d'écoles secondaires de la commission scolaire catholique.

M. Henri Lesage, directeur général de l'enseignement secondaire, a expliqué qu'il ne serait pas sage de ne considérer que les notes officielles d'un certain nombre d'élèves puisque quelques questions soulevées étaient fausses et qu'il s'agit de erreurs techniques dans la correction des examens du ministère de l'Éducation.

Pour accepter ou refuser la promotion à un étudiant, les directeurs d'écoles sont convenus de se baser sur les critères suivants: les résultats des examens du ministère; les notes de l'année; les aptitudes intellectuelles de l'élève et son dossier général.

Les comités seront formés du directeur de l'école, des professeurs qui connaissent l'étudiant et de l'orienteur de l'institution.

Ils se pencheront sur les "cas marginaux". On n'étudiera pas les cas des étudiants qui ont réussi pendant toute l'année et de ceux qui ont raté continuellement.

En dehors de ces deux groupes, il y a ceux qui sont à la limite et que l'on considère comme les "cas marginaux". Ceux-ci sont plus nombreux cette année à cause des erreurs qui se sont glissées dans les examens.

M. Lesage estime à environ sept pour cent la proportion des cas marginaux au terme d'une année ou il n'y a pas de complications particulières. Cette année, selon lui, le pourcentage atteindrait le chiffre de 20 pour cent.

Les écoles secondaires de Québec étaient fréquentées par près de 10,000 étudiants au cours de la dernière année scolaire.

## L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les GOUTTIERES GALVANISÉES • ALUMINIUM • CUIVRE Estimation gratuite • MONTREAL — 322-4160 • QUEBEC — 872-9244 PRIMEAU METAL INC.

## COURS DE CONDUITE

Un cours de conduite d'automobile, approuvé par le ministère des Transports du Québec, commencera le 23 août courant, pour tout les intéressés: adolescents de 16 ans et plus et adultes, à l'Auto-Ecole Modèle, 9420 est, rue Sherbrooke.

Pour renseignements: 352-8210

EN UN CLIN D'OEIL VOUS SILLONNEZ LES MERS DU SUD!

# KON-TIKI

LE RESTAURANT POLYNÉSIE DU SHERATON MONT-ROYAL

Le décor est tropical à souhait, la cuisine polynésienne est un chef-d'œuvre d'exotisme, une visite au Kon-Tiki, c'est un voyage dans une île exotique! Si vous n'avez pas voyagé, La Broche vous offre un grand choix de plats français. Autres suggestions: aventurieuses, un repas au Huit Café et des coquetels au Metro Bar. Quel que soit votre désir, le Sheraton Mont-Royal saura le satisfaire — parfaitement.

## HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL

Pour vos réservations, veuillez appeler: Victor 2-7777

M. Lesage et les "victimes"

Certains éditoriaux sont difficiles, désagréables, pénibles à écrire. Celui que je m'apprete à rédiger fait partie de ce nombre.

On saisira tout de suite le sens de cette remarque générale quand j'aurai affirmé que je connais très peu M. Antonio Talbot, ex-ministre de l'Union nationale. Je chercherais en vain quelque raison personnelle de détester cet homme. Le Devoir non plus, que je sache, n'a jamais eu maille à partir avec cet ex-ministre de la Voirie. Nous sommes tout disposés à croire que la vie personnelle de M. Talbot est à l'abri de tout reproche, voire remplie de mérites. On nous dirait qu'il a pratiqué depuis toujours dans ses affaires privées, l'honnêteté la plus scrupuleuse et la plus grande générosité, nous serions nullement tentés d'en disconvaincre. Et qu'il vive dorénavant dans une retraite paisible, heureuse et confortable, nous n'hésiterions pas une seconde à nous en réjouir.

Cela dit, le geste accompli à l'endroit de M. Talbot par le premier ministre du Québec, au terme de la dernière session, n'est pas seulement une erreur; c'est une faute politique grave. Et la presse québécoise trahirait sa mission en le passant sous silence.

Résumons les faits.

Par suite des révélations faites à l'enquête Salvas, des poursuites judiciaires sont engagées contre l'ex-ministre Antonio Talbot. Il est reconnu coupable de trafic d'influence et condamné. Il appelle de ce jugement; la Cour d'Appel confirme la condamnation. C'est alors que M. Talbot, résolu à porter sa cause devant la Cour suprême, abandonne ses fonctions de député de Chicoutimi à l'Assemblée législative.

Or, la Législature du Québec prévoit une pension pour tous ses membres qui ont siégé pendant un nombre donné de sessions. Au terme d'une longue carrière politique, l'ancienneté de M. Talbot lui donnait droit, très largement, à la pension prévue par la loi. Mais malheureusement pour lui, un autre article de cette loi interdit formellement qu'un ex-député touche sa pension si une condamnation a déjà été prononcée contre lui pour un délit relatif à son activité politique. De toute évidence, il était donc illégal de faire bénéficier l'ex-ministre de sa retraite, aussi longtemps que la Cour suprême ne l'avait pas innocenté de la condamnation prononcée contre lui par les deux tribunaux inférieurs.

Sur ce, à la toute fin de la session, M. Lesage propose inopinément à la Chambre d'amender la loi pour permettre à M. Talbot de toucher la pleine somme de sa pension. Afin de justifier cette manœuvre inattendue, le premier ministre invoque une "enquête personnelle" qui lui aurait révélé des "difficultés financières" auxquelles M. Talbot devrait faire face s'il perdait le bénéfice de la retraite prévue.

M. Johnson, bien entendu, s'est empressé de louer hautement la magnanimité du premier ministre. Nous la louerions nous aussi, sans réserve aucune, si M. Lesage l'exerçait de ses propres deniers. Mais comme il puise dans le trésor public pour exécuter sa bonne action, il convient d'y regarder de plus près.

Les difficultés financières de M. Talbot, nous l'avons déjà dit, ne nous lais-

sent pas indifférent. Mais nous ne pouvons pas oublier non plus ce qui est en cause dans cette affaire, c'est-à-dire la moralité publique. Pendant des années, M. Lesage et ses collègues libéraux, appuyés en cela par la population québécoise, ont condamné la corruption, dénoncé le "système", plaidé pour un idéal d'honnêteté politique. Et voici qu'au terme de cette opération nettoyage, alors que pour la première fois, un homme politique en vue va faire face à la conséquence pénible de ses actes, le gouvernement fait machine arrière. De plus, il exécute cette manœuvre comme par surprise, sans donner à personne le temps de réfléchir, et se drape dans son geste comme dans un manteau de haute vertu.

N'est-il pas à craindre que les "non-instruits" ne tirent de cette volte-face des conclusions peu rassurantes pour l'avenir? Ils croient peut-être que toute la campagne des libéraux était une comédie, qu'il n'est pas inutile d'avoir été ministre quand on veut échapper aux "difficultés financières" et que ce n'était pas la peine, vraiment, d'engager des poursuites judiciaires pour pensionner ensuite, aux frais des contribuables, l'homme qu'on a fait condamner.

M. Lesage, c'est vrai, a cité une seconde excuse à l'appui de sa décision, affirmant que M. Talbot avait été "victime d'un système". Cette déclaration laisse songeur.

On pense spontanément, en lisant le propos du premier ministre, à une autre personne (entre mille) qui fut elle aussi victime d'un "système", en l'occurrence notre système judiciaire. Il s'agit du professeur Roland Haumont, faussement accusé d'un meurtre absurde, puis innocenté au-delà de tout doute et proclamé innocent par un juge qui est devenu depuis notre ministre provincial de la justice.

M. Haumont a vu sa réputation détruite et se débat aujourd'hui dans les plus terribles difficultés financières parce que personne, et surtout pas les services de l'Etat, ne consent à lui confier un emploi. Sur les formulaires que le gouvernement lui donne à remplir, il trouve la question suivante: "Avez-vous déjà été accusé (sic) ou condamné et, si oui, dites pourquoi". Une réponse honnête à cette question suffit apparemment à faire de vous un chômeur. Or M. Haumont, innocent, ne possède aucun recours, lui, contre le "système". Et saisis du cas, ni M. Lesage ni M. Wagner n'ont jamais exercé à son égard la magnanimité qui fait l'admiration de M. Johnson. Faudrait-il donc être déclaré coupable pour exciter la pitié des ministres?

Voilà quelques-unes des questions soulevées par l'affaire Talbot. Il fallait que ces questions fussent posées. Nous avons tenté de le faire sans mesquinerie. Il ne s'agit pas d'invoquer l'Etat à se montrer dur et inflexible; nous plaçons seulement pour une certaine logique, une certaine justice, aussi.

Avec des gestes comme celui de vendredi dernier, M. Lesage autorise la croyance que les campagnes en faveur de la moralité politique sont affaires d'élections et qu'au regard de la loi, tous les citoyens sont égaux mais, selon le mot d'Orwell, certains sont beaucoup plus égaux que les autres... grâce aux amendements de dernière heure.

Gérard PELLETIER

Les chambres hautes

La semaine dernière, les fins de sessions, tant à la Législature de Québec qu'au Parlement britannique, ont donné lieu à des manifestations d'hostilité à l'égard des chambres hautes. Pour vaincre la résistance des conseillers législatifs, M. Lesage a menacé de supprimer le Conseil par une nouvelle adresse à la reine, tandis qu'à Londres, un groupe de travaillistes et de libéraux ont protesté énergiquement contre la Chambre des lords. Y a-t-il là plus qu'une coïncidence?

À Québec, la fin de la session a été retardée par la résistance ultime que le Conseil législatif a opposée à la fusion des villes de l'Île Jésus. Les amendements apportés par le Conseil à ce projet de loi impliquaient des dépenses pour le gouvernement, ce qui aggravait les choses, mais l'essentiel du conflit c'est que la majorité libérale de l'Assemblée ne veut pas se faire imposer un veto par la majorité unioniste du Conseil; les élus refusent de plier devant les exigences des non-élus.

L'amendement constitutionnel que doit apporter l'adresse à la reine déjà rendue à Londres limitera les pouvoirs du Conseil, mais après ce succès initial déjà acquis en principe par la recommandation du cabinet fédéral, le gouvernement se montre plus exigeant et entend faire céder le Conseil sans se soumettre aux délais prévus. M. Lesage a donc menacé de supprimer complètement le Conseil par un autre amendement à la constitution et de faire des élections sur la question. Le Conseil a tout de même gagné un point important: que des élections aient lieu dans la nouvelle ville de Laval cette année et non l'an prochain; mais sur le reste il juge préférable de capituler; c'est peut-être le prélude de sa disparition.

L'incident qui s'est produit à Londres est encore plus étonnant; des députés travaillistes et libéraux ont hué "le gentil-

homme à la verge noire" qui venait les convoquer pour la prorogation, ils ont refusé de se rendre à la Chambre des lords pour cette cérémonie et ils ont même prononcé des discours en l'absence du président des Communes. Ces parlementaires ne veulent plus d'un cérémonial traditionnel qui exagère l'importance de la Chambre haute et peut lui donner une fausse impression de son autorité réelle.

Dans les deux cas, c'est la révolte des élus contre les non-élus; à Londres, des députés refusent d'accomplir des gestes où survit en apparence une supériorité de la chambre haute depuis longtemps dépassée. À Québec, l'Assemblée veut briser toute tentative du Conseil de maintenir son veto sur les décisions des députés. Cette impatience des représentants du peuple pourrait bien atteindre aussi le sénat canadien et promouvoir une réforme dont on parle depuis longtemps.

Vingt ans après Potsdam

Un article du "Monde" que "Le Devoir" reproduisait hier souligne le fait qu'après vingt ans, des accords importants conclus à Potsdam par les trois chefs vainqueurs en 1945 n'ont reçu aucun commencement de réalisation, et que dans le cas de l'Allemagne les décisions prises alors n'ont pas non plus été observées.

BLOCS NOTES

Même si la situation présente de l'Allemagne, vingt ans après sa reddition de 1945, est bien différente de celle de ce pays à la fin des deux décennies qui ont séparé les deux guerres mondiales, on peut relever certaines analogies inquiétantes. La guerre froide qui oppose les anciens alliés et la crise qui ébranle les Nations unies rappellent l'échec de la Société des nations et la division des grandes puissances européennes durant les années 30.

Au traité de Versailles, l'Allemagne avait été désarmée, occupée et condamnée à de lourdes réparations; dès la signature de ce document, Jacques Bainville y voyait "une paix trop douce pour ce qu'elle a de dur". Il écrivait dans "L'Action française" du 8 mai 1919: "La caractéristique du traité (...) c'est que la France demeure en présence d'une Allemagne de laquelle nous exigeons un lourd tribut et qui conserve tout ce qui permet à un peuple de secouer son joug et d'obtenir sa délivrance. L'Allemagne reste un grand Etat qui, avec un peu de patience, peut espérer se soustraire un jour aux conditions que la défaite le contraint d'accepter. Que pendant quinze années seulement, l'Allemagne courbe la tête, qu'elle remplisse ses engagements; alors l'occupation étrangère ayant cessé, le Rhin étant redevenu libre, son tribut lui paraîtra plus insupportable et la tentation de s'affranchir le dominera. Qu'on se mette à la place des Allemands de 1934. Quel

peuple dans leur cas ne regarderait alors autour de lui pour voir si l'heure de l'indépendance n'a pas sonné?" Ces vœux se sont révélés d'une précision étonnante et Hitler s'est chargé de les réaliser. Mais tout cela n'est pas possible que par la négligence des grandes puissances du temps à poser les conditions nécessaires d'une paix durable. Le désarmement de l'Allemagne devait être que le prélude d'une limitation universelle des armements qui ne fut pas tentée sérieusement. Après l'échec des timides tentatives de 1922, cet objectif majeur fut oublié, et le réarmement de l'Allemagne ne fut dès lors qu'une question de temps.

Les accords de Potsdam en 1945 prévoyaient une réunification de l'Allemagne, dont les étapes initiales furent entravées par la France et que la Russie a empêchée par la suite. Les objectifs des Alliés et la Charte des Nations unies



A L'ECOUTE DES ALGERIENS

Le peuple entend juger les dirigeants à leurs actes

par Michel LEGRIS

ALGER. — Un pays socialiste? Soit: c'est même une république qui se définit comme démocratique et populaire. Les panneaux qui annoncent la présence d'un comité de gestion à l'entrée des fermes du Sahel ou de la Mitidja en répondent. Mais aussitôt se superpose l'image des lourdes tentures du casino de l'Aletti et du tapis vert de la roulette, sur lequel valent des fortunes. Un pays sous-développé? Bien sûr le chômage, la pauvreté des djebels, le poids des épreuves de la guerre, sont là pour le confirmer. Mais on se surprend à admirer Alger la capitale avec ses hauts buildings, ses grandes artères où subsistent des boutiques de luxe, ses flots de voitures, ses vitrines où s'entassent les postes de télévision, les transistors et les magnétophones. Un pays où règne le parti unique? Sans doute: dans chaque village, il existe un bâtiment occupé par la section locale du F.L.N. Mais un pays où l'on entend des opinions si différentes! Et où, sans négliger les sources d'informations nationales, les habitants savent lire les journaux de Paris ou écouter Radio-Monte-Carlo ou Europe no 1.

Un pays, cependant, qui a répudié avec violence le colonialisme? Certes: les habitants sont très jaloux et très fiers de leur indépendance, et de quels soient les problèmes qu'ils ont à affronter, répètent qu'ils referaient ce qu'ils ont fait pour conquérir leur liberté. Mais, en même temps, un pays où un Français est généralement accueilli avec sympathie et où il ne se sent pas encore vraiment "dépaycé". À Alger, à Oran, les grandes avenues qui ont pris le nom de Mohamed-V, de Didouche-Mourad ou d'autres héros de la guerre, sont irriguées par d'innombrables rues où des plaques bleues et blanches rappellent le souvenir de Zola "écrivain" ou de Lacépède "savant". Les magasins ont souvent conservé leurs noms et leurs enseignes d'autrefois, en se bornant à y ajouter une traduction arabe. Seules, les compagnies de distribution d'essence ont trouvé le moyen (ou les moyens) d'arabiser leurs panneaux publicitaires. Mais n'importe: à travers les signes un peu tarabiscotes aux yeux d'un tenant de la culture latine, on traduit sans difficulté Esso, Shell ou Total.

"Il faut que ça change!"

Alors, devant ces premières impressions si diverses, si peu conciliables, surgissent toutes les autres questions. Un pays révolutionnaire, l'Algérie? On ne saurait le nier.

Quels changements attendent-ils donc avec, semble-t-il, un certain espoir? En premier lieu la population est lasse de l'anarchie. "La valse des préfets" est une expression dont on use couramment pour stigmatiser les mutations

continuelles, et continuellement improvisées, dans la machinerie de l'Etat. Répétées à tous les échelons elles ont abouti, dans la vie courante, à rendre inextricables les dossiers administratifs. Les critères qui présidaient à la désignation de certains responsables, ne trouvent pas grâce non plus. Et quand l'esprit cultivé attribue à Ben Bella l'épithète de "Caligula", il songe moins aux crimes de l'empereur romain qu'à sa manie de vouloir faire un consul de son cheval.

Si l'on creuse un peu plus on s'aperçoit que des gens, de plus en plus nombreux, commencent à estimer que l'attitude d'un homme pendant la guerre, si courageuse qu'elle soit, n'est pas le seul critère pour donner tous les droits et ne peut pas non plus remplacer les titres et les capacités. "Il ne doit y avoir qu'une seule catégorie d'Algériens: ceux qui n'ont pas fait la guerre doivent être les égaux de ceux qui l'ont faite", entend-on dire. Si l'on trouve légitime de voir accorder des avantages aux anciens combattants, on s'impatientie des abus dont peuvent bénéficier des membres du parti. On s'indigne par exemple qu'un coup de téléphone du bureau politique au commissariat suffise parfois à faire libérer un individu appréhendé pour un délit de droit commun. Enfin, on s'irrite que des gens compétents aient été souvent soumis à une subordination si étroite de la part des militants qu'à la fin ils se sont trouvés démolis.

Cet état d'esprit, qui après tout mieux qu'un Français pourrait le comprendre? N'avons-nous pas vu dans notre pays, au lendemain de la libération, s'instaurer un "résistantisme" qui fut long, lui aussi, à s'estomper. "La fête de l'indépendance a dure trois ans, déclare un des dirigeants actuels de l'Algérie. Il est temps maintenant de passer aux choses sérieuses".

Un besoin d'ordre

Le "résistantisme" en Algérie a pris des proportions d'autant plus excessives que l'ancien président a paru l'encourager. N'avait-il pas institué, il y a quelque temps, l'attestation de "militantisme" qui - tel naguère le certificat de confession en Espagne - constituait le sésame indispensable pour ouvrir toute carrière. Tout le monde, bien entendu, fut rapidement en possession de son "attestation de militantisme". Et, comme le peuple est loin de manquer de bon sens et d'esprit, il s'est bien vite créé une "histoire" qui tournait le tout en dérision. Il faut se résigner à résumer les méandres qui lui donnent le charme des contes arabes, lorsqu'elle est racontée par des Algériens: après le chameau (qui a transporté des armes dans le djebel pendant la guerre) et le chien (qui aboyait pour avertir les hommes du danger de l'arrivée des commandos de parachutistes), l'âne vient demander une attestation de militantisme à M. Ben Bella: "Comment! Mais, toi, tu n'as rien fait!"

Et pourtant, répond l'âne, c'est moi qui devrais être le premier à la recevoir, car s'il n'y en avait pas dix millions comme moi dans ce pays il y a longtemps que tu ne serais plus président de la République!!

Le besoin d'ordre se manifeste de bien d'autres manières. Le sexe fort a assez souvent reproché à Ben Bella la façon dont il a voulu procéder à l'émancipation des femmes, pour réussir à en faire, avec les jeunes, ses principaux supporters. "Vous comprenez, s'indigne un chauffeur de taxi, on leur en donne comme la main, elles en prennent gros comme le bras". Imagine-t-on à la longue les réactions du mari qui rentre pour dîner et s'entend dire par son épouse qu'elle a eu autre chose à pen-

A qui la faute?

M. Thal, par Gerin Lajoie, Ministère de l'Éducation, Hôtel du Gouvernement, Québec, Qué.

Monsieur le Ministre. Au nom de nos enfants, je considère qu'il est de mon devoir de venir aujourd'hui vous exprimer mon désappointement.

Un ministère a été formé, le vôtre, cher monsieur, qui dit-on doit tout améliorer... Après un début aussi brillant que celui de cette année, je vous assure avoir très peu confiance en son oeuvre future.

Après avoir présenté des examens qui n'étaient même pas convenables, voici qu'un retard insupportable dans la remise des bulletins vient ajouter à notre mécontentement et ce au moment où l'on prêche l'Éducation et sur quelle échelle...

Du ministère on de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, qui est responsable... On semble se lancer la pierre à qui mieux mieux.

En l'absence de ma jeune fille qui fait présentement l'échange d'étudiants avec l'Ouest canadien nous essayons de leur donner tous les atouts possibles) à deux reprises, ayant appris par hasard que l'on faisait la distribution des diplômes, je me suis présentée, venant du nord de la ville, une première fois à l'école Saint-Viateur pour me faire répondre que malheureusement deux caisses (soit 700 bulletins) avaient été oubliées dont celui de ma jeune fille. Une deuxième fois (à l'autre bout de la ville complètement, à la C.E.C.M.) et toujours je suis dans l'obligation de prendre une gardienne) je me suis rendue pour n'avoir comme résultat qu'un bout de papier sur lequel on nous disait qu'il n'y avait aucun échec... Bien entendu, sans doute. Mais pouvons-nous nous fier à ce bout de papier, genre circulaire, non si-

gné... S'il arrivait que par malheur une petite erreur (chose possible, n'est-ce pas...) se soit glissée et que recevant le diplôme il se trouve qu'il y ait une ou deux reprises, qu'arriverait-il... et ce diplôme enverrait-il... nous parviendrait-il avant la réouverture des cours. Il est vrai qu'il y a présentement la grève des postiers et que cette fois, ce n'est ni la faute du ministère, ni celle de la C.E.C.M. Peut-être encore nous faudra-t-il nous présenter une troisième fois... qui sait.

Vous voulez que nos jeunes s'instruisent, personne ne le désire plus que nous. Vous pourriez donc agir de façon à ne pas les décourager. Ce retard à produire les notes pour compléter le dossier d'admission de ma jeune fille à l'université ne sera-t-il pas la cause de son refus?

Vous pouvez croire, cher Monsieur, que dans les années à venir nous saurons nous donner des représentants conscients des responsabilités qui leur incombent et capables de mettre à exécution les méthodes qu'ils préconisent.

Sur ce, je vous salue respectueusement, espérant qu'ils seront par ailleurs les parents mécontents qui manifesteront pour que ne se renouvelle pas le désastre de cette année et que nos représentants tant du ministère que de la C.E.C.M. feront tout ce qui leur est possible pour nous faire oublier cette fin d'année scolaire 1965. Bien à vous.

Mme M. Paquin

P.S. — De plus, permettez-moi de souligner un autre point: j'ai fait une demande de formules d'application pour les Bourses et Prêts, il y a de cela environ deux mois et demi à trois mois, demande adressée tel qu'inscrit sur la formule fournie par l'université de Montréal, et je n'ai encore rien reçu, ni réponse, ni formule, absolument rien, est-ce normal?

Participation des pouvoirs publics au financement des collèges classiques

Les propos du Ministre de l'Éducation en chambre, au mois de juin, et la cinglante réplique de la Fédération des Collèges Classiques quelques jours plus tard, m'ont porté à relire un document extraordinaire intéressant sur le financement de l'éducation. Il s'agit du compte rendu de la 28e conférence internationale de l'Instruction Publique, tenue à Genève en 1955. La publication no 182 du Bureau International d'Éducation, aux pages 75, 76 et 77, rapporte que dans ce pays (par exemple l'Indonésie, les Pays-Bas) l'aide financière des pouvoirs publics aux institutions privées peut aller jusqu'à couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement des établissements privés reconnus.

Dans d'autres pays, en Suède par exemple, les subventions couvrent une certaine partie du montant total des dépenses, partie certes assez élevée, de 60% à 75%. Les dépenses effectuées des traitements du personnel enseignant semblent principalement faire l'objet de l'aide officielle des pouvoirs publics, ainsi en République Fédérale Allemande, en Autriche, en Égypte, en France, dans l'Etat d'Israël, en Syrie, etc.

La formule proposée par la Fédération des Collèges Classiques s'est inspirée fortement de ce qui se fait dans des pays hautement civilisés. Pour qu'il ne soit pas dit que le Ministère de l'Éducation a-t-il rejeté cette formule?

Roger Jodoin

Les collèges classiques

Monsieur le Directeur. Depuis un certain temps, Le Devoir publie des lettres de correspondants qui rapportent des extraits de discours de M. Paul Gérin-Lajoie. Je me permets de venir vous donner un bref résumé d'une causerie de l'actuel ministre de l'Éducation dans le temps qu'il était le conseiller juridique de la Fédération des collèges classiques.

C'était en novembre 1955. Il y aura bientôt dix ans! Je m'en souviens parce que, à l'issue de la causerie, je m'étais dit: "La Fédération des collèges classiques est entre bonnes mains". L'Association des parents de Ville Mont-Royal avait donc invité M. Gérin-Lajoie et ce dernier, après avoir brillamment exposé le rôle supplétif de l'Etat dans le domaine de l'enseignement, avait préconisé avec beaucoup de conviction les propositions financières de la Fédération des collèges classiques comme un système capable de garantir la liberté

et les aspirations des citoyens en matière d'éducation.

Comme bien d'autres parents, j'ai été désagréablement surpris au mois de juin de lire dans le Devoir les déclarations fracassantes de M. Gérin-Lajoie au sujet des collèges classiques. Je me suis dit: "Ou bien, M. le ministre de l'Éducation est terriblement fatigué, ou bien il a été fort mal renseigné". Dans les ministères, au provincial comme au fédéral, ça se voit que des subalternes ne remettent pas aux ministres eux-mêmes des documents qui leur sont destinés. Je pensais à croire que dans l'entourage immédiat de M. Gérin-Lajoie, certaines personnes ont décrié la mort des collèges classiques. Si on parle de désastre national en pensant au départ du Père Bradet de la revue Maintenant, quel vocabulaire emploierions-nous le jour où nous assisterons à l'enterrement des collèges classiques? Nelson Roy

ser parce que le président Ben Bella lui avait demandé d'aller acclamer le chef de tel ou tel pays? Surtout quand on songe au rythme où ces visites officielles se succédaient...

On souhaite aussi une remise en ordre économique. Les nationalisations en cascades finissent par être critiquées. "Les affaires ne vont pas fort. Les commerçants n'osent pas renouveler leur stock. Si après, on venait leur prendre leur magasin." Si peu qu'on ait, on tient à ce qu'on a. On n'aime pas risquer qu'on vienne nous dire demain que ce n'est pas à vous. "Il faudrait que les transactions soient libres." "Il faudrait rétablir la confiance." Telles sont les réflexions que l'on recueille non seulement auprès des "bongeois", mais auprès des petites gens.

Est-ce à dire que le mot "socialisme" a perdu de son prestige? Non, cependant... In-

terrogez l'homme de la rue: "Bien sûr, j'approuve le socialisme..." Mais alors, qu'entend-on par là? "Le socialisme, cela signifie que nous souhaitons plus de justice, nous voulons que tous les hommes, ici, mangent à leur faim."

Tout cela explique assez l'indifférence avec laquelle a été accueillie — hormis quelques brutales mais brèves poussées de fièvre qui auraient fait six morts à Oran, vingt-cinq à Bône, quatre à Tebessa, trois à Souk-Ahras, un à Constantine — la destitution de l'ex-président. Les diatribes lancées contre ce dernier par le colonel Boumediène ont trouvé un écho dans l'âme populaire. Et l'on peut aujourd'hui s'entendre dire par un dirigeant actuel: "Le mythe de Ben Bella a été créé par les Égyptiens et les Français." (Le Monde)

(A suivre)

MONTREAL, JEUDI 12 AOÛT 1965

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1919

Claude RYAN Directeur, André LAURENDEAU Directeur adjoint, Michel SAURIOL Rédacteur en chef adjoint, Paul SAURIOL Directeur de l'information, Michel ROY Trésorier, Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: Édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$12.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$29.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$9.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$19.00. Édition du samedi: 12 mois \$40.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la présente publication. TELEPHONE: 844-1361

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Quand Antigone se nomme Papandréou Lettre d'Athènes

par Louis WIZNITZER

ATHENES. — Un roi jeune, ambitieux mais sans expérience; un vieillard entêté; un parti qui n'en est pas un et une société secrète: voilà les quatre éléments du drame qui se joue à Athènes.

PROLOGUE DU DRAME

L'Union, cependant, aurait plutôt mérité de s'appeler Désunion du Centre, tant le parti de droite et celui de gauche dont elle représentait la "coalition" refusaient vraiment de se mêler.



de vitesse s'engageait entre lui et le roi au service des intérêts en question.

Il tenta de renforcer l'Union en la transformant en un parti véritable. Il en accentua les tendances républicaines pour que le roi n'oublie pas jusqu'à quel point la cour avait été compromise lors des abus du régime précédent.

ANDREA PAPANDREOU

C'est ici qu'il faut noter l'apparition d'un curieux personnage, d'un exilé, âgé de 45 ans, revenu après un séjour de vingt ans aux Etats-Unis où il était même devenu citoyen américain: Andrea Papandréou, le fils du président du Conseil et son plus proche collaborateur.

Papandréou père fait ouvrir une enquête et décide de mettre fin à toutes les sociétés secrètes existant au sein de l'armée. Il est évident que ce sont les officiers de droite que vise cette mesure et que Papandréou prend l'initiative d'un affrontement direct avec le trône: il veut faire de la monarchie grecque, en fait et non plus seulement en théorie, une monarchie constitutionnelle, où le roi règne mais ne gouverne point.

LA MONARCHIE SUBSISTERA-T-ELLE ?

Un nombre suffisant de députés de l'Union accepteraient-ils d'appuyer un gouvernement auquel Papandréou s'oppose? L'ar-

mée — ici encore la "grande muette" — décidera-t-elle de prévenir une révolution par un putsch et de recourir à la dictature? La population qui n'a pas encore pansé toutes les blessures de la guerre civile ni oublié le terrorisme du régime de Caramanlis, va-t-elle aller jusqu'au bout et changer de système politique? Deux voies semblent ouvertes à la Grèce: celle de Franco et de Salazar, et celle de l'Italie, de la Grand-Bretagne, de l'Allemagne occidentale. Que la "Demokratia" sorte gagnante, ou qu'un général prenne le pouvoir "pour sauver la Grèce du communisme", la monarchie sera la grande perdante et semble condamnée à disparaître, comme elle a disparu en Italie et... en Espagne.

LES DEUX MAGASINS A Gold & Sons MONTREAL OUVERTS LE SAMEDI

Serait-il possible d'envisager une sorte de "plan Marshall" pour les pays de l'Europe de l'Est?

par Zbigniew RAPACKI

Les regards de l'Europe heureuse et bien nantie se posent de temps en temps sur les pays d'en face. On suppose les chances de leur évolution, on leur souhaite un sort meilleur, on va jusqu'à les aider, en particulier au moyen des facilités de paiement.

Les conditions d'une "libéralisation" sont réunies et d'ailleurs sont en train d'être réalisées en Hongrie. La Roumanie pourrait lui emboîter le pas, mais pour l'instant ceux qui le gouvernement préfèrent cristalliser d'une autre manière l'appui de la population.

ajouté, en Pologne, le seul réservoir important de main-d'oeuvre qualifiée qui existe encore en Europe. Ces impondérables sont de nature à assurer un degré élevé de rentabilité à l'aide qui pourrait être consentie.

Hiroshima Churchill était-il ou non d'accord?

Sir Winston Churchill a-t-il ou n'a-t-il pas donné son consentement au bombardement atomique d'Hiroshima? Un historien britannique, M. David Irving, répond par la négative dans un livre qui sera publié prochainement à Londres et dont la thèse est analysée par le "Sunday Telegraph".

Selon M. Irving, Churchill n'a jamais donné son accord formel et écrit au bombardement atomique d'Hiroshima par les Etats-Unis. A l'appui de sa thèse, l'historien indique que le seul document écrit britannique à ce sujet est une note envoyée par le représentant britannique au "Comité de politique commune" américano-britannique, adressée à Londres, demandant si la Grande-Bretagne était officiellement décidée à donner son accord à l'utilisation de l'arme contre le Japon.

Toujours selon lui, le comité envisagera la portée de cette note en écrivant dans le procès-verbal de la séance suivante: le comité "prend note du fait que les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont approuvé la décision d'utiliser des armes atomiques contre le Japon".

L'historien fait encore remarquer que dans le "Hyde Park Agreement" de 1944, Winston Churchill a ajouté au paragraphe de l'accord stipulant que la bombe "A" devait être "utilisée contre le Japon dès qu'elle serait prête", les mots "après mûre réflexion", et remplacé "devait" par "pourrait".

M. Irving doit cependant concéder que le premier ministre britannique a déclaré devant la Chambre des communes, dix jours après Hiroshima: "La décision d'utiliser la bombe atomique a été prise à Potsdam par le président Truman et moi-même".

Quant au président Truman, il a depuis écrit à ce propos: "la décision finale en ce qui concerne les temps et le lieu d'utilisation de la bombe a été prise par moi... Quand j'en ai parlé à Churchill, il m'a dit sans hésiter être partisan de l'utilisation de la bombe, si cela pouvait mettre un point final à la guerre".

Il semble donc que la thèse de M. David Irving soit assez fragile. Si Winston Churchill n'a pas donné d'autre preuve écrite de son accord à l'utilisation de la bombe contre le Japon que ses initiales au bas d'une note, il ne peut y avoir aucun doute sur son accord de principe. (A.F.P.)

Tout le monde sait que la crise sino-soviétique n'a cessé d'élargir l'autonomie des démocraties populaires, c'est-à-dire l'autonomie de leurs gouvernements, ce qui ne veut point dire que leurs populations aient acquis la liberté de congédier les dirigeants en place. Loin de là! Mais la marge plus large de manœuvre qui en résulte non seulement n'est pas exploitée sur place d'une manière uniforme mais, tout au contraire, donne lieu à des évolutions divergentes. Les dirigeants sont mus avant tout par l'instinct de conservation et se gardent bien de jouer aux apprentis sorciers pendant le contrôle des processus déclenchés par leurs propres soins.

Deux autres considérations, liées d'ailleurs à la précédente, entrent également en ligne de compte: le niveau technique et moral des cadres communistes et, pour ce qui est de la population le degré d'adaptation au système en vigueur. La où les gens s'y sont résignés plus facilement, ils ont appris à employer leur intelligence à tirer le meilleur parti possible des circonstances données.

Une telle aide s'apparenterait par son caractère, par son volume et par ses conséquences au plan Marshall. L'Europe centrale et orientale est peuplée de gens assez correctement instruits et dispose de structures industrielles évoluées. La capacité de sa production dans les industries de base, calculée par tête d'habitants, dépasse celle de l'Europe occidentale des premières années d'après guerre. A cela

Il ne suffit pourtant pas que l'aide en question soit offerte (et il s'en faut d'ailleurs de beaucoup). Il est tout aussi nécessaire qu'elle soit acceptée. Le Kremlin verrait-il l'opération d'un oeil narquois, voire franchement mécontent? Un franchement de sourcil à la Staline ne suffirait plus aujourd'hui pour mettre au pas les bénéficiaires potentiels comme cela fut fait en 1947 pour la Pologne et la Tchécoslovaquie, écartées alors du bénéfice du plan Marshall.

Les dirigeants satellites se montreraient-ils récalcitrants? C'est possible: de leur point de vue il est peut-être préférable de s'en tenir à la situation présente, où les subsides qu'ils reçoivent aident à faire face aux échecs sans pouvoir changer quoi que ce soit au système en vigueur. Ils seraient donc partagés entre la peur d'un cheval de Troie et la tentation de résouder, grâce à la manne offerte, les problèmes qui leur pèsent de plus en plus lourds. Mais, surtout, la pression populaire, celle des jeunes en particulier, ne manquerait pas alors de s'exercer en faveur de l'acceptation en tant que solution de rechange valable à la crise actuelle, alors qu'aujourd'hui il n'y en a ni à l'intérieur ni à l'extérieur du système.

Le processus évolue en Europe centrale et orientale serait en partie accéléré (la ou les conditions locales l'ont permis) et en partie rendu possible (la ou l'incapacité des dirigeants l'a fait stopper).

Si le secteur économique paraît être le seul à se prêter à une intervention occidentale à grande échelle, la conjoncture actuelle est particulièrement favorable à des initiatives de ce genre: dans le camp communiste les choses se trouvent en état de mouvance et de devenir. On n'y a pas encore repensé la situation en fonction des éléments nouveaux apparus à la suite de la crise sino-soviétique. Si les règles du savoir-faire paraissent à peu près fixées dans l'ordre intérieur, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit de même dans l'ordre extérieur. Dès lors, et pour la durée de cette période d'incertitude, beaucoup de choses deviennent possibles et un large champ s'ouvre devant la politique occidentale.

Sans doute le projet d'un nouveau plan Marshall pose-t-il plus de problèmes dans l'immediat qu'il ne serait capable d'en résoudre dans l'avenir. Mais un effort ne s'impose-t-il pas en faveur de l'Europe de l'Est? (Le Monde)

LES SAMEDIS PEDAGOGIQUES BEAUCHEMIN 2e COURS D'ETE SUR "LA LECTURE PAR LA METHODE DU SABLIER" à la librairie BEAUCHEMIN Limitée 450, avenue Beaumont, Montréal SAMEDI, LE 14 AOÛT

La Bible vous parle Notre vieil homme a été crucifié avec le Christ pour que fut détruit ce corps de péché, afin que nous cessions d'être asservis au péché. (Rom 6, 6) Texte choisis par la Société Catholique de la Bible

Qui a dit que l'automne commence officiellement le 21 septembre? C'EST DÉJÀ L'AUTOMNE chez A. Gold & Sons avec une splendide collection de CHANDAILS MODELES POUR LES JEUNES DU "Club des moins de 21 ans" ET LES ETUDIANTS Directement d'Europe, des plus grandes capitales de la mode, A. Gold & Sons présente les plus belles collections de chandails créées par des grands noms tels que Prince Igor, Gino Paoli, Gino Rossi, Wolsley, Milano, Iceland Knits et St. Tropez. Visitez-nous maintenant pour votre chandail, prix à partir de \$22.95 et participez dans le grand choix, d'un grand magasin d'une grande ville. A Gold & Sons. JOIGNEZ "LE CLUB DES MOINS DE 21 ANS" OU OUVEREZ UN "COMPTE COURANT UNIVERSITAIRE"

POSTEZ CHEZ 388 ouest, STE-CATHERINE (angle St-Alexandre) A Gold & Sons 960 ouest, STE-CATHERINE (voisin du Loew's) Je voudrais me joindre au "CLUB DES MOINS DE 21 ANS" (R) ou ouvrir un "COMPTE COURANT UNIVERSITAIRE" (R). S.V.P. émettre ma carte de crédit personnelle et ouvrir-moi un compte de façon à ce que je puisse faire porter mes achats à mon compte sous ma seule signature chaque fois que je le desire. Je n'ai aucune obligation d'achat. Nom ..... Age ..... Adresse ..... Employé par ..... ou Université ..... N.B. — Le "Club des moins de 21 ans" est une division de A. Gold & Sons et constitue une MARQUE DÉPOSÉE.

A. Gold & Sons en vous rendant en personne à nos magasins ou en postant le coupon annexé. CREDIT DE \$100 ET PLUS A CHAQUE JEUNE HOMME DE MOINS DE 21 ANS AYANT UN EMPLOI ET A CHAQUE ETUDIANT SOUS VOTRE SEULE SIGNATURE. Postez-le aujourd'hui... Nous vous emettrons votre carte immédiatement



# L'univers féminin

## Dans votre panier à provisions

En dépit des apparences la multiplication des attrayants centres d'achats, aux vastes terrains de stationnement et aux nombreuses chaînes de magasins, n'a pas diminué le volume des ventes des commerçants détaillants.

Selon le bureau fédéral de la statistique, l'expansion du commerce au détail au cours des dernières années a non seulement favorisé les deux groupes d'entreprises, mais elle a permis aux marchands indépendants d'ouvrir des magasins dans les centres d'achats. Les statistiques montrent que les ventes des chaînes de magasins ont en réalité été inférieures au printemps à celles des commerçants détaillants, par rapport à 1930.

Selon les chiffres, les chaînes de magasins ont effectué pour \$991.003.000 d'affaires au cours des mois de mars, avril et mai, soit seulement 20,4 pour cent de tout le commerce au détail du Canada au printemps. En 1930, cette proportion était de 20,5 pour cent, en 1941, de 22,1 pour cent et en 1951, de 21,4 pour cent.

### N.B. La nouveauté de la semaine

Saviez-vous, mesdames, qu'un nouveau centre d'achats ouvre aujourd'hui à Pointe-Claire? Il sera connu sous le nom de Centre d'achats Fairview. Pour la première fois au Québec, Eaton du Canada s'implante en banlieue. Située à l'extrémité ouest du centre d'achats de Pointe-Claire, l'édifice de deux étages s'étend sur une surface totale de 130.000 pieds carrés.

Tant au rez-de-chaussée qu'au deuxième plancher, des boutiques spécialisées où régneront les plus récentes modes accentuent le caractère à la fois moderne et rustique du magasin. Au deuxième plancher la "Cuisine", une réplique d'une auberge canadienne du début de la colonie, permettra à la clientèle de se reposer et d'utiliser les services d'un buffet. Ce restaurant surplombe le hall d'entrée du magasin et offre une vue panoramique de la grande promenade du centre d'achats.

L'équipe de gérance de ce nouveau magasin Eaton situé dans une communauté en plein essor est elle-même particulièrement jeune. Le gérant Robert Brans n'est âgé que de 27 ans; le gérant des opérations, Yvan Méthot, a 28 ans et les deux gérants des ventes ont respectivement 28 et 32 ans.

### En saison

Une grande variété de fruits et légumes nous est actuellement offerte dans les marchés d'alimentation, mais les prix demeurent élevés. Ainsi, par exemple, les concombres se vendent encore à 2 pour .29, les tomates, 0,35 la livre, le maïs, cinq épis pour 49. Mais il y a tout de même des offres intéressantes: la laitue du Québec, les haricots verts et jaunes, les radis et les petits oignons, le chou-fleur. Au comptoir des fruits, les pêches, les cantaloupes et les prunes constituent autant d'achats intéressants.

### Des spaghetti croustillants

Dans toutes les familles, on aime bien les spaghetti sauce à la viande. C'est un plat facile à préparer, et qui convient également aux repas de tous les jours et aux petits soupers entre amis.

Si vous ne faites pas souvent de sauce à spaghetti parce que la plupart des recettes vous paraissent trop épicées, ou encore parce que le temps de cuisson requis vous semble long, notre recette d'aujourd'hui vous plaira sûrement. Cette sauce n'est pas piquante, et elle n'a besoin de mijoter qu'une toute petite heure. Comme pour les ragouilles et les fèves au lard, elle est encore meilleure préparée d'avance, réfrigérée, puis réchauffée et servie le lendemain. Evidemment, vous pouvez congeler cette sauce: elle n'en sera que plus délicieuse, et vous pourrez ainsi servir n'importe quand un excellent repas, même à l'improviste si des amis viennent vous visiter au chalet.

Notre recette donne suffisamment de sauce pour napper environ 6 à 8 portions de spaghetti. S'ils le désirent, vos convives pourront aussi ajouter du fromage râpé et saupoudrer leurs spaghetti de graines de piment rouge.

### Sauce croustillante pour spaghetti

- 2 gros oignons hachés
- 2 c. à table d'huile
- 2 lbs de boeuf haché
- 2 c. à table de sel
- 1/2 c. à table de poivre
- 1 boîte (10 oz) de soupe aux tomates
- 10 onces d'eau

- 1 lb (2 chopines) de champignons, en morceaux
- 1 t. de fromage râpé (gros-râpé)
- 1 c. à table de sucre
- 2 c. à table de sauce Worcestershire
- quelques gouttes de tabasco
- 1 t. de noix salées (si désiré)

Faites sauter les oignons dans l'huile chaude jusqu'à ce que dorés. Ajouter la viande, défaites-la bien et laissez-la brunir. Ajouter les autres ingrédients, couvrez et laissez mijoter 40 ou 45 minutes avant de servir. Si vous faites la sauce d'avance, laissez mijoter 20 minutes seulement, puis tiédir environ 1 heure à la température de la cuisine avant de réfrigérer. Réchauffer plus tard pendant la cuisson des spaghetti.

Renée R.

### Arène de boxe à domicile?

TORONTO — Les parents ne devraient pas intervenir lorsqu'ils voient leurs enfants se chamailler, selon un psychologue de Chicago.

Le Dr Harold Mosak, directeur de la formation de l'institut Alfred Adler, a précisé, au cours d'une réunion d'études d'une association de parents, que la décision des parents lors d'une bataille d'enfants paraît toujours injuste aux yeux des combattants. "Je recommanderais aux architectes qu'équiper les chambres de bains de livres, d'appareils à haute fidélité, et autres commodités. Les parents pourraient s'y cacher, a-t-il ajouté, et s'en y parfaire leur instruction, lorsque les enfants réglent leurs différends."

A son avis, la seule occasion où les parents devraient intervenir seraient lorsque l'enfant montre des tendances sadiques ou d'autres déviations.

### Le ministre du Travail étudie les réclamations des hôtes de l'air

OTTAWA — On rapporte que le ministre fédéral du Travail, M. MacEachen s'est penché sur le problème des hôtes de l'air qui, suivant les règlements des compagnies d'aviation, sont obligées de quitter leurs emplois lorsqu'elles se marient ou atteignent l'âge de 32 ans. Ce ministre élabore, qui a célébré son 44e anniversaire de naissance le mois dernier, a écrit aux compagnies Air Canada et Pacific Canadian leur demandant un rapport complet de leur politique à cet égard.

M. MacEachen avait reçu récemment des protestations de l'Association canadienne du personnel du service des avions, à ce sujet. La plupart des compagnies américaines de transport aérien permettent aux hôtes de continuer leur travail après leur mariage, et la limite d'âge n'est pas établie. L'Association des membres du personnel des avions voudrait que la société Air Canada accorde les mêmes privilèges.

### RIEN DE TEL POUR VOUS DESALTERER QU'UNE GORGE DE



servi bien frais  
**PUR CIDRE DE NORMANDIE**

pétillant et léger (2,5% d'alcool)  
En vente dans toutes les épiceries et comptoirs d'alimentation, boucheries, pâtisseries — spécialités dans les produits importés.  
Distributeur exclusif au Canada

Société **JUFRANCE** — Montréal  
418, Avenue Ogilvy  
Tél.: 216-1224 ou 216-1127

## Avez-vous un lion à la maison? Non... je préfère les éléphants.

par Solange CHALVIN

Il n'y a pas que les adultes à se raconter des histoires folles à propos d'éléphants cachés dans les Volkswagens ou dans les réfrigérateurs... les enfants ont maintenant découvert les lions et ces lions habitent les maisons et dirigent les destinées familiales. Vous les reconnaissez? Moi pas... mais les enfants qui assistaient hier matin à la projection du film de Pavel Hohl au cinéma Loew's nageaient comme des poissons dans une eau bien familière, celle de la fantaisie pure, du rêve extravagant lié à la réalité quotidienne.

La ville est grise, les adultes ennuyés, les maisons sans bruit; qu'à cela ne tienne, on introduit un lion dans la maison pour que ça bouge et hurle, on dessine un soleil qui illumine les adultes, transforme les parapluies en parasols et donne des ailes à l'hélicoptère rouge de l'artiste-peintre. Dans ce décor créé par eux se promènent et s'amuse, un jour de congé, Honza et Pepik, deux gamins de moins de dix ans. La voiture miniature qui roule sur le trottoir entre dans la course des stocks-cars et nos deux héros sont applaudis par les spectateurs de l'écran comme de la salle, Yehudi Menuhin sera étonné d'apprendre qu'il est le "mot de passe" d'un repère de sorciers, squelettes, belle dame blanche et chevalier sans tête. Même les musées deviennent amusants quand on les parcourt en patins à roulettes tirés par un grand setter qui hurle et épouvante tous les animaux empaillés de la création. Le tout sur un rythme de comptines tchèques assaisonnées au jazz de l'heure.

Un seul reproche: ce très mauvais doublage français, fort complaisant sans doute, mais qui ne traduit que ce qui lui plaît bien et qu'en général les enfants ont compris d'eux-mêmes. Quant aux choses qu'ils auraient aimé comprendre — comme les paroles des chansons et celles du chevalier sans tête — ils doivent s'en remettre aux sous-titres anglais.

L'ARBALETE — Un des plus jolis courts métrages pour enfants que j'aie eu l'occasion de voir depuis quelques années. Un thème classique, Guillaume Tell, traité avec humour et fantaisie, de façon toute simple, fort dépouillée, autant dans l'image que dans l'animation. Tout est imprévu à la grande joie des enfants: la pomme ne tombe jamais, les flèches crèvent les nuages, brisent les carreaux ou atteignent un taureau mais jamais la cible.

Au programme, ce matin, à 10h30: "LA FILLE, LE CHIEN ET LE PHOQUE", film suédois ainsi que "PIERRE ET L'INVISIBLE", film hongrois d'animation.

Nous signalons à nos lectrices qu'une fort intéressante exposition des travaux et dessins de Norman MacLaren a lieu présentement dans la galerie IV de l'hôtel Reine Elisabeth. Cette exposition amusera tout autant les enfants que les parents. Elle est ouverte de midi à 10h30 du soir et l'entrée est gratuite.



COIFFURE CASQUEE de chez Molinaro proposée pour l'hiver 66. Une frange couvre le front, les oreilles sont dégagées et une mèche souple s'avance sur la joue. La nuque est courte et ronde. Une coiffure nouvelle à proposer à votre coiffeur s'il manque d'imagination.

(Photo Keystone)

### Décès d'une actrice américaine

N.Y. — L'actrice américaine Nancy Carol, âgée de 60 ans, célèbre pendant les années trente, a été trouvée morte dans son appartement de Manhattan. Nancy Carol devait jouer dans une pièce près de New York. Les causes du décès seraient naturelles.

\*\*\*\*\*  
\* As-tu ton mon vieux? Quoi? \*  
\* Notre restaurant français existe \*  
\* encore! Lequel? CHEZ PIERRE. \*  
\* Les travaux de la rue n'ont pas \*  
\* entravé sa renommée. Toujours \*  
\* la même cuisine bourgeoise et \*  
\* même atmosphère. \*  
\* LICENCE COMPLETE \*  
\* 12h. a.m. à 11h. p.m. \*  
\* 1263, rue Labelle \*  
\*\*\*\*\*  
chez  
**PIERRE**  
Fermé le dimanche  
842-1590

*Le Pigeonnier*  
**BOUTIQUE D'ANTIQUITES**  
Une collection magnifique de Canadiens — armoires — cabinets en coins — commodes — buffets — tables de bout.  
2371, ruelle Blanchard  
(à l'arrière de 2370 Saint-Antoine)  
935-1720

**Les mots croisés du "DEVOIR"**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**HORIZONTALEMENT**

- 1—Experts en certaines matières
- 2—Balancement régulier
- 3—Récemment photographié par un satellite — Point de départ de certaines vies
- 4—Fait du tort — Distraire
- 5—Perte de mémoire — Marque l'excès
- 6—Pronom — A l'Opéra — Note — Fin de participe
- 7—Pénètre dans — Age
- 8—A une origine nerveuse — D'abord
- 9—Ecrivain français mort en 1956
- 10—Étendre en dispersant — Peur du public
- 11—Tamise — Eurent connaissance
- 12—Note — Pronom — Vowel — le doublée

**VERTICALEMENT**

- 1—Pour eux dormir ne repose pas
- 2—Chant religieux — Allure de marche
- 3—Boîte à bijou — Ensemble de cartes
- 4—Ordre religieux fondé à Cîteaux en France
- 5—Lui — Mouvements brusques et intermittents
- 6—Nourrit elle-même — En Chaldée

**Solution d'hier**

**Horizontalement**

- 1—EMPECHANT — ED
- 2—NORMAUX — CE
- 3—VRAI — EE — SAOB
- 4—AUGES — ER — CRU
- 5—HEUREUSEMENT
- 6—NS — COREE
- 7—SA — PIAILLER
- 8—SIMILITUDE
- 9—ERE — IT — SA — ZN
- 10—US — ET — LEVAIN
- 11—CREME — NI
- 12—SUIE — ESSENCE

**Verticalement**

- 1—ENVAHISSEURS
- 2—MORUE — AIRS
- 3—PRAGUE — ME — CI
- 4—EMIER — PI — ERE
- 5—CA — SENLITE
- 6—HUE — USAIT — ME
- 7—AXEES — IT — LES
- 8—RECLUSE
- 9—TAS — MOLDAVIE
- 10—ACEREE
- 11—ECORNER — ZINC
- 12—DEBUTE — ANNIE



La VENTE D'ETE DESJARDINS est franchement l'occasion sans précédent pour les élégantes qui recherchent Qualité à prix d'aubaine... Leur vaste collection comprend naturellement les modèles classiques ainsi que les plus récentes innovations au domaine des fourrures de fantaisie. Ne manquez pas cette opportunité!

manteaux de  
**VISON PASTEL**  
seulement  
**\$1295**

Aucun déboursé avant la livraison à l'automne  
CHAS.  
*Desjardins*  
& CIE LTÉE  
1170 rue SAINT-DENIS  
angle Dorchester

# Pearson ne veut pas parler d'élection

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a donné une nouvelle vigueur à la rumeur de la tenue d'élections générales cet automne en déclarant qu'il se soucie encore de voir adopter le programme du parti libéral par le Parlement.

Il a mentionné comme principaux points de ce programme la mise sur pied d'un régime d'assurance médicale, l'instauration d'un système de négociations collectives au sein de la fonction publique et la révision de la loi des banques.

Bien entendu, le premier ministre n'a pas voulu confirmer ou nier les rumeurs d'élections prochaines. Vous le saurez quand je l'annoncerai, a-t-il répondu aux journalistes.

M. Pearson a déclaré, d'autre part, que le montant supplémentaire qui est versé à son secrétaire de presse, M. O'Hagan, en plus de son traitement annuel de \$10,000, provient d'une "source partisane".

Le montant de \$10,000 provient des fonds publics, comme il en est pour tout autre fonctionnaire, mais il a été révélé récemment que M. O'Hagan

reçoit également un supplément indétourné. Les journalistes ont tenté de savoir si cette somme additionnelle provenait du parti libéral, d'individus ou de groupes privés.

Peu après que M. Pearson eut déclaré que ce montant venait d'une "source partisane", son bureau a appelé les journalistes pour dire que M. le premier ministre voulait dire "le parti" lorsqu'il avait dit "d'une source partisane".

## Vente de blé

(Suite de la première page)

lonnaient sur une période de trois ans, perdant de leur importance aux yeux des hommes d'affaires. Le nouveau contrat aura un effet psychologique plus important, à cause de son importance, des limites de temps qui ont été fixées et du fait qu'il a été signé à un moment où la conjoncture économique traversait une crise d'incertitude.

Le premier ministre Pearson a qualifié d'"excitante" et de "spectaculaire" la nouvelle vente de blé à la Russie et a demandé qu'on travaille fort pour rencontrer le délai de livraison.

Le premier ministre croit que c'est probablement la plus grosse vente de blé à courte échéance jamais faite par un pays. L'économie canadienne en sera stimulée d'autant. M. Pearson s'est aussi réjoui du fait que la grève des employés du port de Montréal se soit terminée avant que le marché soit conclu.

Le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a bien accueilli la nouvelle, par ce qu'il disait que s'il s'agissait d'une nouvelle confirmation de la clairvoyance de son gouvernement qui avait été le premier à mettre cette politique en application pendant que les libéraux le critiquaient. Il croit cependant que le prix convenu avec les Russes est trop bas.

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, a déclaré à la suite de l'annonce de la signature du nouveau contrat, que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'acheminer une partie de ce grain par le port de Churchill, au nord du Manitoba.

Selon lui, il s'agit d'un trajet logique et qui permettrait aux fermiers de la Saskatchewan de réaliser d'importantes économies de frais de transport. Il a demandé à la Commission du blé d'étudier sa proposition dans le plus bref délai possible, à cause de la courte période d'ouverture du port de Churchill.

## Quinze patients

(Suite de la première page)

Le secret professionnel Mais avant de se prononcer sur le mérite des accusations le juge sera appelé dès ce matin à prendre une décision qu'on estime extrêmement délicate dans les milieux juridiques et médicaux, car elle met en cause toute la notion de la communication privilégiée ou, si l'on préfère, le secret professionnel.

Les deux avocats, Mes Thomas et Deom, ont l'intention en effet de formuler leurs objections dès l'ouverture de l'enquête avant qu'un seul témoin à charge ne soit appelé à déposer contre M. La Rivière.

Les deux avocats qui, soulagés, ne prennent la défense du prévenu ni se prononcent sur le mérite de la cause, aviseront ensuite suivant la décision du juge. Il appert que si M. Cloutier refusait d'accueillir les objections des quinze témoins, leurs avocats pourraient alors en appeler de la décision, en Cour supérieure.

Mes Thomas et Deom, naturellement, ne présument la dénonciation ni du jugement de M. Cloutier. "Nous aviserons, s'il y a lieu, après la décision qu'il aura rendue", a déclaré pour sa part M. Thomas dans une entrevue téléphonique.

Essentiellement, le juge Cloutier devra déterminer si la Couronne a le droit d'utiliser les dossiers des patients saisis chez M. La Rivière, pour constituer les éléments de preuve à l'appui des accusations portées contre lui, et si la Cour peut légitimement entendre des témoignages découlant de confidences professionnelles faites presument sous le sceau du secret.

Le problème, paraît-il, est extrêmement complexe. D'abord M. La Rivière n'est reconnu ni par l'Association de psychanalyste du Québec ni par le Collège des médecins. Comment ses clients, ou lui-même en leur nom, peuvent-ils alors invoquer le privilège de la communication privilégiée?

Ces interrogations nous donnent la mesure du problème. Mais chez les médecins et les avocats tout au moins, on s'inquiète. Me Thomas a déclaré hier avoir reçu plusieurs télégrammes de médecins qui, à titre personnel, l'ont encouragé à formuler les objections dont il saisira le juge Cloutier cet après-midi.

Chez les avocats, une réunion d'urgence avait lieu hier après-midi entre quelques membres du barreau et du collège médical, car on craint que l'action de la couronne ne constitue un précédent extrêmement dangereux pour l'exercice de la profession, parce qu'il saperait à sa base même les indispensables relations de confiance qui doivent s'établir entre le professionnel et ceux qu'il sert.

moins à charge ne sauraient invoquer la communication privilégiée même si M. La Rivière eut été un psychanalyste officiellement reconnu par l'association.

D'autres rappellent toutefois que le privilège du secret professionnel n'a pas été accordé dans le but de protéger les praticiens, en l'occurrence les médecins et avocats, pour la profession desquels la loi le reconnaît explicitement, mais pour protéger le client et le patient, c'est-à-dire le public.

Peut-on alors, au nom de la bonne administration de la justice, puiser dans les communications intimes et confidentielles des patients de M. La Rivière pour étayer une preuve contre lui, ou même d'autres preuves, comme l'a laissé entendre samedi le chef de la police de Montréal, M. Robert?

Inversement, à supposer qu'il protège juridiquement le patient d'un psychanalyste, le secret professionnel constitue-t-il une notion absolue qu'on pourrait invoquer impunément au risque même d'entraver la bonne marche de la justice?

Mais n'est-il pas interdit de supposer, également, que dans les dossiers du soi-disant psychanalyste sont peut-être inscrits des faits et relations qui risquent d'incriminer le patient lui-même, ou même des tiers, complices de ses actes?

Ces interrogations nous donnent la mesure du problème. Mais chez les médecins et les avocats tout au moins, on s'inquiète. Me Thomas a déclaré hier avoir reçu plusieurs télégrammes de médecins qui, à titre personnel, l'ont encouragé à formuler les objections dont il saisira le juge Cloutier cet après-midi.

Chez les avocats, une réunion d'urgence avait lieu hier après-midi entre quelques membres du barreau et du collège médical, car on craint que l'action de la couronne ne constitue un précédent extrêmement dangereux pour l'exercice de la profession, parce qu'il saperait à sa base même les indispensables relations de confiance qui doivent s'établir entre le professionnel et ceux qu'il sert.

## Faits divers

### Un cobra fait six victimes aux Indes

CALCUTTA — Un cobra de deux mètres de long a mordu à mort, dans la nuit de lundi à mardi, une famille de six personnes, au village de Soza, dans l'Etat de Bihar. Le reptile, qui avait été chassé de son habitat par les inondations qui sévissent dans la région, a surpris dans leur sommeil un villageois, sa femme et leurs quatre enfants. Au matin, des voisins retrouvèrent les corps et le cobra, couché paisiblement dans un coin de la case familiale.

### Le FBI demande de lui remettre Smith

William J. Smith, âgé de 34 ans, est détenu par la police de Montréal, dans l'attente du résultat de procédures en extradition entreprises contre lui en rapport avec des accusations de fraude et de vols divers. C'est le FBI qui a demandé lundi au gouvernement canadien de lui remettre le prévenu. Smith a été arrêté la semaine dernière à Montréal après avoir utilisé un chèque de voyageur contrefait pour payer une note de frais de \$42 dans un motel.

### Meurtre à Malartic

Un meurtre a été commis à Malartic. Mme Guy Frenette, 29 ans, femme d'un agent de la Sûreté provinciale, a été

### Les conseillers

(Suite de la première page)

sur la composition de ce conseil. C'était là un système qui s'inspirait de la plus pure autoritarisme.

"Nous avons essayé de démocratiser cette mesure en abrégant ce délai d'un an et nous avons proposé de faire organiser cette élection par la Commission municipale (aux frais de la nouvelle ville), ce qui aurait supprimé la nécessité du conseil provisoire imposé par la loi.

"La Chambre basse accepta notre premier amendement et rejeta le second, sous prétexte qu'il imposait à la Commission municipale des dépenses non votées par l'Assemblée législative et violait ainsi la constitution.

"Sans partager cette interprétation, nous inclinons à accepter les décisions de l'Assemblée législative, parce qu'elle admettait celui de nos amendements que nous considérons comme le principal, celui qui s'appuyait sur un principe fondamental: le droit des contribuables d'élire leurs administrateurs aussitôt que la chose pouvait se faire.

"Quant au second amendement, la réduction du délai de l'élection à moins de trois mois en diminuait sensiblement l'importance et il ne nous paraissait comporter plutôt une question de caractère administratif qu'une question de principe.

"Nous étions donc d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'insister sur ce second amendement. Mais alors nous sont parvenues des rumeurs de menaces présumées proférées par le premier ministre à l'endroit du Conseil législatif, à la sortie de la Chambre basse, devant plusieurs personnes.

"Cela compliquait singulièrement la situation. Allions-nous refuser la solution de compromis proposée par l'Assemblée législative? Nous ne croyions pas que cela aurait été justifiable en s'en tenant au mérite de la question. Mais nous risquions, en ne le faisant pas, d'être mal interprétés, de donner l'impression que nous céditions au chantage.

"Après mûre réflexion et en tenant compte de tous les aspects du problème, nous avons décidé d'ignorer les rumeurs de menaces et de considérer l'affaire à son mérite. Il est juste d'ajouter qu'il s'agit là d'une décision majoritaire, non unanime des conseillers de l'Union Nationale. Quelques-uns opinèrent pour la résistance.

"On se tromperait si l'on croyait qu'un souci d'intérêt personnel ou de sécurité a inspiré cette décision. La sécurité, le premier ministre nous l'avait offerte lors de la discussion du bill 3, en nous faisant savoir qu'il était prêt à modifier ce projet de façon que le Conseil législatif ne pût être aboli qu'au moyen d'une loi votée par l'Assemblée législative trois fois, au cours de trois législatures différentes, ce qui assurait la vie du Conseil législatif pendant un bon nombre d'années.

"On aurait tort aussi de penser que nous avons eu peur des menaces d'adresse à la reine et d'élection. On a dû se rendre compte, pendant la session, que cette sorte d'adresse ne nous effrayait pas. Et puis, une adresse de plus ou de moins, quelle différence cela pourrait-il faire? Il y en a déjà une à Londres, qui attend la décision des autorités britanniques et qui, à toutes fins pratiques, contient tout ce qui est nécessaire pour abolir le Conseil législatif en un court laps de temps, si le parlement anglais, considérant le Québec comme une colonie, décidait de modifier sa constitution par-dessus la tête de sa législature.

"Quant à une élection générale nous ne nous sommes pas crus justifiables d'y plonger la province à l'occasion d'une divergence de vues entre les deux chambres sur une question de cet ordre et de donner ainsi au gouvernement une chance de divertir l'attention de l'électorat vers un présumé problème constitutionnel, sans fonder à notre avis, et d'échapper ainsi au jugement des électeurs sur son administration".

tirée en pleine rue d'une balle de calibre 22. La police de Malartic détient un homme qui aurait, au cours d'un récent séjour en prison, déclaré qu'il "reglerait le cas" d'une femme témoin à son procès. Mme Frenette n'était pas cette femme mais lui ressemblait.

### Noblesse oblige

LONDRES — La présence de M. Angus Ogilvy, le mari de la princesse Alexandra de Kent, à une course de lauriers à Palma de Majorque, suscite des remous en Angleterre. C'est la première fois en effet qu'un membre de la famille royale assiste à une corrida.

"Affaire de goût", commente-t-on au palais de Buckingham, où l'on précise que la reine n'a pas donné d'instructions à ses proches en matière de corridas.

La ligue britannique contre les sports cruels n'a toutefois pas tardé à réagir. Sans se hasarder à mettre en cause M. Ogilvy lui-même, le président de la ligue, M. Raymond Rowley, enregistre avec la plus vive satisfaction que la princesse Alexandra, qui, elle, est de sang royal, n'a pas accompagné son mari à ce "triste spectacle".

### Pilon et Dupuis

Des témoins seront entendus le 24 août devant une commission spéciale chargée d'étudier la demande en extradition formulée par les autorités policières américaines contre deux Montréalais, René Pilon et Willie Dupuis. Les deux hommes sont soupçonnés du meurtre d'un commis de banque de Ellenburgh Depot, dans l'Etat de New York. L'avocat de la défense, Me Dollard Dansereau, a déclaré qu'il fera entendre deux ou trois témoins dans le but de prouver l'existence d'un alibi pour Pilon.

## Aux 4 coins du monde

### Deux Tibétains enlevés par des soldats indiens?

PEKIN — Dans une note remise le 7 août à l'ambassade de l'Inde à Pékin, le gouvernement chinois a exigé le retour immédiat de deux jeunes femmes chinoises d'origine tibétaine enlevées par trois soldats indiens le 29 mai dernier.

Selon l'agence "Chine Nouvelle", la version indienne selon laquelle les deux jeunes Tibétaines se seraient réfugiées dans le Sikkim en raison des "conditions économiques intolérables qui règnent au Tibet et des répressions dont sont victimes les Tibétains", est de la "pure propagande anti-chinoise et de la phraséologie destinée à propager des mensonges sur la Chine".

### Diplomate soviétique expulsé

LONDRES — M. Vitalij K. Boyarov, second secrétaire de l'ambassade soviétique en Grande-Bretagne, qui avait été déclaré persona non grata par le gouvernement britannique le 30 juillet a quitté Londres samedi dernier. La décision de sa source bien informée, a déclaré que son expulsion avait été prise à titre de représailles que les autorités soviétiques avaient-elles mêmes déclaré persona non grata le second secrétaire de l'ambassade britannique à Moscou, M. Anthony Bishop, accusé au cours du procès de Gerald Brooke, d'avoir soutenu "les activités subversives" d'une jeune professeure à été condamné à cinq ans de détention.

## L'Albanie veut se retirer du OIT

Genève — Le Bureau international du travail (BIT) confirme officiellement dans un communiqué publié lundi, la décision de l'Albanie de se retirer de l'Organisation internationale du travail (OIT).

"La décision du gouvernement de l'Albanie", indique le texte, "a été communiquée au directeur général du B.I.T. M. David A. Morse, par une lettre reçue en date du 5 août 1965, et signée par M. Behar Shylla, ministre des affaires étrangères d'Albanie".

Le communiqué précise qu'aux termes de la constitution de l'OIT, un préavis de retrait "portera effet deux ans après la date de sa réception".

### Diplomate soviétique expulsé

LONDRES — M. Vitalij K. Boyarov, second secrétaire de l'ambassade soviétique en Grande-Bretagne, qui avait été déclaré persona non grata par le gouvernement britannique le 30 juillet a quitté Londres samedi dernier. La décision de sa source bien informée, a déclaré que son expulsion avait été prise à titre de représailles que les autorités soviétiques avaient-elles mêmes déclaré persona non grata le second secrétaire de l'ambassade britannique à Moscou, M. Anthony Bishop, accusé au cours du procès de Gerald Brooke, d'avoir soutenu "les activités subversives" d'une jeune professeure à été condamné à cinq ans de détention.

## Les Américains

(Suite de la première page)

Un démenti semblable avait été publié quelques heures plus tôt par le département d'Etat, que le porte-parole de la Maison-Blanche a repris à peu près dans les mêmes termes: "Nos renseignements, a-t-il dit, nous indiquent que l'ambassadeur Lodge n'a pas dit ce qu'on lui a imputé".

N.D.L.R.— Dans une interview qu'il accordait en février dernier à la revue US News & World Report, quelques mois après avoir abandonné son poste d'ambassadeur américain au Vietnam (poste qu'il vient de reprendre), M. Cabot Lodge avait déjà nettement indiqué la volonté des Etats-Unis de ne pas quitter le Sud-Vietnam, même si Saigon le demandait.

Question: Cela veut-il dire que nous sommes dans l'obligation de rester au Vietnam, que nous y soyons invités ou non?

Réponse: Oui, ce pourrait bien être le cas, en effet. S'il est de l'intérêt vital des Etats-Unis de barrer la route aux communistes dans cette région, alors nous serions pleinement justifiés d'ignorer une requête nous demandant de partir, requête qui ne pourrait d'ailleurs qu'être le résultat d'une prise de pouvoir des communistes par des moyens subversifs".

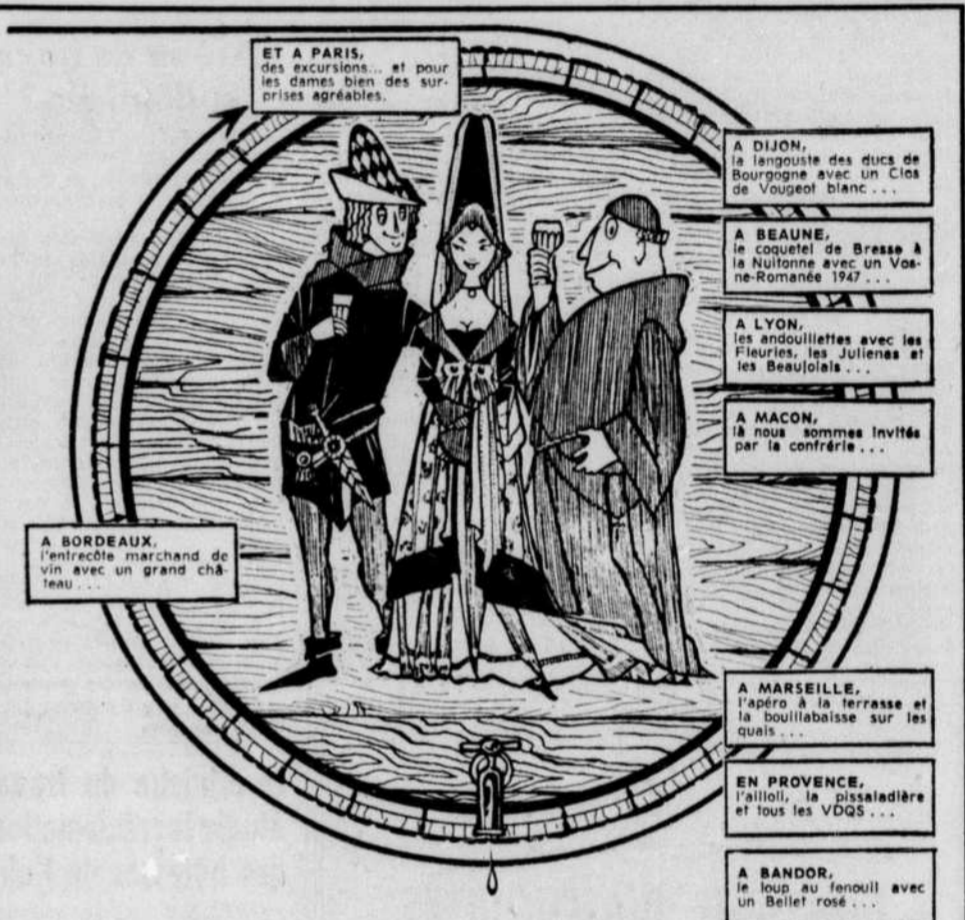
# Bruxelles est pittoresque!

Les édifices médiévaux de la Grand-Place...  
 les tulipes printanières... les vendeurs  
 de dentelles près d'un café pittoresque...  
 Savourez au Québec, l'ambiance de  
 Bruxelles: dégustez la XXX, une bière  
 au goût européen. La XXX est une bière corsée...  
 une bière différente brassée au Québec avec du  
 houblon importé d'Europe et du malt séché  
 par un procédé spécial. La prochaine fois,  
 faites une petite randonnée en Europe  
 ... avec la bière XXX de Labatt.

XXX UNE ANCIENNE MARQUE D'EXCELLENCE POUR UNE BIÈRE DU NOUVEAU MONDE.



LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE



## La Confrérie des Vignerons de St-Vincent

Mâcon - France  
 contre ses membres et leurs amis,  
 tous gais compères et gentes dames  
 aimant bon vin et bonne chère,  
 à mener en douce France  
 trois semaines de joyeuse vie.

M. Charles Tonneau, père-prieur à la Cave des Moines et Consul des Vignerons de St-Vincent, accompagnera cette joyeuse équipée rabalaisienne.

Le départ de Montréal aura lieu le 16 septembre prochain via AIR FRANCE. Il ne s'agit pas d'une évasion organisée mais bien d'un agréable séjour en France vinicole; chacun est cordialement invité. Le prix modique du voyage, soit 946.50 par personne, encouragera maris et épouses à faire le voyage ensemble.

Diverses réceptions et intronisations sont prévues au cours du voyage; ainsi par exemple chez les Chevaliers du Tastevin à Clos-de-Vougeot, bien-entendu La Confrérie de St-Vincent à Mâcon, Les Compagnons Du Beaujolais à Lyon, Les Anquetiers Du Roy à Bandol, et enfin à Bordeaux, La Confrérie De Guyenne, La Jurade De St-Emilion et Le Bontemps du Médoc... et naturellement des "goutillons" dans les vignes du Seigneur.

Un programme de choir, des hôtels de première classe choisis judicieusement, des étapes se succédant à un rythme modéré afin que chacun puisse goûter tout à son aise villes et paysages pittoresques, les délices de la dive bouteille et de la gastronomie... mais surtout le fait de partager les mille et un aspects inusités de cette équipée bachique en bonne et joyeuse compagnie.

Pour tous renseignements et inscriptions:  
 M. JEAN STRAEHL  
 Agence de voyages  
 WORLD TRAVEL PLAN  
 au 7ème étage chez Simpson,  
 977 ouest, rue St-Catherine, Montréal  
 au téléphone, 842-3241, poste 865

Une soirée vineuse et gastronomique sera organisée à l'occasion du départ prochain du voyage et réunira les voyageurs déjà inscrits ainsi que les amateurs de bonne table et de beaux voyages: le jeudi 19 août à la Cave des Moines, 1250, St-Denis, à Montréal.

Prière de communiquer avec M. Charles Tonneau, au téléphone 331-4485, ou avec l'agence de voyages pour plus de détails.

## Ryan demande aux syndicats de dépasser le cadre des revendications mathématiques

QUEBEC — M. Claude Ryan a invité les syndicats à dépasser, dans leurs revendications, le cadre des simples demandes mathématiques.

Le directeur du Devoir, qui s'adressait à Québec aux membres de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province, a souligné que les syndicats ont un autre rôle à jouer que celui de réclamer uniquement de meilleurs traitements. Il a précisé, dans le cas des instituteurs, que la convention collective doit aussi tendre à revaloriser la profession de l'enseignant et à accroître l'apport de cette profession à l'avancement de l'enseignement comme tel et de la société.

M. Ryan a fait remarquer, à titre d'exemple, que le droit d'ancienneté peut être considéré comme une revendication mathématique. Sans s'opposer à ce droit, le directeur du Devoir a noté qu'il ne fallait pas lui donner un caractère exclusif, même prioritaire en plusieurs cas, lorsqu'il s'agit de promotion.

Selon lui, l'élaboration des politiques, en ce qui concerne l'éducation, ne peut se faire uniquement par le ministère de ce nom, mais doit être également par les autorités en place et par les corps intermédiaires.

Sur ce, l'éditorialiste a rappelé qu'en 1900, l'autorité était entre les mains de quelques individus, ecclésiastiques et laïcs, tandis qu'à l'heure actuelle il existe une hiérarchie de participation et que c'est maintenant le journaliste qui influence l'opinion publique.

Au dire du conférencier, il faut favoriser un véritable régime de négociation collective, ajoutant que tout ce mécanisme doit demeurer le moyen

par excellence pour revaloriser la profession.

Pour M. Ryan, la rançon de ce régime nouveau ne pourra donner sa pleine mesure sans l'apport des parents, des associations intermédiaires et des éducateurs professionnels.

Enfin, M. Ryan s'est dit d'avis que les enseignants se doivent de faire plus pour renseigner le public sur les problèmes de l'enseignement et que ce rôle n'était pas seulement celui du ministère de l'éducation.



Invités de la Chambre de commerce de Chicoutimi, des journalistes ont pu constater "de visu" mardi que la route Chicoutimi-Tadoussac, dont la construction a été entreprise en 1936, n'est pas encore complétée.

## Chicoutimi refuse d'entendre, une fois de plus à la prochaine élection, le thème de la route de Tadoussac

par Paul CLICHE

Les "bleuets" du Lac Saint-Jean ont décidé de prendre le taureau par les cornes et d'obliger le gouvernement provincial à terminer avant la fin de 1966 la route Chicoutimi-Tadoussac sur la rive nord du Saguenay.

Les hommes d'affaires de la région viennent de lancer l'opération "entonnioir" pour alerter l'opinion publique à la grandeur de la province.

L'histoire de la route Chicoutimi-Tadoussac remonte à 1932 lorsqu'un groupe d'industriels et d'hommes d'affaires de Chicoutimi demanda au gouvernement Taschereau de construire une route d'une longueur de 74 milles pour relier leur région à la Côte Nord. La crise économique sévissait alors dans toute la région et il s'agissait surtout de diminuer le nombre de chômeurs.

Les travaux débutèrent en 1936 et se sont continués sporadiquement jusqu'à aujourd'hui. Résultat : il reste encore neuf milles à construire et la route ne sert à rien sur une bonne distance. Un investissement de plus de \$10 millions se détériore chaque jour sans être d'aucune utilité.

Pourtant, les promesses des politiciens de tous les partis n'ont pas manqué, à la veille de chaque élection ou au lendemain de chaque pèlerinage à Québec, un bout de chemin de deux à trois milles venait s'ajouter qui faisait approcher bien entendu le moment du parachèvement mais déçuplait surtout l'impénitence de la population.

La mise en valeur des richesses naturelles de la Côte nord qui présageait le développement prodigieux que devait connaître la région en quelques années fit redoubler les efforts.

Duplessis, Sauvé et Lesage s'engagent

Tant et si bien, qu'en 1956, le premier ministre Duplessis promettait le parachèvement dans un bref délai. Il en fut ainsi du premier ministre Paul Sauvé, en 1959, et du premier ministre Lesage, en 1960. Ce dernier avait déclaré à Chicoutimi, au cours de la campagne électorale qui devait le conduire au pouvoir, que, s'il était élu, on n'aurait même pas besoin de lui demander le parachèvement de la fameuse route. M. Lesage a renouvelé cette promesse il y a quelques mois lors d'une visite à Chicoutimi.

Pour en avoir le cœur net, une délégation conjointe de la Côte Nord et du Saguenay-Lac-St-Jean présenta, en 1961, un mémoire au ministre actuel de la voirie, M. Pinard.

Ce dernier donnait une réponse officielle dans une lettre adressée, le 9 juin 1961, au secrétaire de la Chambre de commerce du Saguenay. Il y promettait le parachèvement de la route "dans un délai de trois ou quatre ans", soit en 1964 ou 1965. Il restait alors 37,5 milles de route à construire. Pourtant, en 1965, il reste encore 9 milles.

Plus, et c'est ce qui a provoqué le lancement de l'opération "entonnioir", le 23 juillet 1965 M. Pinard faisait savoir aux intéressés qu'il n'était plus question maintenant de terminer la route avant 1967. Il invoquait des raisons d'ordre technique, notamment la nécessité d'un changement de parcours qui nécessiterait la construction de deux ponts non prévus il y a un an.

Cette lettre a soulevé un tollé et la Chambre de commerce de Chicoutimi, appuyée par tous les corps intermédiaires de la région, mène depuis quelques semaines une campagne dont elle veut faire entendre les échos aux quatre coins de la province.

Cette histoire de bouts de route n'est pas de nature, comme on peut s'en douter, à rétablir la confiance d'une population de plus en plus sceptique dans la chose politique.

### Des raisons d'ordre économique

Mais au-delà des promesses, inconsidérées ou non des politiciens, quelles sont les principales raisons qui militent en faveur du parachèvement de la route ?

Elles sont d'ordre économique avant tout. En bref, la population de la région Saguenay-Lac-St-Jean, aussi bien que celle de la Côte Nord, voit en cette route un remède qui allégerait son malaise économique, diminuerait de façon appréciable le coût exorbitant de la vie sur la Côte Nord, favoriserait le tourisme, l'échange de la main-d'œuvre, l'écoulement à meilleur compte des produits agricoles et faciliterait le transport à un coût moindre tant pour les entreprises de camionnage des régions de Montréal et de Québec que pour celles des deux régions concernées.

Les responsables de l'opération "entonnioir" font valoir aussi que les moyens d'accès à la Côte Nord sont tous très dispendieux ou insuffisants. Il y a la route 15 sur la rive nord du St-Laurent dans la région de Charlevoix. Mais le parcours en est parsemé d'accidents géographiques sur une bonne longueur et surtout la traversée du Saguenay entre baie Ste-Catherine et Tadoussac est très dispendieuse.

On peut aussi se rendre sur la Côte Nord... par la rive sud grâce aux services de traversiers qui fonctionnent à divers endroits, notamment à Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane, mais encore là, en plus des inconvénients physiques, le coût devient vite prohibitif.

Quant aux gens du Saguenay-Lac-St-Jean, ils doivent parcourir une distance de 120 milles, en se rendant d'abord à St-Siméon, du côté sud du Saguenay, puis en traversant le Saguenay à son embouchure près de baie Ste-Catherine pour finalement atteindre Tadoussac qui ne serait pourtant qu'à 75 milles une fois la route parachévue du côté nord de la rivière.

### "La claque dans la face"

Lorsqu'ils arrivent au bout du tronçon de route construit, les gens de Chicoutimi s'exclament dans leur langage image: voici la claque dans la face. C'est en effet un peu l'impression que ressent l'automobiliste qui, après avoir parcouru plusieurs milles sur une route pavée puis gravellée, arrive soudainement à la clairière boisée qui l'oblige à retourner.

Mais "la claque dans la face", les gens du Lac St-Jean la ressentent beaucoup plus de façon psychologique.

Ils rejettent de façon péremptoire les arguments d'ordre technique invoqués par le ministre de la voirie et interprètent sa récente décision comme l'effet de pressions d'intérêts financiers et de puissances occultes.

Ils rappellent, notamment, qu'en 1956, des hommes d'affaires investissaient \$400,000 afin que la compagnie Tadoussac Ltée entreprenne elle-même le parachèvement et que tout récemment encore un entrepreneur de Chicoutimi M. J.-R. Thibierge, s'offrait à construire le dernier tronçon de neuf milles au coût de \$1,000,000, quitte à être remboursé par le gouvernement dans les cinq prochaines

années. Québec, sous des gouvernements différents, a pourtant refusé les deux offres.

M. Gilles Rinfret, un ingénieur qui a participé à la construction d'un tronçon de cinq milles en 1964 et 1965, affirme pour sa part qu'il est physiquement possible de parachéver la route d'ici novembre 1966.

On insiste pour que la route soit terminée avant 1967 à cause de l'Exposition universelle de Montréal. "Nous sommes prêts à payer une partie de la note de l'Expo 1967, mais nous voulons en tirer le seul bénéfice possible pour notre région: le tourisme, a déclaré mardi M. Michel Corriveau, président de la Chambre de Commerce de Chicoutimi, aux représentants de la presse.

Les gens de Chicoutimi expliquent, par ailleurs, qu'ils ne s'opposent pas au développement extraordinaire que connaît la région de Montréal grâce à l'Expo '67. Mais ils ne veulent pas que le reste de la province devienne un "désert économique" parce que Montréal draine tout. Ils appellent qu'eux aussi paient des taxes.

Et surtout, ils voient dans les travaux de voirie qui sont exécutés à l'heure actuelle dans la région de Montréal un démenti catégorique à l'argument d'impossibilité technique du ministre Pinard au sujet de leur route. "Du côté de M. Pinard, ce sont les arguments techniques qui prévalent et qui servent de fin de non recevoir. Pourtant, en 1965, ce même ministre réalise des travaux gigantesques dans le cadre de l'Expo '67 et doit résoudre des problèmes infiniment plus complexes et coûteux", a déclaré M. Corriveau.

Ce dernier a aussi rappelé qu'on avait pris moins d'un an pour construire la route Manicouagan d'une longueur de 135 milles et qu'il a fallu à peine plus de temps pour construire l'autoroute des Cantons de l'Est.

Selon les gens du Lac-St-Jean, il ne reste donc plus qu'une solution: obliger le gouvernement à agir sous la menace de l'opinion publique.

La démission de M. Antonio Talbot comme député de Chicoutimi comble leurs vœux de ce point de vue. Le parachèvement de la route Chicoutimi-Tadoussac deviendra-t-il le thème de la prochaine élection complémentaire? Ce ne sera pas la première fois qu'il en est ainsi mais ce devrait être la dernière...

**Hôtel ROYAL ROUSSILLON inc.**

RESTAURANT-BAR "AU TROMBLON D'ARGENT"

1610 rue St-Hubert, Montréal 24, Qué. Tél. 849-3214

Taux de location des chambres

\$8, \$10., \$12., \$13.

insonorisées

climatisées - T.V.

stationnement gratuit

**au tromblon d'argent**

dîner d'affaires \$1.25

souper \$2.00

ouvert de 8 a.m. à 2 a.m.

dimanche 8 a.m. à 12 p.m.

**RESERVATIONS : VI. 9-3214**

**GRANDE**

# VENTES

**DE FIN DE SAISON**

HABITS POUR HOMMES ET GARÇONS

Jusqu'à **50%** de réduction

NOUS HONORONS LA CARTE **credico**

# Bonin

FRÈRE LTÉE.

**901 est, rue STE-CATHERINE**

voisin de Dupuis Frères

**NOUVELLE ADRESSE, 510 STE CATHERINE EST PRÈS BERRI**

## Meubles Antiques chez Valiquette

UNE TOUCHE D'ANCIEN A VOTRE DECOR

AJOUTERA BEAUCOUP DE CHALEUR !

1 - Chiffonnier sculpté, 3 tiroirs  
299.

2 - Commode "Kidney", dessus de marbre, marqueterie de bois de rose et garnitures de cuivre.  
375.

3 - Console française; marqueterie de bois de rose, ornements de cuivre.  
750.

4 - Puffre de bois de rose Louis XV avec dessus de cuir  
750.

5 - Commode demi-lune; marqueterie de bois de rose et garnitures de cuivre.  
249.

Stationnement municipal face au magasin, rue Berri ou rue Labelle

**N.G. VALIQUETTE LTÉE 510 Ste-Catherine Est TÈL.: 842-8811**

HEURES D'AFFAIRES

Ouvert de 9:30 a.m. jusqu'à 5:30 p.m.

Ouvert les jeudis et vendredis soirs jusqu'à 7:00 hrs



# Paul VI: l'Eglise n'est pas dépassée

### CITE DU VATICAN — "L'Eglise n'est pas vieille, elle est éternelle. Elle est toujours jeune, et sait rester telle", a dit Paul VI durant l'audience générale qui s'est déroulée mercredi dans sa résidence d'été de Castelgandolfo.

## Une guerre sainte contre le communisme

TORONTO — Un pasteur de l'Eglise unie du Canada affirme que les Etats-Unis ont en train de déclencher une guerre sainte contre le communisme. Le révérend J. R. Hord, secrétaire du conseil de l'évangélisme et du service social de cette Eglise groupant 3,000,000 de membres au pays, a déclaré que les Etats-Unis manifestent du messianisme dans les affaires internationales.

"Comme chrétiens, dit-il, nous ne devrions pas oublier les croisés que les nations chrétiennes ont entrepris contre les musulmans," a noté le pasteur protestant.

"Si nous devons tirer des leçons de l'histoire, nous ne devrions pas édifier un mur d'intransigence et de sacro-sainte fierté entre les chrétiens et le monde communiste, mur qui pourrait subsister durant un millier d'années.

Il s'est dit d'avis que la guerre au Vietnam est inutile et malheureuse. C'est, dit-il, la plus grave crise à laquelle fait face la conscience chrétienne à l'heure actuelle.

Le révérend Hord a exprimé l'opinion que le gouvernement des Etats-Unis devrait soumettre le conflit aux Nations unies. Il a indiqué que s'il y a des élections au Sud-Vietnam, il se pourrait qu'un gouvernement communiste soit élu. Les pays occidentaux doivent se préparer à accepter une telle éventualité. Ceci ne signifie pas qu'un gouvernement communiste au Sud-Vietnam serait un disciple de la Chine, a-t-il ajouté.

## Sortie contre le Conseil des Eglises

GENEVE — "Séparez-vous du Conseil mondial des Eglises qui est devenu l'allié du communisme. Le conseil oecuménique est le bras armé de la propagande d'infiltration communiste et d'exploitation d'un organisme religieux", c'est en ces termes que s'achève une résolution adoptée par le congrès du "Conseil international des Eglises chrétiennes" qui vient de tenir ses assises à Genève, du 5 au 11 août.

Le "Conseil international" qui groupe un certain nombre de sectes et d'associations protestantes, en grande majorité américaines, violemment anti-oecuménique et anti-communiste se présente contre la "perversion" communiste et ses "alliés" des mouvements oecuméniques. Environ 800 "délégués" participent aux travaux de ce congrès, dont le ton général a pu faire dire à un observateur américain: "Le John Birch Society ne renierait pas ce congrès".

## La presse russe et la propagande athée

CITE DU VATICAN — La presse soviétique admet elle-même l'inefficacité de la propagande athée, a déclaré le radio du Vatican dans une note consacrée à la lutte contre la religion en Union soviétique. "La constance, les ressources les pressions dont se sert la propagande athée depuis des dizaines d'années pour extirper la foi du peuple russe n'ont pas de précédent dans l'histoire", a dit notamment la radio du Vatican. Et pourtant "la presse athée elle-même porte des jugements négatifs sur la technique et l'efficacité de la lutte antireligieuse. Ces jugements constituent une surprise amère uniquement pour ceux qui s'obstinent à refuser à l'athéisme la dimension religieuse comme réalité constitutive de sa nature, et à repousser à priori toute révélation."

## Prêtres suspendus

PAVIE — Un des deux prêtres qui avaient été frappés la semaine dernière de la suspension "a divinis" (interdiction de célébrer la messe), Luigi Rigoli, a librement rétracté toutes ses accusations contre Mgr Francesco Fasani, vicaire général, et le chanoine Giuseppe Conti, pénitencier de la cathédrale de Pavie, qui, selon lui, se livraient au trafic de stupéfiants. La suspension dont il avait fait l'objet a été immédiatement levée.

## La situation de l'abbé Carlo Gemetti, curé de Marzano près de Pavie, le second prêtre "suspendu" pour la même raison, n'a pas encore été réglée. On apprend cependant qu'il s'est présenté à l'évêque de Pavie, Mgr Carlo Altorio, et qu'il est parti mardi pour Rome, où il sera reçu par Mgr Pietro Mattioli, consultant de la Sacré Congrégation du Concile.

## Jardin privé sur le palais apostolique

CITE DU VATICAN — Jardiniers et architectes se sont mis au travail, dès après le départ de Paul VI pour sa résidence d'été de Castel Gandolfo, dans le but d'aménager un jardin privé sur le toit du palais apostolique du Vatican. Le projet a été conçu dans le but de fournir au pape l'occasion de se promener davantage au grand air. Contrairement à ses prédécesseurs, Pie XII et Jean XXIII, Paul VI ne fait que rarement des marches dans les vastes jardins du Vatican. Le jardin sur le toit du palais sera aménagé de façon à ce que le pape puisse s'y rendre à loisir par ascenseur, sans demander les services du personnel du Vatican.

"L'Eglise est dépassée, prétendent d'aucuns. C'est un phénomène d'immobilisme. Nous vivons, a-t-on aussi écrit, dans une époque post-chrétienne" mais le tableau de la vie ecclésiastique "n'est pas une nature morte, mais une réalité vivante", a poursuivi Paul VI. "La réalité de l'Eglise, tout en revêtant des formes héritées des siècles passés, est une réalité extrêmement riche d'actualité... L'Eglise marque les heures du temps qui court sans crainte, et regarde l'avenir avec une attente prophétique".

L'Eglise a deux manières de rester jeune, c'est-à-dire "insérée comme religion vivante dans le tissu de l'histoire fugitive". La première, tendue vers l'extérieur, est "de s'approcher du monde qui l'entoure, d'en assumer le langage, les coutumes, la mentalité — tant que cela est compatible avec la nature et la mission de l'Eglise — de "historiser" l'Eglise. La seconde, tendue vers l'intérieur, est de "chercher en elle-même la vitalité inépuisable de sa vérité, de sa richesse spirituelle. L'une et l'autre manières sont bonnes, à condition qu'elles soient sagement complémentaires".

A cet égard, Paul VI a marqué le danger d'accroître l'un de ces aspects au détriment de l'autre. "Dans l'effort de renouvellement, d'aucuns, poussés certainement par un zèle sincère... sont tentés de croire vivante seulement ce qui est nouveau, seulement ce qui est moderne, de sorte que vient la tentation de répudier ce qui a

été fait et pensé hier, de se détacher de la théologie et de la discipline traditionnelle, de tout remettre en question, comme si l'on devait recommencer aujourd'hui à construire l'Eglise... Quant à l'autre manière, "vrai secret de la jeunesse éternelle de l'Eglise", elle doit se manifester de façon accessible aux hommes en un mot, être "apostolique".

## ELMWOOD ESTATES INC.

AVIS est par les présentes donné que ELMWOOD ESTATES INC. a l'intention de demander au Secrétaire de la Province la permission d'abandonner sa charte. Montréal, 2 août 1965. Israël GEPNER, secrétaire.

## LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE LA CITE DE JACQUES-CARTIER

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier, 1877 rue Brébeuf, Cité Jacques-Cartier, jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, le 18 août 1965.

1) 230 enfants devront être transportés de leur résidence à l'école fréquentée. Tout le trajet est à l'intérieur de la Cité. Les élèves demeurent à plus de 1/2 mille de l'école fréquentée. Le prix de la soumission devra être basé individuellement et non tant du mille.

2) Le contrat sera accordé pour une période de trois ans. 3) Pour obtenir la formule et l'enveloppe de soumission à cet effet, prière de communiquer avec monsieur Richard Tessier, surintendant des Immeubles, à 677-9811, local 46.

4) MM. les commissaires étudieront les soumissions lors d'une session régulière tenue le 18 août 1965 et se réservant le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Maurice Y. LAPLANTE, sec.-trés. Mes Jacobs & Tannenbaum, 20 ouest, St-Jacques, Montréal, Qué.

## LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 août 1965 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Mue Hershowitz faisant affaires sous la raison sociale "La Lingerie Française Inc." a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 août 1965, sous le numéro 1849197. Ce 30 août 1965. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 août 1965 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Mue Rita Guilbault faisant affaires sous la raison sociale "La Lingerie Française Inc." a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30 août 1965, sous le numéro 1849198. Ce 30 août 1965. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

## LA VILLE DE BEACONSFIELD AVIS PUBLIC

La Ville de Beaconsfield a reçu une application de Texaco Canada Limitée pour un permis de construction pour une station de gazoline sur la propriété appartenant à M. Edouard Lamoureux, 554 boulevard Beaconsfield, cadastre nos 4-40, 41.

D'après le Règlement no 215, Règlement de Zonage de la Ville, et Règlement no 379 amendant le Règlement no 215, si avant 4.00 p.m., vendredi, le 27 août 1965, deux-tiers (en nombre) des propriétaires qui, d'après le rôle d'évaluation en force à cette date sont qualifiés comme propriétaires d'une bâtisse située dans un rayon de 500 pieds de la ligne de côté du terrain sur lequel cette station de gazoline doit être construite s'objectent par écrit à la Ville, aucun permis ne sera émis.

Beaconsfield, ce mardi 10 août 1965. Pierre LEBEAU, sec.-trés.

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 2 août 1965, sous le No 1848869. Ce 2 août 1965. BANQUE CANADIENNE NATIONALE

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1511-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de J & R Fashion Importing Company, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 juillet 1965, a été enregistré

# Les services sociaux privés et les corps intermédiaires ne doivent pas se faire complices de la misère du milieu

## Le conflit de Vancouver, à la veille d'un règlement

VANCOUVER — M. G. Neil Perry, médiateur fédéral dans la longue et coûteuse grève des manutentionnaires de céréales a déclaré hier soir qu'un accord de principe "était en vue".

M. Perry, économiste de l'Université de Colombie-Britannique a demandé en effet à son secrétaire de communiquer à la presse par téléphone la déclaration suivante:

"M. Perry fait savoir qu'il informera le ministre du Travail qu'un accord de principe est en vue dans la grève des manutentionnaires de céréales."

C'est tout ce que disait la déclaration et les démarches en vue de rejoindre M. Perry ont été vaines.

Plus tôt, on rapportait qu'un des principaux obstacles dans les négociations visant à mettre fin à la grève qui a paralysé le transport des céréales des Prairies avait été surmonté.

Sur la foi de ce renseignement, un porte-parole officiel d'une des cinq compagnies impliquées dans le conflit avait déclaré que des progrès semblaient avoir été réalisés.

D'autre part, M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce déclarait à Winnipeg que les dirigeants des compagnies en cause croyaient qu'un règlement "était imminent".

A Calgary, M. Nelson Malm, premier vice-président de l'Alberta Wheat Pool abondait dans le même sens que le ministre.

"Rien d'officiel n'a encore été annoncé, mais nous nous attendons au règlement prochain du conflit."

A son avis, le retour des choses à la normale ne tarderait pas après le règlement de la grève.

### Convention

Le conflit met en présence d'une part le Syndicat international des travailleurs unis des brasseries, de la farine, des céréales, des eaux gazeuses et des distilleries et d'autre part le Manitoba Wheat Pool, la Saskatchewan Wheat Pool, les United Grain Growers, Burrard Terminals et Pacific Elevators.

Le syndicat a fait la grève contre l'Alberta Pool le 2 juin. Depuis lors, toutes les compagnies mentionnées plus haut ont cessé toute activité à l'exception de Pacific Elevators.

Des wagons chargés de céréales encombrant les cours de triage et les voies de garage entre Vancouver et l'Alberta.

Le syndicat cherche à obtenir une nouvelle convention collective de travail pour remplacer celle qui a expiré au mois de novembre dernier.

Il a accepté le rapport majoritaire d'un tribunal de conciliation recommandant une hausse de 30 cents l'heure pour un salaire moyen de \$2,48, mais la partie patronale l'a rejeté.

Ce tribunal recommandait également que l'Alberta Wheat Pool abandonnât les procédures judiciaires qu'elle a instituées contre le syndicat en septembre dernier, l'accusant d'avoir décliné une grève illégale.

Les compagnies auraient également demandé l'inclusion dans tout contrat de travail d'une clause prohibant les grèves.

Il y a tout lieu de croire qu'un règlement serait basé sur les propositions qui ont été faites aux représentants des deux parties au cours du dernier week-end.

Les corps intermédiaires et particulièrement les services sociaux privés ne peuvent faire autrement que de dénoncer les conditions faites aux déshérités dans notre milieu sans quoi ils entrent en contradiction avec eux-mêmes et on pourrait les accuser de complicité avec le gouvernement qui maintient cet état de choses. C'est cet avertissement ferme que contient une longue déclaration publiée hier par la Fédération des services sociaux à la famille du Québec.

Ce n'est pas parce que ces organismes de bienfaisance reçoivent des subventions de l'Etat, note la Fédération, qu'ils doivent adopter la politique du silence à l'égard de la misère dans notre milieu.

Si notre système politique et notre démocratie empêchent les services sociaux privés de dire serinement et à la face du public ce qu'ils ont à dire sans risque de représailles, il y a lieu de s'inquiéter, note la Fédération.

### DES EXEMPLES

Et quelle est cette misère humaine qui existe dans notre milieu? La Fédération des services sociaux à la famille du Québec illustre sa déclaration de trois cas courants.

1) On sait qu'une veuve qui a deux enfants à charge peut recevoir une pension de \$95 par mois. Si l'on ajoute à cette pension un revenu de \$50 par mois qu'elle peut toucher d'autres sources (mais que par ailleurs elle ne réussit pas à faire dans beaucoup de cas à cause de ses charges familiales) cette mère de famille pourrait théoriquement avoir un revenu de \$4,08 par jour, soit \$1,36 par jour par personne et cela, pour payer le loyer, l'eau, l'électricité, le chauffage, le téléphone, acheter la nourriture, le vêtement, les médicaments, les savons et détergents, renouveler la lingerie (serviettes, taies d'oreiller, draps, essuie-mains, etc.) payer les différents articles scolaires, la dime, donner à la quête du dimanche, souscrire aux différentes œuvres de charité, acheter le journal, payer un gardienne occasionnellement et faire des déboursés pour l'assurance-vie, l'assurance-feu ou autres.

2) La famille de quatre enfants dont le père est sans travail et non éligible à l'assurance-chômage pourrait recevoir en assistance-chômage \$135 par mois. En prenant pour acquis (on sait que ce n'est pas toujours ce qui se produit) que le chef de la famille gagnerait \$25 par mois chez un voisin ou ailleurs, son revenu maximum serait de \$160 par mois, donc de \$5,33 par jour ou \$0,89 par personne par jour.

3) Si on prend le cas de la famille composée du père, de la mère et de 11 enfants à charge et vivant en milieu rural (par exemple sur un lot de colonisation) et qui posséderait par ailleurs six vaches ayant pu rapporter chacune en moyenne \$100 dans l'année, à supposer que cette famille soit éligible

à l'assistance-chômage et que le père gagne \$25 par mois chez un voisin ou ailleurs (le maximum qu'il pourrait gagner) elle recevrait \$68 d'assistance, \$25 de salaire, soit un total de \$93 par mois ou \$3,10 par jour et moins de \$0,24 par jour par personne.

Après avoir traité de la question des allocations familiales, la Fédération des services sociaux à la famille du Québec poursuit: "Ces exemples nous amènent à faire deux constatations principales: plus une famille est nombreuse, moins l'assistance est élevée; les familles vivant en milieu rural sont pénalisées par rapport à celles qui demeurent en milieu urbain. Nous devons donc nous poser plusieurs questions. Pourquoi cette double pénalisation? La limitation des naissances est-elle du ressort de l'Etat? Peut-on se servir d'une mesure de sécurité sociale pour arriver à de telles fins? Est-il souhaitable que le processus d'urbanisation soit accéléré? Si oui, doit-on le faire par une mesure de sécurité sociale qui vise au bien-être de la famille?"

Il serait facile, poursuit la Fédération, de répondre à ces questions, du moins à certaines d'entre elles, il serait facile également de jeter tout le blâme sur nos structures sociales à commencer par l'Etat et particulièrement le ministère de la famille et du bien-être social, les corps intermédiaires, l'Eglise, le clergé, etc.

me sur nos structures sociales à commencer par l'Etat et particulièrement le ministère de la famille et du bien-être social, les corps intermédiaires, l'Eglise, le clergé, etc.

### LE MAL EST EN NOUS

Nous croyons, estime la Fédération, que la racine du mal est en chacun de nous, dans nos structures mentales individuelles et collectives. N'y a-t-il pas en effet une grande proportion de la population qui se scandalise de ces pitances et qui s'imaginent, pour se déculpabiliser de son manque de courage à ne rien faire pour changer la situation, que tous les assistés de l'Etat ou des services sociaux sont des exploités, des parasites, des paresseux, des dépendants, etc.

Ce qu'il faut, d'après la Fédération, ce sont des lois qui respectent la personne humaine et la dignité d'homme. Le ministère de la famille et du bien-être social a une responsabilité considérable: il doit reviser sa politique et même prendre l'initiative de changer les mentalités. Autrement, on peut se demander s'il aura les crédits nécessaires du Trésor provincial et si nos gouvernements auront le courage d'imposer les taxes nécessaires.

## La grève des postiers aura son écho au congrès des fonctionnaires fédéraux

OTTAWA — On s'attend à ce que la récente grève des employés des postes soit l'objet de discussions lors du congrès national de la Fédération des employés civils, qui compte 80.000 membres. Ce congrès aura lieu, du 23 au 27 août, à Windsor.

À la suite de la récente grève des employés des postes, a déclaré Del Hewitt-White, secrétaire exécutif de la Fédération, il est évident que notre congrès étudiera la ligne de conduite adoptée à ce moment par les grévistes recommandant de ne pas continuer la grève.

On attend plus de 200 délégués qui viendront de tous les coins du Canada pour présenter au moins 352 résolutions.

C'est durant le débat du plus important sujet à être traité au congrès que sera certainement soulevée l'affaire de la grève, c'est-à-dire au cours de la préparation des soumissions finales qui seront adressées au gouvernement fédéral au sujet de la loi sur les conventions collectives.

Dans le passé, la Fédération, la plus grande des organisations de fonctionnaires, a adopté une politique non favorable à la grève. Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont

insisté, sans légiférer, pour qu'une telle position soit adoptée.

### Recommandations d'un comité

Le comité gouvernemental chargé des études de conventions collectives a dernièrement présenté ses recommandations sur de nouvelles procédures de négociation qui comprennent l'arbitrage obligatoire chez les fonctionnaires. Le comité a pensé suggérer l'interdiction des grèves, mais a plus tard rejeté l'idée.

Le comité est en venu à la conclusion que, même si dans plusieurs secteurs du service civil une grève serait excusable, il ne fallait pas recommander une interdiction du droit de grève. En cas de grève, le gouvernement est d'ailleurs capable de régler l'affaire.

Le rapport de ce comité a été remis au gouvernement deux semaines avant la grève des employés des postes.

### Arrêts de travail non tolérés

Le premier ministre Pearson a lui-même déclaré il y a quelques temps que le gouvernement ne tolérerait pas un arrêt de travail de la part des fonctionnaires. On ne sait pas encore si la législation qui doit

être adoptée à l'automne à ce sujet comportera une clause interdisant la grève.

Plusieurs directeurs d'associations ont déclaré durant la grève des employés des postes que cette grève nuirait probablement aux autres fonctionnaires en forçant le gouvernement à prendre des mesures pour empêcher le renouvellement de telles grèves.

Entre-temps, à Montréal, M. William Houle, président de la section montréalaise de l'Association canadienne des employés des postes (CTC), a déclaré qu'il est trop occupé pour se porter candidat à la présidence fédérale lors du congrès de l'Association qui doit avoir lieu à Toronto du 22 au 24 septembre.

Interrogé au cours d'une interview sur la question de savoir s'il briguera les suffrages pour le poste qu'occupe actuellement Les Hood, M. Houle a répondu: "J'ai beaucoup de travail à faire au Québec avant de prendre une décision sur cette question. Je ne serai candidat que s'il se produit une crise au niveau de la direction du syndicat, mais s'il se trouve un homme qualifié pour remplacer Hood, alors je me contenterai d'un siège au comité exécutif".

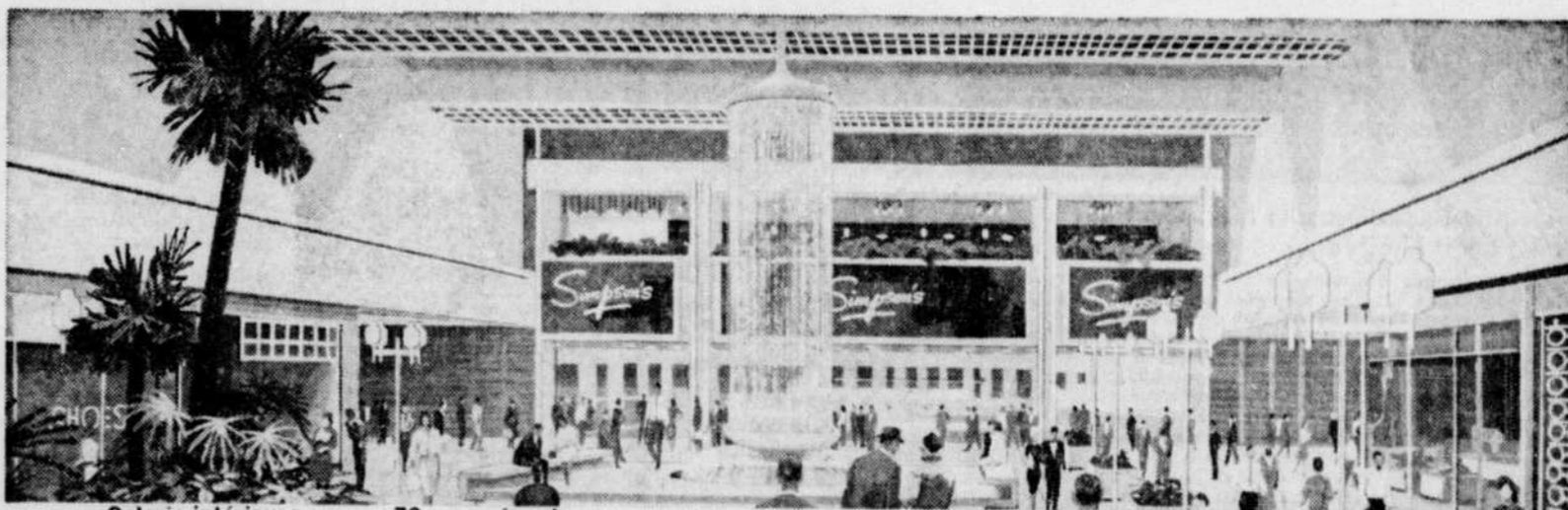
## Enfin ouvert!

### Centre Fairview Pointe-Claire.

### Simpson, Eaton, 68 autres magasins.

### 70° l'année durant. Galerie intérieure.

### Stationnement pour 4000 automobiles.



Galerie intérieure 70 magasins, banques, restaurants



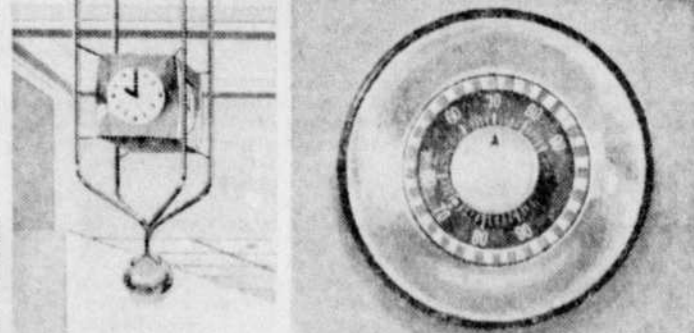
Simpson



Eaton



Atmosphère idéale



Ouvert jusqu'à 10 p.m. jeu. et vend. 70 l'année durant

Comment s'y rendre  
**DIRECTION OUEST:** Route transcanadienne, sortie 15  
**DIRECTION EST:** Route transcanadienne, sortie 15 vers le nord sur la Montée St-Jean  
**ROUTE 2:** Viaduc de la Montée St-Jean, vers la transcanadienne



- Venez avec toute la famille à l'ouverture officielle, jeudi le 12 août—9 a.m. au Carrefour.
- Voyez la fontaine Fairview — une des nombreuses attractions des galeries.
- Assistez à l'avant-première des créations d'automne, vendredi le 13 août, dans les galeries.

"Je te rencontrerai sous l'horloge, au carrefour!"  
**LE CENTRE COMMERCIAL LE PLUS MODERNE AU CANADA**

**CENTRE Fairview**  
POINTE-CLAIRE

70 MAGASINS  
GALERIE INTERIEURE  
SIMPSON  
EATON  
TRANSCANADIENNE  
ET MONTEE ST-JEAN

VOUS SERVIR EST NOTRE PLACER 895-1810

OUVERT JUSQU'A 10 P.M. JEUDIS ET VENDREDIS

**SUCCES**  
du PRIMAIRE  
avec la prestigieuse  
**ECOLE NAPOLEON**  
L'ECOLE FRANCAISE MIXTE  
DE LA JEUNE ELITE.

- Tout le primaire en 5 ans.
- Préparation sérieuse et de qualité au secondaire français ou canadien.
- Professeurs de France, efficaces.
- Dix élèves par classe dans locaux modernes, angle Sherbrooke et St-Hubert.
- Ecole sans but lucratif.

Si vous pensez que votre enfant mérite ce qu'il y a de mieux

vite, veuillez, s.v.p., prendre rendez-vous, le matin, avant 12 A.M., au 842-3767

## LES APPELS INTERURBAINS SONT ACHEMINÉS PLUS VITE par CID

(COMPOSITION INTERURBAINE DIRECTE)

La compagnie Bell publie cette annonce dans le but de rappeler à ses abonnés qu'il existe un moyen d'aller plus vite et d'économiser.

**1. Appels d'affaires.** Même si beaucoup de ces appels sont destinés à une personne en particulier, l'expérience démontre que la personne qui appelle parlera d'ordinaire à quelqu'un d'autre si la personne demandée n'est pas disponible. Comme les appels par CID coûtent moins cher que les appels "de personne à personne", vous pouvez, par conséquent, économiser en appelant directement.

Si la ligne est occupée (tout comme cela peut se produire pour les appels locaux), vous n'avez qu'à composer de nouveau le numéro quelques minutes plus tard. Lorsque la communication n'est pas établie, il n'y a pas de frais d'exigés.

**2. Autres appels.** Comme pour les appels d'affaires, vous épargnez du temps en faisant vos autres appels par composition directe. Cela est vrai des appels à des membres de votre famille, à des amis, ou pour faire des réservations, etc.

En règle générale, le point le plus important à se rappeler, c'est que la composition interurbaine directe rend les appels interurbains aussi rapides et faciles que les appels locaux: si la ligne est libre, la communication s'établit; sinon, il suffit de composer le numéro de nouveau!

**BELL**



# La Corporation Foncière de Montréal a doublé son revenu net durant le dernier exercice

## \$103,646 vs \$53,150

### potins financiers

L'allure de la Bourse de Paris restait médiocre hier. Il y avait glissement des cours sur la Bourse de Londres. La Bourse de Montréal souffrait de la pénurie des transactions. Les plus-values prédominaient hier sur la Bourse de Toronto. On notait certains points de résistance à et la sur la Bourse de N.Y. et l'indice de 30 industriels clôture hier 2.58 points plus haut à 881.47.

Des virements plus considérables et le fait que maintes valeurs avaient regagné hier en fermeture une bonne partie des pertes initiales à N.Y. et ici constitueraient des facteurs de nature à influencer heureusement sur le sentiment spéculatif.

La Bourse de Toronto s'efforçait de décourager les petites entreprises minières faisant de l'exploration d'obtenir "du capital de risque". Il importerait d'y aller prudemment et de se demander si la nouvelle loi minière du Québec n'est plus logique, en faisant prendre les risques par l'Etat?

Au 30 juillet 1965, la valeur des actions ordinaires de Power Corporation était estimée à \$17.75, en se basant sur un estimé de ses placements et de ses filiales à \$145,000,000. Il y avait 6,198,550 en cours.

Nos minoritaires et autres reflatent déjà hier le fait que Moscou vient d'acheter \$450,000,000 de blé canadien. Une telle transaction profitera à l'économie nationale.

Montréal Locomotive Works Ltd. a gagné 32 cts l'action durant le 1er semestre vs 42 cts en 1963. Nous donnerons plus de détail demain.

Les créanciers de Webb and Knapp (Canada) Ltd. ont pour un montant de \$25,000,000, accepté les actions d'une compagnie dont l'actif consiste dans des actions ne comportant pas le droit de vote dans la famille Reichman, contrôlant Fleming Park à North York. C'est mieux que rien...

La hausse du loyer de l'argent au Canada inciterait les emprunteurs canadiens à se diriger vers le marché de N.Y. Les emprunts de ce genre cette année atteindraient le \$1,000,000,000.

Raymond Camus Inc., cidevant Placements Plessis Inc. laisse voir dans sa liste de suggestions, en août, maintes valeurs rapportant entre 5.65 et 7%.

### commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Inscription additionnelle hier, d'actions de M. Loeb Limited

50,000 actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair, de M. Loeb Limited, réservées pour fins d'émission à la suite de l'exercice du plan d'option sur des actions de l'entreprise, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 11 août 1965. Il y a 4,500,000 actions de cette compagnie autorisées, dont 2,531,310 sont en circulation. Leur cours extrêmes l'an dernier furent de 10 1/2 à 13 et le mois dernier, ils variaient entre 14 1/4 et 15 1/2. Durant les 16 premières semaines du présent exercice financier, ses ventes atteignirent \$35,567,431 vs \$47,965,737 et \$39,457,000 les mêmes périodes en 1964 et 1963. Son gain par action fut de 20 cts cette année vs 16 cts en 1964 et 12 cts respectivement en 1964 et 1963. Le premier congrès des détaillants IGA aura lieu les 18, 19 et 20 septembre 1965 à Ottawa.

General Motors of Canada a établi son 6e record mensuel consécutif

Au cours du mois de juillet les concessionnaires General Motors au Canada ont affiché le meilleur record de ventes de voitures et de camions de type nord-américain dans l'histoire de la compagnie. C'est le 6e record mensuel consécutif. Au cours de ce mois, les concessionnaires ont vendu 23,572 véhicules de tourisme se sont élevés à 21,252 par rapport à 19,086 l'an dernier tandis que les ventes de camions en juillet s'élevaient à 4,320 contre 4,517 en juillet 1964.

Bell Canada se donne un emblème plus représentatif

On a donné un nouvel aspect à l'ensemble composé d'une cloche et d'un cercle de La Compagnie de Téléphone Bell du Canada. L'ancien emblème qui portait le nom complet de la compagnie dans le cercle ainsi que le mot "service" inscrit sur la cloche a été remplacé par un nouveau dessin consistant en une cloche portant les mots "Bell Canada" imprimés l'un au-dessus de l'autre en caractères modernes (Univers 67), et entourée d'un cercle plein. En annonçant ce changement, la compagnie a fait savoir que ces modifications ont été apportées afin de rendre l'emblème plus représentatif et plus à jour. C'est le premier changement depuis 1947. La compagnie croit également que l'emploi systématique et uniforme du nouvel emblème mettra en relief le fait qu'elle appartient à des Canadiens, qu'elle est dirigée par des Canadiens et qu'elle est au service des Canadiens. Bell Canada assure le service téléphonique dans le Québec, l'Ontario, le Labrador ainsi que dans certaines parties des Territoires du Nord-Ouest. Graduellement, on fera figurer le nouvel emblème sur les édifices de la compagnie, sur les véhicules, l'équipement en usage chez les abonnés, le matériel publicitaire, les imprimés, les uniformes, les outils et autres équipements. L'emblème figurera seul ou avec le nom officiel de la compagnie en français ou en anglais — La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou The Bell Telephone Company of Canada. Lorsqu'on voudra abréger le nom, on emploiera "Bell Canada".

Les souscriptions à l'Excellence excèdent les \$868,900.00 présentement

L'Excellence, compagnie d'assurance-vie, dont M. Paul Dumas, c.l.u., est l'actif président nous fait part qu'au cours du dernier trimestre, le nombre des actionnaires a atteint 587 et que le nombre des actions vendues se chiffra à 17,378, représentant un total de souscriptions de \$868,900.00. Les ventes, au cours du dit trimestre, furent concentrées dans les régions de Sherbrooke, Granby, Hull, Québec et l'Abitibi. Selon le président de cette nouvelle institution financière, son actif a augmenté de plus de \$150,000.00 pour se chiffrer, à la fin des 3 mois précités, à \$711,670.00. La souscription initiale tiendra à sa fin au dire de M. Dumas et, au cours du nouveau trimestre, ses efforts porteront surtout sur l'organisation et la vente de l'assurance-vie dont l'encours excède actuellement les \$300,000.00 chiffre qui serait haussé de beaucoup au cours du présent trimestre, vu le climat actuel dans notre province, portant bien des notes à recourir à leurs institutions. Marcel CLEMENT

### PRÉSIDENT DU CLUB DES VEDETTES



M. Roland Bédard

M. Roland Bédard de Fort-Chambly présidera pour une 3e année consécutive le Congrès du Club des Vedettes de la Société des Artisans qui se tient cette année à l'Estérel. Ce club sélect admet dans ses rangs les meilleurs représentants de vente de La Société; ils sont choisis d'après des critères se rapportant à la qualité et à la quantité des assurances vendues, ainsi qu'au service offert aux assurés.

M. Joseph Paré, gérant du bureau régional de Longueuil, en annonçant avec fierté la nouvelle de l'accession de son adjoint à la présidence du Club des Vedettes pour une troisième année consécutive, a invité les amis et clients de M. Bédard à se réjouir de cet exploit.

### Bourse de New York

Wall Street repagnait en fermeture les pertes initiales

NEW-YORK PA — La cote accusait hier un léger gain pour la première fois de la semaine à Wall Street.

Les gains ont été quelque peu amoindris par suite d'une prise de bénéfices de dernière heure.

Les sidérurgiques, les automobiles, les caoutchoutiers, les machines agricoles, les électroniques, les transports aériens et les produits pharmaceutiques ont progressé. Les fluctuations se limitaient à des fractions dans l'ensemble.

La moyenne que la Ivesse Association établit pour 60 valeurs a gagné 6 à 328.4. L'indice Dow Jones des Valeurs Industrielles a haussé de 2.58 à 881.47.

Le virement a été de 5,030,000 actions au regard de 4,700,000 mard.

Sperry Rand a été la valeur la plus active, gagnant 3-8 à 13 sur un déplacement de 99,800 actions.

Aux valeurs canadiennes, Pacific Canadian a pris la vedette à la faveur d'une hausse de 1 1/2 point. Distillers Seagrams a gagné 1-2 cependant que Dome Mines et International Nickel ont cédé 1-2 chacune.

La cote a progressé à la Bourse Américaine. Fargo Oil a gagné 3-4 et Scurry Rainbow Oil 1-4 cependant que Brazilian Traction et Canadian Javelin ont perdu 3-8 chacune.

### Cours du dollar

MONTRÉAL PC — Le dollar américain a cédé hier 3-16 à \$1.07 13-16.

Le livre sterling a perdu 7-16 à \$3.01.

NEW YORK PC — Le dollar canadien a gagné hier 7-64 à 92 3-4 au regard de 92 17-32 mercredi dernier.

La livre sterling a haussé de 1-16 à \$2.79 9-64.

PARIS (PC) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote aujourd'hui 45.80F au marché libre de l'or français. L'aigle, pièce américaine de \$10, vaut 104.80F.

LONDRES (PC) — Cote américaine au marché libre de l'or européen: \$35.17 1-2 à l'achat et \$35.19 1-2 à la vente.

Prix de l'once troy d'or à la Bourse londonienne des lingots: \$35.17 3-4, 252 shillings, 1-2 pence.

La Corporation Foncière de Montréal, mieux connue sous l'abréviation COFOMO, une entreprise hypothécaire locale, ayant à sa tête MM. Marc Bienvenu, président et Jacques Melançon, vient de rendre public son rapport annuel dans les 2 langues officielles du pays. Son président déclare en partie ce qui suit dans son message aux actionnaires: L'exercice financier terminé le 30 avril 1965 a été témoin de sommets sans précédent dans l'histoire — bien que brève — de votre société.

En septembre 1964 votre société acquit le contrôle de Crédit St-Laurent Inc. dont l'actif — au 31 décembre 1964 — était de l'ordre de dix-sept millions et demi de dollars et le profit net \$184,300.

L'exercice sous revue a été témoin d'une augmentation de votre actif de \$4,036,000 à \$7,720,000. Les prêts passant de \$2,458,000 à \$5,701,000 et l'équité des actionnaires de \$812,000 à \$1,185,000.

Les revenus de l'année furent de \$829,300 à rapprocher de 296,800 l'an dernier soit une augmentation de 112%.

Vu l'augmentation notable du portefeuille de prêts, vos administrateurs ont jugé à propos de prélever à même les revenus de l'année, une réserve additionnelle de \$70,000 ce qui porte à \$100,000 la provision pour perte possible.

Malgré cette augmentation de \$70,000 de la provision pour pertes chargée aux opérations de l'année, le profit avant le prélèvement du fisc s'établit à \$160,500, comparativement à \$89,000 qu'il était l'an dernier. Le profit net est donc de \$103,600, comparativement à \$53,150.

En fin d'exercice les actions ordinaires ont été subdivisées chacune en deux actions classe "A" et deux actions classe "B". L'an dernier le gain par action ordinaire fut de \$0.31 et cette année le gain par action se répartit à raison de \$0.21 1/3 par action classe "A" et \$0.41 par action classe "B", ce qui équivaut à \$0.49 par action ordinaire ancienne d'où une augmentation de 58%.

Au début de mai les bureaux de votre société se sont transportés dans son nouvel immeuble social à 4150 ouest, rue Sherbrooke, Westmount.

La protection capitale de l'action privilégiée atteint son sommet de \$2.70 pour chaque action de \$10 et son dividende est protégé 2.9 fois.

En raison de l'excellence des résultats obtenus, en plus du dividende régulier de \$0.20 par action ordinaire, un dividende spécial de \$0.10 a été payé en fin d'exercice.

Un nouveau financement, de l'ordre de \$1,000,000, par voie d'émission de billets garantis à moyen terme, a été négocié et est sur le point d'être complété ce qui porte à environ \$9,000,000 l'actif de votre société, lequel, si on y ajoute celui des filiales, atteint actuellement vingt-sept millions de dollars.

Son conseil d'administration comprend MM. xMarc Masson Bienvenu, Paul Bienvenu Allan Bronfman, Roland Chagnon, c.a., xGuillaume Geoffrion, c.r., xLionel Leroux, xAlexander W. Mackenzie, xJacques Melançon, Phrivos B. Papachristidis, Fridolin Simard. — x — Membres du Comité Exécutif.

Ses officiers sont: MM. Marc Masson Bienvenu, président et directeur général, Jacques Melançon, vice-président, Fridolin Simard, vice-président, Guillaume Geoffrion, c.r., Jaque Masson, trésorier.

Les fiduciaires sont: Société de Fiducie du Québec pour les obligations; The Royal Trust Company pour les billets garantis; Trust Général du Canada pour les débentures.

L'agent de transfert et registraire est la Société Nationale de Fiducie pour les actions privilégiées.

### NOMINATION CHEZ DOSCO



Frank E. Wright

C. H. Drury, président de Dosco Steel Limited, annonce la nomination de Frank E. Wright au poste de gérant de production de l'acier laminé. Diplômé de l'Université Queen, M. Wright détient un degré en génie électrique et a complété un cours de gestion à l'Université Western de l'Ontario. Il a détenu des situations d'engueure dans la production de l'acier laminé, avant de se joindre à Dosco Steel Limited. Il sera affecté aux travaux de Constructeur.

### Cours des changes

Afrique du Sud, Rand	1.51
Allemagne, D. Mark	2.491
Angleterre, Livre	3.0131
Argentine, Peso	0.064
Australie, Livre Aust.	2.42
Autriche, Schilling	0.419
Belgique, Franc	0.218
Bresil, Cruzeiro	0.0062
Chili, Escudo	2.943
Danemark, Couronne	1.557
Espagne, Poseta	0.181
France, Franc	2.204
Hollande, Florin	3.002
Italie, Lire	0.01729
Japon, Yen	0.02986
Mexique, Peso	0.065
Etats-Unis, Dollar	1.07 15/16
Norvège, Couronne	1.510
N. Zélande, Livre N.Z.	3.01
Pérou, Sol	0.405
Suède, Couronne	2.089
Suisse, Franc	2.502
Tchécoslovaquie, Cour.	1.509
Vénézuéla, Bolivar	2.408

### Bowater Paper Corporation

A vu ses profits augmenter durant le 1er semestre

Les profits nets devant être distribués aux actionnaires de Bowater Paper Corporation, au cours du premier semestre de l'année, s'élevaient à \$1,642,000. Au cours de la même période de l'an dernier, ils étaient de \$864,000.

Le rapport semestriel de la compagnie révèle que les ventes du semestre ont atteint \$271,127,000 contre \$254,070,000 en 1964. Les profits consolidés, avant déduction des impôts, se chiffrent à \$24,235,000 contre \$21,060,000. Les statistiques de 1965 comprennent pour la première fois les profits des usines Bowater-Scott de Grande-Bretagne, qui se chiffrent à \$975,000 pour le semestre. \$11,478,000 ont été versés en impôts comparé à \$10,842,000 en 1964.

Les profits consolidés, après déduction d'impôts, sont évalués à \$12,759,000 contre \$10,238,000 en 1964, ce qui donne un profit net de \$11,642,000.

Les profits par action se chiffrent à 28.1 cents pour le premier semestre de 1965, comparé à 21.4 cents en 1964, soit une augmentation d'environ 31%.

Comme en 1964, un dividende d'interimera d'un shilling par action sera versé le 16 octobre aux actionnaires inscrits le 6 septembre. En devise canadienne, cette somme représente environ 15 cents.

Le président du Conseil d'administration, M. Christopher Chancellor, a mentionné, à cette occasion, que les résultats du semestre sont conformes aux prévisions. Il a ajouté que, malgré la situation difficile de l'économie britannique, la compagnie devrait réaliser, au cours du deuxième semestre, des profits égaux à ceux du premier semestre. Ce maintien des profits résulterait, selon M. Chancellor, des progrès des usines canadiennes et américaines.

L'allocation du président et le rapport écrit exposent les vues de la société concernant

### Marché des oeufs et des volailles

Prix cotés mardi le 10 août 1965

Prix des oeufs		Prix des volailles	
Ex-Gr	Gr	Moy	Petit
AUX PRODUCTEURS			
St-Félix de Valois 44	48	31	28
Trois-Rivières 43	42	31	28
Victoriaville 43	46	30	27
AUX DÉTAILLANTS			
Montréal 54-57	53-56	44-49	31-35
AUX CONSOMMATEURS			
Montréal 61-69	59-67	49-57	39-43
Prix des oeufs sur place	30	49	42
	49	42	38
			31
			26

AUX PRODUCTEURS

VIVANTES NO 1 AU PRODUCTEUR

Poulets à griller et à frire, moins de 5 lb 26-30

3 livres et moins de 5 21-25

6 livres et moins de 7 22

7 livres et plus 26

Poules

moins de 5 livres 9-10

5 livres et moins de 6 14-15

6 livres et plus 21-22

Jeunes dindons

moins de 12 livres 24

12 livres et moins de 30 25

12 livres et plus 24

Adultes dindons

moins de 20 livres 22

20 livres et plus 24

Canada

Oies

EN VRAO

Gros au détail

Poulets à griller et à frire (sans glace)

Poulets

moins de 4 livres 34-35

4 livres et moins de 5 40-43

5 livres et moins de 6 46-48

6 livres et plus 47-49

27-29

Jeunes dindons

4 livres et moins de 3 37-39

3 livres et plus 39-41

moins de 10 livres 37-39

Adultes dindons

10 livres et moins de 16 37-39

16 livres et plus 39-41

moins de 14 livres 37-39

Canada

Oies

16 livres et plus 37-39

### Commentaires sur le marché

OEUFs: — La demande pour les oeufs se continue très bonne. Etant donné la baisse saisonnière habituelle d'arrivages d'oeufs, il y en eut moins et les prix pour toutes les catégories augmentèrent.

VOLAILLES: Les approvisionnements de toutes espèces de volailles furent suffisants. Les poulets de gril se sont bien écoulés mais la demande fut moindre pour les gros poulets. Le marché de la poule fut peu animé et le marché des dindons de toutes pesanteurs fut stable.

Noé HENAUULT  
Surveillant régional



On remarque sur cette photo, prise à l'occasion de l'inauguration officielle du complexe minier de l'Anglo-American Molybdenite Mining Corporation, d'un coût de \$7,000,000. (de gauche à droite) MM. Charles Magnan, secrétaire-trésorier de la compagnie, l'hon. Hector Authier, vice-président, Jack Dempsey, ex-champion boxeur du monde, administrateur, l'hon. Lucien Clieche, m. stre des Terres et Forêts, Marcel Clément, directeur des pages financières au "DEVOIR", MM. Robert Landry, M. Jacques Miquelot, ex-ministre, Jean Lavallée, gérant de la mine et M. Jack Kentish, président ainsi que MM. Jean-Paul Bérubé, G.C. Knowles et L. Crookstone, tous administrateurs — ces 2 derniers ont financé ce moulin. Ne figurent pas sur cette photo pour des raisons techniques, car, nous ne pouvons reproduire plus de 4 colonnes.

### BUREAUX A LOUER OCCUPATION IMMEDIATE

57 ouest, rue St-Jacques chambre 410

- Idéal pour professionnels.
- Meublés ou non, modernes
- 3,500 pieds carrés ou moins - au choix.
- Ascenseur
- Décoration moderne
- Intercommunication
- Devons sous louer - offre raisonnable acceptée

### GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

Expertise et administration de portefeuilles d'assurances générales

Assurances-vie, assurances collectives et caisses de retraite

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.  
TÉL. 842-3451

### COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE** Comptables agréés  
ALAIN BELZILE, C.A. JEAN HEBERT, C.A. PIERRE CARDINAL, C.A.  
2345 est. Bélanger Montréal — 729-5226

**Lucien Dahmé, C.A.** Comptable agréé  
276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 — 845-4194

**PROVOST & PROVOST** Comptables agréés  
ROGER PROVOST, C.A. SYDNEY PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A.  
928 est. boul. St-Joseph 526-1661

**VIAU & ROBIN** Comptables agréés  
LUCIEN D. VIAU, C.A. H. LIONEL ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADILON, R.A. ARMAND N. VIAU, C.A. L. SERGE GERVAIS, C.A.  
PO. 9-3871 \* 4926, ave Verdun Verdun

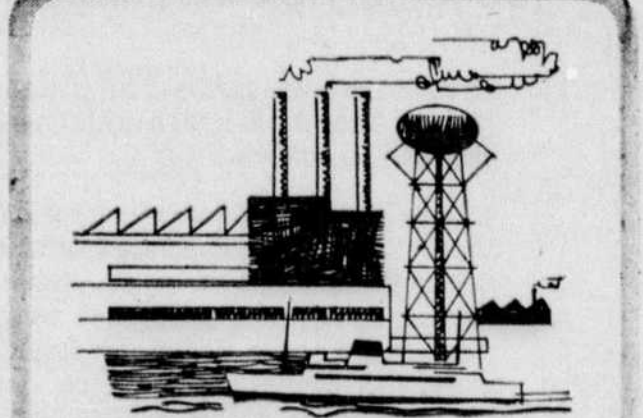
### Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.  
Comptables agréés

Maurice Samson, O.B.E., C.A., Lucien P. Bélair, C.A., Jean Lacroix, C.A., Lionel Roussin, C.A., Henry Bourgoin, C.A., Douglas Hudt, C.A., Raymond Fortin, C.A., Percy Auger, C.A., Albert Gauthier, C.A., Raymond Brimeau, C.A., Marcel Imbibeau, C.A., Benoit Sylvaud, C.A., Pierre Chouinard, C.A., Dennis Bell, C.A., Raymond Couillard, C.A., Gilles Trépan, C.A., Adrien G.M., C.A., Marcel Ducharme, C.A., Marcel Mercier, C.A., Varrin Gauthier, C.A., Bernard Lachapelle, C.A., Jean-Paul Boyer, C.A., Pierre David, C.A., Réal Auger, C.A., Ernie Vallette, C.A., Robert Gaudy, C.A., Roland Frenette, C.A., Gilles Lévesque, C.A., Jean-Paul Barbeau, C.A., Robert Lacombe, C.A., Pierre Pharoand, C.A., Roland Truchon, C.A., Daniel Schmutz, C.A., Emilie Fortin, C.A., Jean-Guy Denis, C.A., Jean-François, C.A., Gaston Bouchier, C.A., Jean-Claude Lemay, C.A., Roger Gélinas, C.A.

Paul-E. Bonnier, C.A. Paul Gauthier, C.A. Georges A. Roussin, C.A. Camille H. Chartré, C.A. H.E. Beaulieu, C.A. G. Marceau, C.A.

MONTRÉAL QUEBEC RIMOUSKI  
360 RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL 842-4691



### Investir c'est façonner l'avenir

L'argent est fait pour fructifier. En plaçant le vôtre judicieusement, vous assurez votre avenir et contribuez à l'essor économique du Québec. Pour vous aider, nous experts vous conseilleront en bons pères de famille. Qu'il s'agisse de l'achat ou de la vente d'obligations des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux et de tous autres titres inscrits ou non à la Bourse, remettez-vous-en à des experts spécialisés en placements.

Société de Placements Liée  
VALEURS DE PLACEMENT  
membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières  
Appelez notre service des ventes: 845-5231

Société de Placements & Cie Ltée  
AGENTS DE CHANGE  
membres: Bourse de Montréal, Bourse Canadienne (Pour un catalogue de la formule de la bourse après 5 h. p.m. 845-5231)  
380 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL  
BUREAUX: TORONTO, QUÉBEC, SHERBROOKE, ROYALVAL

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for the New York market, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Montreal market, including columns for stock names, prices, and changes.

Bourse de Toronto

Les achats de b6 par la Russie, bien vu

TORONTO. — Le march6 a progress6 hier au milieu d'une grande activit6... Les valeurs sp6culatives ont aussi eu un fort courant d'int6r6t...

Bourse de Montr6al

La liste locale, plus soutenue, mais peu achaland6e

MONTREAL (PC) — La cote pr6sente une tendance g6n6rale 6 la hausse hier en Place locale au milieu d'une activit6 mod6r6e...

Obligations canadiennes

Obligations du Canada

Offre Dem. Sept 3 1/2 1965 99 1/2 100... Obligations provinciales: Alberta Elec Fin 3 1/2 1965 99 1/2 100...

Obligations municipales

Obligations convertissibles: Abitibi P 4 1/2 1965 101 1/2 104... Obligations industrielles: Abitibi P 4 1/2 1965 101 1/2 104...

Utilit6s publiques

Alta Gas 3 1/2 1965 100 1/2 101... Bell Telephone 3 1/2 1965 99 1/2 100... Hydro-Quebec 3 1/2 1965 99 1/2 100...

March6 6tranger

Con. Ind. 20 1/2 20 1/2... Inter. P.L. 20 1/2 20 1/2... Japon 20 1/2 20 1/2... Royaume-Uni 20 1/2 20 1/2...

Bourse de New York

Les achats de b6 par la Russie, bien vu

TORONTO. — Le march6 a progress6 hier au milieu d'une grande activit6... Les valeurs sp6culatives ont aussi eu un fort courant d'int6r6t...

Bourse de Montr6al

La liste locale, plus soutenue, mais peu achaland6e

MONTREAL (PC) — La cote pr6sente une tendance g6n6rale 6 la hausse hier en Place locale au milieu d'une activit6 mod6r6e...

Obligations canadiennes

Obligations du Canada

Offre Dem. Sept 3 1/2 1965 99 1/2 100... Obligations provinciales: Alberta Elec Fin 3 1/2 1965 99 1/2 100...

Obligations municipales

Obligations convertissibles: Abitibi P 4 1/2 1965 101 1/2 104... Obligations industrielles: Abitibi P 4 1/2 1965 101 1/2 104...

Utilit6s publiques

Alta Gas 3 1/2 1965 100 1/2 101... Bell Telephone 3 1/2 1965 99 1/2 100... Hydro-Quebec 3 1/2 1965 99 1/2 100...

March6 6tranger

Con. Ind. 20 1/2 20 1/2... Inter. P.L. 20 1/2 20 1/2... Japon 20 1/2 20 1/2... Royaume-Uni 20 1/2 20 1/2...

Indices 6 Toronto

Mercredi 143.31 143.31... S&P 500 100.00 100.00... DOW Jones 30.00 30.00...

Indices 6 New-York

Mercredi 478.16 478.16... S&P 500 100.00 100.00... DOW Jones 30.00 30.00...

Indices des Obligations 6 New-York

Mercredi 101.10 101.10... 20 ans 101.10 101.10... 10 ans 101.10 101.10...

Indices 6 Montreal

Mercredi 182.40 182.40... S&P 500 100.00 100.00... DOW Jones 30.00 30.00...

Indices 6 Toronto

Mercredi 143.31 143.31... S&P 500 100.00 100.00... DOW Jones 30.00 30.00...

Indices 6 New-York

Mercredi 478.16 478.16... S&P 500 100.00 100.00... DOW Jones 30.00 30.00...

Indices des Obligations 6 New-York

Mercredi 101.10 101.10... 20 ans 101.10 101.10... 10 ans 101.10 101.10...

Indices 6 Montreal

Mercredi 182.40 182.40... S&P 500 100.00 100.00... DOW Jones 30.00 30.00...

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ouvre une nouvelle succursale au centre d'achats FAIRVIEW

Pointe-Claire, P.Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'ouverture d'une nouvelle Banque Toronto-Dominion, notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

Tout a 6t6 pr6vu pour vous offrir le meilleur service bancaire possible et pour rendre vos visites 6 la Banque commodes et agr6ables.

Vous 6tes cordialement invit6 6 passer un moment 6 notre 48e 6tablissement bancaire dans la r6gion mont6realaise.

avers le Québec à travers le Qué

Concours d'art et de photographie

Comme tous les ans, l'Exposition provinciale du 2 au 12 septembre, à Québec, sera l'occasion d'un Concours national d'art et de photographie et d'un Concours provincial de travaux de loisirs.

Les maires en congrès

QUEBEC. — L'Union des conseils de comté de la province de Québec, qui groupe quelque 1,400 maires tiendra son congrès annuel à Drummondville, les 15, 16 et 17 août.

Une passe difficile dans le projet Manicouagan-Montréal

Les ingénieurs de l'Hydro-Québec franchiront cet été l'étape la plus difficile dans la construction d'une ligne de transmission de 365 milles s'étendant de la Manicouagan à Montréal.

Service de transport en commun à Fabreville

Fabreville est doté depuis peu d'un service de transport en commun subventionné par la ville. Par ailleurs, les bureaux de l'hôtel de ville viennent d'être renoués et la force constabulaire occupe de nouveaux quartiers spacieux et modernes.

Pour réglementer le transport des matières explosives

Dans une lettre à M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, le conseiller municipal Paul-Émile Sauvageau, a laissé entendre que des lois concernant le transport des matières explosives dans le port de Montréal devraient être appliquées pour écarter toute possibilité de désastre.

Conseils de révision

Deux automobiles sur trois qui circulent sur les routes du Québec ont une ou plusieurs déficiences mécaniques. L'expérience des inspections effectuées sur 7,175 véhicules-automobiles québécois, depuis le 21 juin, par le ministère des transports et communications, révèle que 35 p.c. des voitures inspectées étaient en bon état et que 65 p.c. avaient une ou plusieurs déficiences.

La pêche surprenante

LAUZON. — Un pêcheur avait tendu ses filets à quelques brasses de la rive. En les retirant, Arthur Bissonnette de Lauzon, fut la surprise d'y trouver, notamment, un loup-marlin de 250 livres.

Un nouveau réseau téléphonique

M. Rosaire Lévesque, gérant de la compagnie Téléphone du Nord de Québec Limitée, signale qu'un réseau téléphonique d'un type nouveau sera mis en fonctionnement dans le nord-ouest du Québec dès cette année. Ce nouveau réseau, le premier du genre en Amérique du Nord, comporte plus de 300 milles de câbles coaxial aérien simple et un grand nombre d'émetteurs relais. Le coût de l'aménagement s'élève à plus de \$850,000.

L'exposition provinciale aura lieu du 2 au 12 septembre

On vient de faire connaître le programme de l'exposition provinciale qui aura lieu du 2 au 12 septembre prochain à Québec. Elle sera inaugurée par le premier ministre Jean Lesage et le ministre de la voirie M. Bernard Pinard.

Électrificateurs

La société des entrepreneurs électriciens, par l'entremise d'un de ses membres, a décidé de contester la constitutionnalité de la loi créant la Corporation des maîtres électriciens de la province de Québec. Une requête pour un bref de prohibition a été signifiée à la Cour des sessions de la paix, au juge Marcel Gaboury, à la corporation et au procureur général, ministre de la justice de la province.

Québec a profité de la grève au port de Montréal

QUEBEC. — Au cours du mois de juillet, le port de Québec a enregistré un nouveau record d'activité. Cela est attribuable en partie à la grève des manutentionnaires de céréales à Montréal. La manutention du grain s'est soldée par quelque vingt millions de boisseaux pendant le dernier mois.

Des cours pour le personnel de cadres de Québec-Téléphone

RIMOUSKI. — "Notre compagnie est la première entreprise canadienne-française à fournir à son personnel de cadres la possibilité de se familiariser méthodiquement avec les techniques administratives modernes", a déclaré M. Jacques Brillant, président de Québec-Téléphone. Depuis le 5 juillet 1965, des cours systématiques sont organisés à l'intention des 175 personnes qui représentent l'ensemble du personnel de cadres. Cet enseignement a pour but de permettre à ceux qui ont la responsabilité de diriger d'autres employés, de tenir compte des implications sociales et proprement humaines de leurs rapports avec leurs subordonnés.

La pêche surprenante

LAUZON. — Un pêcheur avait tendu ses filets à quelques brasses de la rive. En les retirant, Arthur Bissonnette de Lauzon, fut la surprise d'y trouver, notamment, un loup-marlin de 250 livres.

Un nouveau réseau téléphonique

M. Rosaire Lévesque, gérant de la compagnie Téléphone du Nord de Québec Limitée, signale qu'un réseau téléphonique d'un type nouveau sera mis en fonctionnement dans le nord-ouest du Québec dès cette année. Ce nouveau réseau, le premier du genre en Amérique du Nord, comporte plus de 300 milles de câbles coaxial aérien simple et un grand nombre d'émetteurs relais. Le coût de l'aménagement s'élève à plus de \$850,000.

Une banque ouverte tous les soirs?

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL. 66 succursales ouvertes tous les soirs de 7 h. à 8 h. du lundi au vendredi.

Le Skeena reprend la mer

QUEBEC. — L'une des unités les plus modernes de la flotte de l'Atlantique, le HMC Skeena, de la marine royale du Canada, sera remis en service officiellement. Il est le premier destroyer de la flotte de l'Atlantique qui soit adapté au style atomique de la guerre sur mer.

L'Hydro passe commandes

L'Hydro-Québec a annoncé l'adjudication de 13 contrats d'une valeur globale de \$3,260,000 se rapportant tous au complexe Manicouagan-Outardes. Les cylindres d'acier qui serviront au blindage des huit conduites forcées de Manic 5 seront fournis par Dominion Bridge Co. Ltd. pour \$2,328,340, toutes taxes comprises et constituent le principal contrat.

M. F. A. Harrison et l'aménagement forestier

STE-ANNE DE BELLEVUE. — M. F. A. Harrison, président de l'Association "Morgan Arboretum and Woodland Development" a souligné, lors de la récente réunion annuelle de cet organisme, que le département de l'aménagement des boisés de ferme du collège Macdonald et l'association auraient pu apporter leur aide à l'élaboration de certains projets de l'ARDA mais que leur participation n'avait pas été sollicitée.

Des cours pour le personnel de cadres de Québec-Téléphone

RIMOUSKI. — "Notre compagnie est la première entreprise canadienne-française à fournir à son personnel de cadres la possibilité de se familiariser méthodiquement avec les techniques administratives modernes", a déclaré M. Jacques Brillant, président de Québec-Téléphone. Depuis le 5 juillet 1965, des cours systématiques sont organisés à l'intention des 175 personnes qui représentent l'ensemble du personnel de cadres. Cet enseignement a pour but de permettre à ceux qui ont la responsabilité de diriger d'autres employés, de tenir compte des implications sociales et proprement humaines de leurs rapports avec leurs subordonnés.

La pêche surprenante

LAUZON. — Un pêcheur avait tendu ses filets à quelques brasses de la rive. En les retirant, Arthur Bissonnette de Lauzon, fut la surprise d'y trouver, notamment, un loup-marlin de 250 livres.

Un nouveau réseau téléphonique

M. Rosaire Lévesque, gérant de la compagnie Téléphone du Nord de Québec Limitée, signale qu'un réseau téléphonique d'un type nouveau sera mis en fonctionnement dans le nord-ouest du Québec dès cette année. Ce nouveau réseau, le premier du genre en Amérique du Nord, comporte plus de 300 milles de câbles coaxial aérien simple et un grand nombre d'émetteurs relais. Le coût de l'aménagement s'élève à plus de \$850,000.

Une banque ouverte tous les soirs?

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL. 66 succursales ouvertes tous les soirs de 7 h. à 8 h. du lundi au vendredi.

Championnat amateur de golf au Canada

Pierre Archambault (5 birdies) cause la plus forte surprise de la première ronde, hier

WINNIPEG. — Le champion actuel Nick Westlock était au nombre des 32 joueurs qui ont survécu à une première ronde remplie de surprises dans le championnat canadien de golf amateur, hier.

Résultats au Richelieu

Table with 2 columns: Player Name and Score. Includes categories like PREMIERE COURSE, DEUXIEME COURSE, etc.

Succès des Américains

AUGSBURG. — Comme il fallait s'y attendre, les Américains ont distancé les Allemands dès la première journée de leur rencontre qui se déroula au stade d'Augsbourg, devant un public de près de 40,000 personnes.

Loisirs jeunesse

La ligue de fastball midjet de l'île Jésus (Laval) dont le président est M. Raynald Vezeau, directeur de la Récréation de Sainte-Rose, organise les 28, 29, 30 août, un tournoi de fastball à l'échelle provinciale à Ste-Rose.

CLASSEMENT

Table with 3 columns: League Name, G, P, Moy. Diff. Lists LIGUE NATIONALE and LIGUE AMERICAINE.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Advertisement for professional and business cards, listing services for BREVETS D'INVENTION, MARQUES DE COMMERCE, ROBIC & BASTIEN, and ELECTRICIEN.

trois fois de suite, Westlock a amélioré la normale du parcours Pine Ridge de six coups en triomphant de l'Américain Dick Heegele par 3 et 2.

Restaurateurs

Mercredi prochain, le 18 août, au Club de Golf de La chute, aura lieu le grand tournoi annuel du monde de la restauration, auquel prendront part près de 250 golfeurs et golfeuses.



272 golfeurs amateurs se sont enregistrés et prendront le départ vendredi, samedi et dimanche au Club de golf Sor-Tracy, lors du tournoi pour le championnat de la zone de la rive sud de Montréal.

Miniature

M. Gérard Blais, président du centre sportif Paul-Sauvé de la Païestra Nationale, est heureux d'annoncer l'ouverture d'un golf miniature (18 trous) sur le terrain adjacent du centre (Beaubien et 20e avenue).

BASEBALL

HIER LIGUE NATIONALE Pittsburgh à San Francisco (soir) St-Louis à Milwaukee (soir) Chicago à Cincinnati (soir) Philadelphie à Houston (soir) New York à Los Angeles (soir)

CLASSEMENT

Table with 3 columns: League Name, G, P, Moy. Diff. Lists LIGUE NATIONALE and LIGUE AMERICAINE.

CLASSEMENT

Table with 3 columns: League Name, G, P, Moy. Diff. Lists LIGUE NATIONALE and LIGUE AMERICAINE.

CLASSEMENT

Table with 3 columns: League Name, G, P, Moy. Diff. Lists LIGUE NATIONALE and LIGUE AMERICAINE.

CLASSEMENT

Advertisement for 'Encouragez nos annonceurs' with contact information for studio 5316 inc and studio 437 enr.

diens de la coupe America ont triomphé. John Johnston, de Vancouver, a vaincu Paul Williams, de Burlington, Ont., par 2 et 1; Bert Ticehurst, de Vancouver, a triomphé d'Eric Hanson, de Toronto, par 2 et 1; et Gary Cowan, de Kitchener, a disposé de Ted Adams, des États-Unis, par 4 et 3.

Indiens Angels

Los Angeles 000 000 000-0 2 1 Cleveland 000 003 03x-0 2 0 Brunet, Gatewood (3) et Rodgers; Tiant et Ascue. L.G.: Tiant (10-3); L.P.: Brunet (7-7). Circuit — Cleveland: Altis (18e).

Sénateurs White Sox

Washington 000 211 100-5 10 9 Chicago 001 005 001-2 12 1 Richert, Kline (8), Bridges (9), Riddick (9) et Bramley; Harmon, Fisher (7) et Romano. L.G.: Richert (10-9); L.P.: Harmon (10-10). Circuits — Washington: Kirkland (12e); Chicago: Robinson (10e).

Yankees Twins

Minnesota 000 001 000-4 8 1 New York 000 000 00x-3 7 2 Grant, Roggenbuck (3), Stigman (7) et Batten; Zimmerman (5); Stottleny et Howard. L.G.: Stottleny (14-6); L.P.: Grant (14-4).

Détroit Kansas City

Kansas City 000 010 100-2 6 1 Detroit 000 100 00x-6 9 9 Hunter, Aker (4), Dickson (5), Stock (8) et Bryan; Sparna et Fresham. L.G.: Sparna (8-5); L.P.: Hunter (3-3). Circuits — Kansas City: Hershberger (4e); Bryan (10e); Detroit: McAffie (14e).

de Montréal, a créé la sensation de la journée avec une poussée de cinq birdies au cours des sept derniers trous réguliers, ce qui a nécessité du jeu supplémentaire. Bunky Henry, des États-Unis, qui possédait une avance de 5 trous après le premier neuf, a finalement triomphé avec un par au 20e trou.

Pesant, champion jr du Québec

Dan Pesant, du club Islemère de Montréal, a vaincu Richard Addelean, d'Ottawa, en ronde supplémentaire hier en s'assurant le championnat québécois de golf junior.

calendrier académique automne 1965

Advertisement for studio 5316 inc, featuring a logo and contact information for Pierre LeBlanc, directeur général.

calendrier académique automne 1965

Advertisement for studio 5316 inc, featuring a logo and contact information for Pierre LeBlanc, directeur général.

calendrier académique automne 1965

Advertisement for studio 5316 inc, featuring a logo and contact information for Pierre LeBlanc, directeur général.

calendrier académique automne 1965

Advertisement for studio 5316 inc, featuring a logo and contact information for Pierre LeBlanc, directeur général.

calendrier académique automne 1965

Advertisement for studio 5316 inc, featuring a logo and contact information for Pierre LeBlanc, directeur général.

calendrier académique automne 1965

Advertisement for studio 5316 inc, featuring a logo and contact information for Pierre LeBlanc, directeur général.

**Nos Canadiens excellent à Blackpool**

# Sherry rate un record du monde par .10 de sec.

BLACKPOOL — Au cours des championnats britanniques de natation qui se déroulent actuellement à Blackpool, le Canadien Dan Sherry, âgé de 19 ans, a réalisé 59"1-10 au 110 verges papillon, battant, hier, le record national et approchant d'un dixième de seconde le record du monde détenu par l'Australien Kevin Berry, en (59", le 16/1/63 à Sydney).



Jacques Adam qui nous apercevons sur la vignette sur sa jument "Victoire", participera au concours de chevaux de chasse à courre qui aura lieu dimanche, au lac des Deux-Montagnes, sur la ferme Harwood, à St-Lazare. Les juges de la compétition seront Mgr Melton et Farrell Vincent.

# L'histoire d'une conquête de championnat bien préparée

par Claude LEBEAU

Les Athlétiques de Drummondville ont remporté, mardi un championnat qui leur incombeait depuis longtemps. Une victoire de 12-8 sur les Indiens de Caughnawaga scella ainsi le duel acharné qu'ils ont livré aux Montagnards d'Ottawa. Enfin si les Athlétiques n'ont pas eu la tâche facile, au cours de cette joute mémorable qu'ils livraient à ceux-là même qui les avaient vaincus, l'an dernier, tout porte à croire que les séries éliminatoires nous réservent une compétition serrée. A l'occasion de ce brillant triomphe fort bien mérité, nous avons tenu à tracer une esquisse générale de cette équipe qui est, soit dit en passant, relativement la même que l'an dernier. La publicité moussée au sujet des deux étoiles d'Ontario Ron Ward et Terry Ryley relégua souvent dans l'ombre, le travail acharné de plusieurs athlètes complets, amis d'un ardent désir de vaincre. Ron Ward qui évoluait sous le pseudonyme de Leo Ward, obtint l'an passé une excellente fiche de 31 buts et 24 assistances en 16 joutes, pendant que son coéquipier Ryley le suivait de près avec 24 buts et 15 assistances en 16 joutes également. Encore cette année Ward lutte farouchement pour répéter son exploit de l'an dernier. Le championnat des compteurs peut lui être ravi cette année par le scientifique André Despard, d'Ottawa. Que dire maintenant de l'excellent personnel qu'aligne le club de Drummondville.

Le gardien de buts Jean-Paul Tellier, autant pour son calme que pour son travail régulier, mérite sûrement du crédit dans ce triomphe. Pratiquement assuré de conserver la meilleure moyenne des gardiens, il mérite à juste titre la mention du meilleur cerbère de la ligue. A la défensive, par ailleurs, 2 athlètes accomplis nous ont particulièrement surpris. Raymond Fortin qui en

plus d'afficher une tenue excellente s'est également affirmé par son puissant lancer. Roland Goudreau, considéré comme le grand comédien de la ligue, particulièrement lors de la ligue, Athlétiques évoluent à l'extérieur, demeure quand même un joueur assez spectaculaire, remarquable par sa robustesse, sa détermination et son merveilleux esprit d'équipe.

et les séries ? Nous retrouvons à l'offensive une autre pléiade de vedettes dont il conviendrait de souligner l'effort remarquable. Pierre-Paul Blouin, professeur d'éducation physique à l'université Laval, André Lagueux, ancien porteur-couleurs des Maroons de Lachine et du Canadien Junior, Roger Blais, étudiant au Collège Brébeuf, et Roger Desrosiers, le vétéran de la ligue constituant un excellent noyau de joueurs qui, unis comme ils le sont, peuvent à nouveau remporter les honneurs dans les séries éliminatoires. Tous, les Lavarenne, Houle, Racette et Bérubé, méritent sûrement le crédit de ce championnat tant convoité. Enfin, l'instructeur des Athlétiques, le Dr Claude Chabot, en est un à qui les joueurs doivent beaucoup. Fin psychologue, il a su s'attirer le respect et la confiance de tous ses joueurs et si les Athlétiques sont animés à ce point d'un esprit d'équipe virulent, le "doc" Chabot y fut sûrement pour quelque chose.

Aux Athlétiques et à leur instructeur... nos plus sincères félicitations.

**LES JUNIORS A OTTAWA**

# Levée de rideau sur les championnats de tennis du Canada

OTTAWA — Le club de tennis Rideau bourdonnera d'activités aujourd'hui avec l'ouverture des championnats canadiens de tennis junior.

Environ 250 concurrents du Canada et des Etats-Unis s'y disputeront huit titres réservés aux Canadiens et 13 omniums.

Quelque 200 joueurs se disputeront les titres réservés aux Canadiens cette semaine, puis les omniums débiteront lundi prochain.

Seule, Andrée Martin, de Montréal, défendra un titre remporté l'an dernier, soit celui des filles de 18 ans.

Par ailleurs, les Canadiens auront des chances de gagner quelques trophées-omniums en raison de l'absence des favoris américains.

Barry Shakespeare, de Halifax, finaliste l'an dernier, sera le favori cette année, après avoir remporté le championnat junior de l'Ontario.

Mlle Martin sera également la favorite dans les classes fermée et ouverte.

Dale Power, de Toronto, sera le favori chez les gars de 16 ans et moins et Theodora Booker, de Victoria, chez les filles du même âge.

En dépit de l'absence de certains joueurs, engagés dans les championnats juniors américains, les Etats-Unis comptent de nombreux représentants très puissants.

# Championnats nationaux à Toronto

# Godbout fait une violente sortie contre les dirigeants canadiens

## Fait unique !

La sud-africaine Karen Muir, seulement âgée de 12 ans, est devenue, depuis hier, la plus jeune recordwoman du monde de natation de tous les temps, en réalisant 1'08"7/10 sur 100 verges dos (100M53). L'équivalent de 1'08"3/10 sur 100 mètres. C'est-à-dire à 6/10 de seconde du record du monde de cette dernière distance de l'américaine Cathy Ferguson.

Certes, la performance a été réalisée dans le bassin de 55 verges d'eau de mer du "derby bath" de Blackpool, dont la réputation de plus rapide piscine couverte du monde s'est, une nouvelle fois, justifiée, mais il n'en reste pas moins vrai que Karen Muir se pose d'ores et déjà comme une redoutable rivale pour Cathy Ferguson et Christine Caron. Au même âge, d'ailleurs, l'américaine et la française, étaient loin d'accomplir les temps de la sud-africaine.

En effet, c'est seulement à 15 ans, que toutes deux descendirent la première fois sous les 1'10" sur 100 dos. Ce qui démontre amplement toute la classe de Karen Muir, à l'aube certainement d'une sensationnelle carrière. Il est, en effet, certain, qu'à 12 ans, la jeune sud-africaine est en pleine transformation physique et qu'accomplir une telle performance à cet âge, laisse augurer d'exceptionnels exploits pour le futur, sa progression devant être constante. Voici d'ailleurs, à titre indicatif, les temps de Cathy Ferguson et "Kiki" Caron à 13 ans : 1'13"9 et 1'19"; à 14 ans : 1'10"6 et 1'12"4 ; à 15 ans : 1'09"1 et 1'09"6 ; à 16 ans : 1'07"7 (rec. du monde) et 1'07"9 (rec. d'Europe).

De toute façon, dès à présent, Karen Muir doit être un sérieux stimulant pour Cathy Ferguson et Christine Caron.

Le joueur de tennis François Godbout, classé second dans le classement canadien, a profité de son passage, hier à Toronto, où il assistait aux matches présentés dans le cadre des championnats nationaux de tennis, pour faire une violente sortie contre les dirigeants canadiens de ce sport.

Godbout qui n'a pas pris la décision de ces dirigeants canadiens de passer l'éponge sur son adhésion à cette compétition nationale, a déclaré que les officiers de l'Association canadienne de tennis manquent de jugement et de respect envers les joueurs Canadiens français. Il ajoutait que les joueurs non-résidents au Canada inscrits dans les championnats canadiens, jouissent d'un traitement de faveur, et il s'en est pris aux responsables de l'élimination de son inscription dans le tournoi actuel.

"Lorsque j'ai appris à mon arrivée ici à Toronto que je n'étais pas de la compétition, j'ai tout simplement fait demi-tour et je suis retourné dans la métropole".

Les dirigeants visés par la déclaration de Godbout ont répondu à ses commentaires en mentionnant que le joueur Canadien français ne leur a pas facilité la tâche en décidant de s'en tenir à une demi-retraite. Selon eux, le record compilé par Godbout au cours des années précédentes ne leur permettait pas de juger de la valeur actuelle de Godbout dans la compétition de cette année.

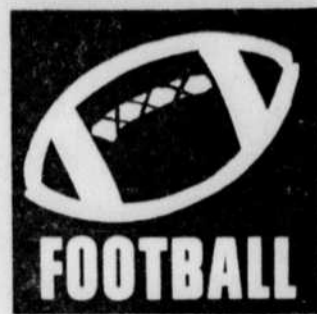
**MATCHES**

Au cours des matches disputés hier, bien qu'handicapé par une vilaine toux et une inflammation à l'oeil, Robert

Bédard a atteint avec succès la quatrième ronde en triomphant de Al Hill, de Dallas, 6-1, 6-3 et 6-0. aPr ailleurs Ron Holmberg, un autre grand favori, connaissait aussi la victoire en battant Val Harrit, de Montréal, 6-3, 6-3 et 6-4.

La journée a toutefois été marquée par l'élimination d'une favorite, chez les dames, Vickie Berner, de Vancouver, a en effet perdu aux mains de Benita Senn, de Toronto, 7-5 et 6-4. Toujours sur le plan féminin, Louise Brown, de Toronto, triompha de Sara-Mae Turber, de Evansville, Indiana, 6-2 et 6-1.

Un autre Montréalais, Jean Chartrand, a connu la défaite. Bill Reeves, de Toronto a été le vainqueur de ce match. En soirée, Bédard devait faire équipe avec Don Fontana dans les matches de doubles.



JEUDI  
CONFERENCE DE L'EST  
Montréal à Ottawa

**CLASSEMENT**

CONFERENCE DE L'EST

	PJG	PN	PP	PC	P18
Ottawa	1	0	0	17	14
Hamilton	1	1	0	18	9
Montréal	0	0	0	18	9
Toronto	1	0	1	14	17

**CONFERENCE DE L'OUEST**

	PJG	PN	PP	PC	P18
Winnipeg	2	2	0	44	35
Calgary	2	1	0	35	28
Saskatchewan	2	1	1	28	33
Vancouver	1	0	1	21	23
Edmonton	1	0	1	14	21

**A la veille du championnat de la PGA**

# Nichols est oublié, Nicklaus est favori et Palmer: choix sentimental

LIGONIER — Jack Nicklaus était le grand favori, Arnold Palmer, le choix sentimental, et le champion actuel, Bobby Nichols, l'homme oublié, hier, à la veille du championnat de la PGA.

Nichols, qui a établi le record du tournoi avec un 271 l'an dernier, a tourné le parcours Laurel dans la solitude au cours de sa dernière ronde de pratique tandis que Nicklaus et le héros local Palmer étaient entourés de la majorité de la foule présente.

Nicklaus, qui a triomphé dans les deux derniers tournois de la

tournée professionnelle, est favori à 4 contre 1 pour remporter son deuxième titre de la PGA et briser ainsi le record de bourses établi par Palmer en une seule saison.

Nicklaus a déjà récolté \$115,000 cette année, en comparaison du total-record de \$128,230 recueilli par Palmer en 1963, si bien que la première bourse dans la PGA lui permettrait d'améliorer la fiche de Palmer.

**ATTITUDES**

Tandis que Nicklaus admettait candide qu'il jouait son meilleur golf de l'année présentement, Nichols semblait totalement indifférent à la veille de la 47e reprise du tournoi.

Quant à Palmer, qui est dans une véritable léthargie, il a déclaré :

"Il n'y a réellement pas de problème pour atteindre le parfait état d'esprit dans les tournois importants, tels celui des Maîtres, l'Omnium et celui-ci."

"J'ai affichée une meilleure tenue récemment. Mon potter s'améliorait la semaine dernière jusqu'à ce que je cesse de me concentrer. Tout est là, le 'putting'."

Palmer n'a enregistré qu'une seule victoire en 1-2 an et il s'est retiré de la Classique de Philadelphie la semaine dernière après un désastreux 43 sur le dernier neuf de la deuxième ronde.

Il possède un certain avantage ici, car il a évolué sur ce parcours plus de 100 fois alors que la majorité des 167 golfeurs inscrits en sera à sa première expérience sur le terrain.

Le titre de la PGA est le seul important que Palmer n'a pu remporter. C'est celui qu'il doit s'assurer pour rejoindre le groupe sélect de Gene Sarazen, Ben Hogan et Gary Player, qui sont les seuls à avoir remporté les quatre tournois importants : les Omniums américain et bri-

tannique, la PGA et le tournoi des Maîtres.

Le Sud-Africain Gary Player est le deuxième choix des experts. Il a déjà remporté ce tournoi en 1962.

**MAINTENANT OUVERT**

**18 TROUS**

Qualité championnat

ACCEPTONS VISITEURS EN TOUT TEMPS

PRO. JULIEN DESILETS

**CLUB DE GOLF LAPRAIRIE**

ouvert par

**HOTEL BOULEVARD**

JCT Route 7 et 9

LAPRAIRIE, QUE.

Tél.: 659-1908-09

**CIGARETTES "EXPORT"**

**BOUT UNI ou FILTRE**

RÉGULIÈRES et "KING"

**LOUEZ une auto!**

Connaissez-vous les avantages à louer une automobile?

**GOYETTE INC.**

Contrat de 12 ou 24 mois

Téléphone : 658-8723 — 861-0181

Distributeur de : Pontiac, Buick, Acadian, Beaumont, Camions G.M.C.

**clp**

**Circulation en forêt**

tous les jeudis

6h.19 du soir

**CKAC-730**

Une émission présentée par

**Compagnie Internationale de Papier du Canada**

**Buffet sur le lac**

TOUS LES SAMEDIS, DE 7h À 10h30 DU SOIR

Des chefs chevronnés préparent un buffet chaud et froid, succulent et varié, servi au bord du lac Dupuis, dans la vaste salle à manger de l'Estérel.

Et vous danserez aux accords de l'Orchestre de Paul Nolas

**l'Estérel**

A une heure au nord de Montréal, par l'autoroute (sortie 29)

Réservez tôt. Ligne directe: UN 6-8224.

**De retour...**

toute la saveur d'une belle époque

**La bière Black Horse est de retour... comme autrefois, mûrie lentement... vieillie à point. Faites-en l'essai... faites-en la preuve. Prenez le temps de la savourer.**

BRASSÉE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC PAR **DOW** LES MAÎTRES-BRASSEURS

# La crise dominicaine: optimisme à Washington

WASHINGTON — Malgré les objections des deux factions dominicaines au nouveau plan de solution du conflit présenté lundi dernier par la commission de médiation de l'Organisation des Etats américains les milieux diplomatiques de Washington se montrent optimistes sur les chances d'un dénouement relativement rapide de la crise.

Cet optimisme est basé sur des informations confidentielles parvenues à Washington. Il ressort de ces informations que les réserves à l'acte de réconciliation dominicaine formulées aussi bien par le côté imberbiste que caamaniste sont plutôt une question de forme que d'opposition profonde.

Officiellement, le "gouvernement de reconstruction nationale" présidé par le général Imbert insiste sur des amendements concernant le traitement des militaires caamanistes. On apprend cependant que le général Imbert aurait annoncé qu'il était prêt à accepter le plan tel qu'il a été conçu, à condition qu'il soit également ac-

cepté intégralement par l'autre camp.

Le colonel Caamaño de son côté a fait des objections aux clauses concernant le retrait de la force inter-américaine de paix. L'impression prévaut qu'il s'agit là d'une manœuvre psychologique.

D'après la proposition de l'OEA, le retrait de la force inter-américaine de paix sera décidé en consultation avec le gouvernement provisoire dominicain. Il va sans dire qu'il appartiendra à ce dernier de déterminer le moment propice au retrait de la force. Conformément à cette détermination, la "dixième réunion consultative ministérielle" donnera l'ordre d'évacuation.

On apprend par ailleurs dans les milieux de l'OEA que le plan de réconciliation a déjà obtenu le plein appui du syndicat des ouvriers du sucre et de l'association des industriels. Le soutien de ces deux secteurs influents de la République Dominicaine est la principale raison de l'optimisme quant à la solution rapide de la crise.

# Nécessité de réorienter l'Alliance pour le progrès

WASHINGTON — Dans une lettre adressée aux présidents des Etats-Unis et des pays de l'Amérique latine, M. Carlos Sanz de Santamaría, président du "CIAP" (Comité inter-américain de l'Alliance pour le progrès) insiste sur la nécessité de donner une orientation nouvelle à ce programme multilatéral de développement.

Le texte de cette lettre a été remis mercredi à la Maison-Blanche et aux ambassades latino-américaines de Washington. Il sera publié après que les destinataires en auront pris connaissance.

D'après les indications fournies par le secrétaire du "CIAP", la lettre a été rédigée lors de la dernière réunion privée de ce comité qui a siégé à Washington du 26 au 29 juillet dernier. Elle est signée par les sept membres du "CIAP" qui, entre eux, représentent tous les pays-membres de l'Alliance. On apprend de la même source que les propositions portent notamment sur une révision de la politique commerciale des Etats-Unis à l'égard de l'Amérique latine, sur l'accélération de l'intégration économique latino-américaine et sur l'intensification des programmes de développement social.

Les auteurs de la lettre suggèrent qu'un examen approfondi des programmes de l'Alliance soit effectué à la prochaine réunion ministérielle du "Conseil économique et social inter-américain" et que ce conseil siège en même temps que la conférence interaméricaine extraordinaire de Rio prévue pour la fin de cette année.

Le fonctionnement de l'Alliance pour le progrès figure à l'ordre du jour de la conférence interaméricaine. Il avait cependant été prévu que l'examen de ce problème se limiterait à un exposé du secrétaire général de l'O.E.A. et à l'étude de la possibilité d'adopter un "protocole interaméricain d'assistance mutuelle" — une idée lancée par le Brésil.

C'était sur l'insistance du Brésil que le conseil de l'O.E.A. a inclus la question de l'Alliance à l'ordre du jour de la conférence interaméricaine dont le but essentiel est l'étude de mesures destinées à renforcer l'organisme régional. Il est par conséquent peu probable que l'initiative du "CIAP" soit retenue, à en croire les premières réactions recueillies dans les milieux de l'O.E.A.

Le fonctionnement de l'Alliance pour le progrès figure à l'ordre du jour de la conférence interaméricaine. Il avait cependant été prévu que l'examen de ce problème se limiterait à un exposé du secrétaire général de l'O.E.A. et à l'étude de la possibilité d'adopter un "protocole interaméricain d'assistance mutuelle" — une idée lancée par le Brésil.

C'était sur l'insistance du Brésil que le conseil de l'O.E.A. a inclus la question de l'Alliance à l'ordre du jour de la conférence interaméricaine dont le but essentiel est l'étude de mesures destinées à renforcer l'organisme régional. Il est par conséquent peu probable que l'initiative du "CIAP" soit retenue, à en croire les premières réactions recueillies dans les milieux de l'O.E.A.

Le fonctionnement de l'Alliance pour le progrès figure à l'ordre du jour de la conférence interaméricaine. Il avait cependant été prévu que l'examen de ce problème se limiterait à un exposé du secrétaire général de l'O.E.A. et à l'étude de la possibilité d'adopter un "protocole interaméricain d'assistance mutuelle" — une idée lancée par le Brésil.

C'était sur l'insistance du Brésil que le conseil de l'O.E.A. a inclus la question de l'Alliance à l'ordre du jour de la conférence interaméricaine dont le but essentiel est l'étude de mesures destinées à renforcer l'organisme régional. Il est par conséquent peu probable que l'initiative du "CIAP" soit retenue, à en croire les premières réactions recueillies dans les milieux de l'O.E.A.

# Genève: un avant-projet sur la non-prolifération des armes H

GENEVE — Un avant-projet de traité sur la non-prolifération des armes atomiques sera présenté au comité du désarmement, apprend-on dans les milieux proches des délégations des pays non-alignés.

Les quatre représentants occidentaux (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada et Italie), ont pris connaissance hier des travaux du groupe de rédaction, au cours d'une réunion qui a duré plus d'une heure.

Les divergences de vues qui opposaient les occidentaux ont été en partie aplanies.

Le texte de l'avant-projet, dans sa rédaction finale, sera soumis vraisemblablement dès mardi prochain au comité du désarmement.

On croit savoir que Lord Chalfont, l'annoncera ce matin au cours de la 223e séance du comité.



## Espions exécutés à Cuba

MIAMI — Trois individus accusés d'appartenir à l'Agence centrale de renseignements des Etats-Unis ont été passés par les armes à Cuba, a annoncé mercredi Radio-La Havane. Les trois individus identifiés comme étant Roberto Fernandez Cobo, Raul Pereira Castañeda et Roger Sabino Sopena, étaient tous des membres d'équipage du cargo cubain Gonzales Lines. D'après la radio cubaine, les trois hommes avaient appris comment utiliser des appareils incendiaires, des postes émetteurs de radio et des codes secrets.

## La désalinisation

WASHINGTON — Le président Johnson a promis que les Etats-Unis partageraient avec les autres pays les résultats de leurs recherches sur la désalinisation de l'eau de mer dès qu'elles auraient abouti.

## Projets spatiaux des Soviétiques

MOSCOU — "Un satellite sera lancé très prochainement autour de la lune, et une station automatique y atterrira.

Ce sera ensuite le tour d'un engin, ayant un cosmonaute à bord", ont annoncé, hier à la radio, Youri Gagarine, premier cosmonaute soviétique, et M. Mart Bobrov, spécialiste des questions spatiales, à l'occasion du troisième anniversaire du vol orbital de Nicolaev et de Popovitch.

Bobrov a précisé: "Nous songeons également à des voyages vers les autres planètes du système solaire, et en premier lieu vers Mars, où règnent des conditions proches de celles de la terre. Venus viendra ensuite, mais sa température est plus élevée".

Gagarine a déclaré pour sa part: "Nous travaillons pour des vols futurs qui dureront non pas des mois, mais des années".

## Prisonniers libérés par le Vietnam

PEKIN. — Le comité du FNL de la province de Bien-Hoa, au Sud-Vietnam, a libéré au total les 16 juillet et 6 août, 104 prisonniers faits à la bataille de Dong Xoai — province de Bien-Hoa, — annonce l'agence "Chine Nouvelle" d'après l'agence de presse du FNL.

# Athènes: le roi ferait appel à M. Tsirimocos

ATHENES. — En fin de soirée, hier, on considérait comme probable, dans la plupart des milieux politiques que le roi tenterait de résoudre la crise en appelant M. Elias Tsirimocos. La demande d'audience adressée au roi, par M. Papandréou serait une ultime tentative en vue d'empêcher ce projet d'aboutir et d'éviter que l'union du centre ne se scinde gravement et définitivement.

Selon les mêmes milieux, M. Tsirimocos aurait de bonnes chances d'obtenir la confiance au parlement. Il se serait assuré le concours de la plupart des personnalités importantes du centre qui, on le sait, ont déjà quitté M. Papandréou. Celui-ci sentirait le sol céder sous lui et c'est la raison pour laquelle il aurait fait savoir que s'il revenait au pouvoir, il serait prêt à des concessions en renonçant au ministère de la défense et à la présence de son fils André dans le gouvernement.

M. Tsirimocos, homme de gauche serait dès maintenant assuré des voix de la totalité de la droite qui fait passer avant toute autre considération la certitude de ne pas revoir M. Papandréou au pouvoir.

Tout en faisant la part au grossissement des nouvelles propres à la capitale grecque, au désir "d'intoxication" des amis de M. Tsirimocos, il semble bien que, ce soir, le vent souffle dans la direction de celui-ci. Il reste à savoir ce que M. Papandréou proposera

Tout en faisant la part au grossissement des nouvelles propres à la capitale grecque, au désir "d'intoxication" des amis de M. Tsirimocos, il semble bien que, ce soir, le vent souffle dans la direction de celui-ci. Il reste à savoir ce que M. Papandréou proposera

# Lancement réussi du "Surveyor"

Une fusée "Atlas-Centaur" porteuse d'une maquette de véhicule "Surveyor" d'exploration de la lune a été lancée avec succès hier au Cap Kennedy, en Floride.

Le premier étage de ce rocket est constitué par un missile "Atlas" dont la puissance a été portée de 360.000 livres à 389.000 livres. Le second étage — "Centaur" — se compose de deux moteurs, d'une poussée de 15.000 livres chacun, et qui utilisent l'hydrogène liquide comme carburant. Celui-ci a été maintenu jusqu'à l'allumage à une température de moins 423 degrés Fahrenheit.

A la connaissance de la NASA, l'hydrogène liquide, qui produit une énergie supérieure de trente-cinq pour cent à celle des carburants conventionnels de fusées, a été expérimenté pour la première fois lors d'un lancement spatial réussi en novembre 1963, dans le cadre du programme "Centaur". Depuis, une seule tentative a connu le succès, sur les trois qui ont eu lieu.

L'orbite de la maquette du "Surveyor" aura un apogée extrêmement élevé: 515.000 milles et un périégée très bas: 100 milles. La période de cette orbite sera de 32 jours.

La maquette en question a un poids voisin (un peu plus de 2.000 livres) de celui du réel "Surveyor" qui, à partir de l'année prochaine, explorera la surface de la lune. Le véhicule véritable sera freiné par des rétro-fusées afin de se poser sur la lune à relativement faible vitesse. Il consistera principalement en une caméra de télévision reposant sur un trépied et qui effectuera une rotation complète au moment des prises de vues. Par la suite, la NASA projette d'affecter à des missions planétaires à haute altitude un véhicule porteur formé d'une super-fusée "Saturne-1B" ayant un rocket "Centaur" comme dernier palier.

Le premier étage de ce rocket est constitué par un missile "Atlas" dont la puissance a été portée de 360.000 livres à 389.000 livres. Le second étage — "Centaur" — se compose de deux moteurs, d'une poussée de 15.000 livres chacun, et qui utilisent l'hydrogène liquide comme carburant. Celui-ci a été maintenu jusqu'à l'allumage à une température de moins 423 degrés Fahrenheit.

A la connaissance de la NASA, l'hydrogène liquide, qui produit une énergie supérieure de trente-cinq pour cent à celle des carburants conventionnels de fusées, a été expérimenté pour la première fois lors d'un lancement spatial réussi en novembre 1963, dans le cadre du programme "Centaur". Depuis, une seule tentative a connu le succès, sur les trois qui ont eu lieu.

L'orbite de la maquette du "Surveyor" aura un apogée extrêmement élevé: 515.000 milles et un périégée très bas: 100 milles. La période de cette orbite sera de 32 jours.

La maquette en question a un poids voisin (un peu plus de 2.000 livres) de celui du réel "Surveyor" qui, à partir de l'année prochaine, explorera la surface de la lune. Le véhicule véritable sera freiné par des rétro-fusées afin de se poser sur la lune à relativement faible vitesse. Il consistera principalement en une caméra de télévision reposant sur un trépied et qui effectuera une rotation complète au moment des prises de vues. Par la suite, la NASA projette d'affecter à des missions planétaires à haute altitude un véhicule porteur formé d'une super-fusée "Saturne-1B" ayant un rocket "Centaur" comme dernier palier.

Le premier étage de ce rocket est constitué par un missile "Atlas" dont la puissance a été portée de 360.000 livres à 389.000 livres. Le second étage — "Centaur" — se compose de deux moteurs, d'une poussée de 15.000 livres chacun, et qui utilisent l'hydrogène liquide comme carburant. Celui-ci a été maintenu jusqu'à l'allumage à une température de moins 423 degrés Fahrenheit.

A la connaissance de la NASA, l'hydrogène liquide, qui produit une énergie supérieure de trente-cinq pour cent à celle des carburants conventionnels de fusées, a été expérimenté pour la première fois lors d'un lancement spatial réussi en novembre 1963, dans le cadre du programme "Centaur". Depuis, une seule tentative a connu le succès, sur les trois qui ont eu lieu.

L'orbite de la maquette du "Surveyor" aura un apogée extrêmement élevé: 515.000 milles et un périégée très bas: 100 milles. La période de cette orbite sera de 32 jours.

La maquette en question a un poids voisin (un peu plus de 2.000 livres) de celui du réel "Surveyor" qui, à partir de l'année prochaine, explorera la surface de la lune. Le véhicule véritable sera freiné par des rétro-fusées afin de se poser sur la lune à relativement faible vitesse. Il consistera principalement en une caméra de télévision reposant sur un trépied et qui effectuera une rotation complète au moment des prises de vues. Par la suite, la NASA projette d'affecter à des missions planétaires à haute altitude un véhicule porteur formé d'une super-fusée "Saturne-1B" ayant un rocket "Centaur" comme dernier palier.

# Inde: désordre dans le Bihar

CALCUTTA — La police de l'Etat de Bihar a dû, hier soir, ouvrir le feu pour disperser une foule d'émeutiers qui essayaient de déboulonner des rails de chemin de fer, et de mettre le feu à des dépôts de pétrole et d'attaquer des bureaux gouvernementaux dans les districts de Muzaffarpur de Monghyr et de Darbhanga indiquent des informations parvenues à Calcutta.

Le nombre des victimes n'est pas connu.

D'autres désordres se sont produits à Ranchi, où des milliers d'étudiants ont violemment manifestés contre l'augmentation des frais scolaires dans l'Etat.

Le couvre-feu a été décrété dans la région: centre important d'industries lourdes construites par les Soviétiques.

Le cabinet de l'Etat de Bihar, au cours d'une réunion tenue mercredi soir a rejeté sur des éléments pro-pakistanaï et pro-chinois, la responsabilité, des destructions, notamment à des gares de chemin de fer et à des bureaux de postes, commises par des émeutiers pendant les trois derniers jours.

La police a reçu l'ordre d'abattre toute personne commettant un acte de sabotage, alors qu'à présent elle ne pouvait que blesser aux jambes les criminels.

Le nombre des victimes n'est pas connu.

D'autres désordres se sont produits à Ranchi, où des milliers d'étudiants ont violemment manifestés contre l'augmentation des frais scolaires dans l'Etat.

Le couvre-feu a été décrété dans la région: centre important d'industries lourdes construites par les Soviétiques.

Le cabinet de l'Etat de Bihar, au cours d'une réunion tenue mercredi soir a rejeté sur des éléments pro-pakistanaï et pro-chinois, la responsabilité, des destructions, notamment à des gares de chemin de fer et à des bureaux de postes, commises par des émeutiers pendant les trois derniers jours.

La police a reçu l'ordre d'abattre toute personne commettant un acte de sabotage, alors qu'à présent elle ne pouvait que blesser aux jambes les criminels.

# Washington renoncerait à l'application de l'article 19

NATIONS UNIES. — Il apparaît de plus en plus probable que la délégation américaine renoncera publiquement — sinon dans les principes tout au moins dans les faits — à réclamer l'application de l'article 19 de la charte (sanction du retrait du droit de vote à l'Assemblée générale) aux pays qui, comme l'URSS et la France, ont refusé de souscrire au financement d'opérations de l'O.N.U. pour le maintien de la paix, particulièrement au Congo.

Le nouveau représentant des Etats-Unis, M. Arthur Goldberg, sera le premier orateur lundi après-midi à la reprise des travaux du comité sur les opérations pour le maintien de la paix, dit comité des 33, qui avait été chargé de trouver un remède à l'impasse qui avait paralysé la dernière session de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

Ce changement de position de la délégation américaine n'est en fait pas nouveau. Le tournant, rendu nécessaire par l'échec des pressions américaines, s'était amorcé dès l'ajournement en février, de la session mort-née. L'abandon de l'exigence américaine avait été confirmée tacitement en juin lorsque M. Francis Plimpton, le représentant des Etats-Unis, au comité des 33, s'était rangé à l'unanimité du comité selon lequel l'Assemblée devrait reprendre ses travaux normalement au mois de septembre, sans aucune condition.

Ce sera cependant la première fois que la renonciation américaine est exprimée officiellement et publiquement. L'URSS a continué à réclamer cette mise au point officielle de Washington laissant entendre que Moscou attendrait ce geste avant d'annoncer une contribution "volontaire" promise pour alléger la crise financière de l'organisation.

Cette crise, souligne-t-on dans les milieux du secrétariat, demeure grave et une somme supérieure à \$100.000.000 (\$12.000.000 dit-on) ferait défaut si l'ONU devait faire face à toutes ses échéances, en particulier auprès des gouvernements qui lui ont fait des avances.

On peut penser cependant que la liquidation du problème politique de l'article 19 ouvrira la voie à une solution au moins partielle du problème financier.

En principe, l'Assemblée doit reprendre sa dix-neuvième session le 1er septembre pour entamer l'affaire de l'article 19 et permettre à la vingtième session de s'ouvrir normalement le 21 septembre. Il est possible, pour des raisons pratiques, que la dix-neuvième session ne soit en fait reprise et clôturée que vers la mi-septembre.

Il apparaît de plus en plus probable que la délégation américaine renoncera publiquement — sinon dans les principes tout au moins dans les faits — à réclamer l'application de l'article 19 de la charte (sanction du retrait du droit de vote à l'Assemblée générale) aux pays qui, comme l'URSS et la France, ont refusé de souscrire au financement d'opérations de l'O.N.U. pour le maintien de la paix, particulièrement au Congo.

Le nouveau représentant des Etats-Unis, M. Arthur Goldberg, sera le premier orateur lundi après-midi à la reprise des travaux du comité sur les opérations pour le maintien de la paix, dit comité des 33, qui avait été chargé de trouver un remède à l'impasse qui avait paralysé la dernière session de l'Assemblée générale de l'O.N.U.

Ce changement de position de la délégation américaine n'est en fait pas nouveau. Le tournant, rendu nécessaire par l'échec des pressions américaines, s'était amorcé dès l'ajournement en février, de la session mort-née. L'abandon de l'exigence américaine avait été confirmée tacitement en juin lorsque M. Francis Plimpton, le représentant des Etats-Unis, au comité des 33, s'était rangé à l'unanimité du comité selon lequel l'Assemblée devrait reprendre ses travaux normalement au mois de septembre, sans aucune condition.

Ce sera cependant la première fois que la renonciation américaine est exprimée officiellement et publiquement. L'URSS a continué à réclamer cette mise au point officielle de Washington laissant entendre que Moscou attendrait ce geste avant d'annoncer une contribution "volontaire" promise pour alléger la crise financière de l'organisation.

Cette crise, souligne-t-on dans les milieux du secrétariat, demeure grave et une somme supérieure à \$100.000.000 (\$12.000.000 dit-on) ferait défaut si l'ONU devait faire face à toutes ses échéances, en particulier auprès des gouvernements qui lui ont fait des avances.

On peut penser cependant que la liquidation du problème politique de l'article 19 ouvrira la voie à une solution au moins partielle du problème financier.

En principe, l'Assemblée doit reprendre sa dix-neuvième session le 1er septembre pour entamer l'affaire de l'article 19 et permettre à la vingtième session de s'ouvrir normalement le 21 septembre. Il est possible, pour des raisons pratiques, que la dix-neuvième session ne soit en fait reprise et clôturée que vers la mi-septembre.

# DUPUIS ... TOUT POUR L'ÉCOLIER "DANS LE VENT"

DUPUIS est de la page pour la rentrée d'été vous?

6+6=14

Tuniques, robes, blazers, jupes, sacs d'écoliers...

Serviettes cuir pressé pratiques pour tous

Ordinairement 5.95 **4.92** SPECIAL DUPUIS

Un achat spécial de serviettes de cuir de belle qualité - ton havane - vous sont offertes à prix avantageux. Angles renforcés de métal. Aussi cadre en métal. Serrure réglable à trois crans. Deux divisions formant trois espaces à cahiers, bouquins. Largeur 16 ou 17 pouces. Les goussets de 7 1/2 po. en cuir chromé.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 280

FORMULE DE COMMANDES POSTALES

**DUPUIS FRERES LIMITEE**  
865 est, rue Sainte-Catherine, Montréal

Veuillez me faire parvenir la serviette tout cuir à 4.92 dans l'annonce DUPUIS — Le Devoir du jeudi 12 août 1965.

Paiement: par chèque mandat-poste compte courant

P. S. L. C. O. D. — S. V. P. ajouter la taxe de vente.

Nouveau petit Larousse illustré — prix courant 6.95

A l'école, au foyer, en affaires partout LAROUSSE fournit le mot juste et la définition exacte. 73.000 articles — 5.130 illustrations — 114 cartes en noir — 48 en couleur — 20 hors-texte et atlas en couleur.

DUPUIS SPECIAL **5.48**

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 281

**DUPUIS** 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES: 842-6171 • HEURES: 9 H. 30 A 5 H. 30